



GRIP FAST
SPE EXPECTO
J. Forbes Leslie.
ROTHIE NORMAN.
No



HISTOIRE
DES CELTES,
ET PARTICULIEREMENT
DES GAULOIS
ET DES GERMAINS;

Depuis les Tems fabuleux, jusqu'à la Prise de Rome par les Gaulois.

Par SIMON PELLOUTIER, *Pasteur de l'Eglise Françoise de Berlin, Membre & Bibliothécaire de l'Académie des Sciences, & Belles-Lettres de Prusse.*

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE d'un quatrième Livre posthume de l'Auteur,

DÉDIÉE

A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Par M. DE CHINIAC, *Avocat au Parlement, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Montauban.*

Antiquam exquirite Matrem. *Virg. Æneid. II. 96.*

TOME SIXIEME.



A PARIS,

De l'Imprimerie de QUILLAU, rue du Fouarre.

M. DCC. LXXI.

Avec Appobation & Privilége du Roi.



HISTOIRE DES CELTES.

SUITE DU LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE XIV.

On a prétendu que les Peuples Celtes rendoient un culte religieux aux ames des Héros.

§. I. Le jugement que les Peuples Celtes portoient de la Théologie des Grecs, suffiroit presque, sans autre preuve, pour montrer que l'apothéose des morts étoit un Dogme inconnu à ces Peuples. Ils se moquoient des Religions, où l'on représentoit la Divinité sous la forme de l'homme, où l'on adoroit des

Dieux mâles & femelles, des Dieux issus des hommes, dont on célébroit la naissance, dont on montroit le tombeau. Peut-on se persuader, après cela, qu'ils donnassent eux-mêmes dans toutes ces extravagances, qui étoient aussi opposées à leur Doctrine, qu'elles le sont au sens commun? Cela n'a pas empêché qu'on ait attribué, presque généralement, aux Peuples Celtes d'adorer, non leurs propres Héros, il y auroit là quelque ombre de vraisemblance, mais des Héros étrangers, tels qu'étoient Hercule, Bacchus, Castor, Pollux & plusieurs autres. Il faut examiner le fait, & découvrir, s'il est possible, ce qui a donné lieu à cette imputation.

On a assuré qu'Hercule étoit servi comme un Dieu, dans toute la Celtique.

Nous parlerons dans ce Chapitre, du culte que les Celtes rendoient à Hercule, selon les Auteurs Grecs & Latins. On prétend qu'il étoit servi & connu dans toute la Celtique,

comme un Dieu. Ayant parcouru toutes ces vastes contrées, il n'y en avoit aucune où il n'eût mérité, par quelqu'exploit, les honneurs divins, que les gens du Pays lui rendirent, les uns pendant sa vie, & les autres après sa mort. On va donner, en deux mots, l'histoire d'Hercule, autant qu'elle regarde les Celtes. Si l'on rapporte des fables, ce sera pour les relever, & pour montrer que les Grecs, afin de donner du lustre au plus célébre de leurs Héros, ont débité effrontément les mensonges les plus grossiers & les plus ridicules, qu'ils ont prêté leurs propres idées à des Peuples qui en avoient de directement opposées.

§. II. On a donc dit (1) « que l'un » des douze travaux qu'Euristhée

On assure qu'Hercule avoit passé en

(1) Diod. Sic. lib. IV. p. 156. & seq. Dionys. Halic. I. cap. 5. p. 31. Justin. XLIV. 4. Hesiod. Theogon. v. 288. 289.

Espagne & qu'il y avoit soumis toute la Nation.

» imposa à Hercule, fut qu'il lui » amenât les vaches de Géryon. » Pour obéir à cet ordre, le Héros » se rendit dans l'Isle de Créte, où » il s'embarqua pour l'Espagne, qui » étoit gouvernée par un Roi, nom- » mé Chrysaor. Il portoit ce nom, » à cause de ses richesses, & avoit » trois fils extrêmement braves. Her- » cule ayant passé (2) en Egypte, & » en (3) Afrique, arriva à l'endroit » où la mer Méditéranée étoit fermée » & séparée de l'Océan par deux » grandes Montagnes, appellées *Calpé* » & *Abyla*. Pour ouvrir une libre » communication aux vaisseaux, » entre les deux Mers (4), il sépara

(2) Diod. Sic. IV. p. 156 & séq.

(3) Diod. Sic. ibid. Saluſt. Jugurth. cap. 89. Pomp. Mel. I. cap. 5. p. 10. Euſtath. ad Dionyſ. Perieg. v. 174. p. 33. Solin. p. *m*. 260. & 266.

(4) Pomp. Mel. I. cap. 5. pag. 10. Plin. Hiſt. Nat. lib. III. in Proem. Philoſtrate lib. III. c. 14. pag. 92.

» les rochers, & les posa sur les deux » rivages opposés (5), comme un mo» nument de ses courses, qu'il n'avoit » pu pousser plus loin, parce qu'il n'a» voit trouvé au-delà que le cahos » & d'épaisses ténébres. C'est en mé» moire de cet événement (6) que les » deux Montagnes ont reçu le nom » de Colomnes d'Hercule. Etant » ensuite passé en (7) Espagne, il » tua en duel Géryon & ses deux » freres. D'autres disent qu'Hercule » vint avec sa flotte, dans l'Isle (8) » d'Erythie, (que quelques-uns pla» çent sur les côtes de Portugal; mais » qui est constamment l'Isle de Gades, » comme Samuel Brochart l'a dé-

(5) Schol. ad Pindar. Olymp. 3. Dion. Perieg. v. 64. Eustath. ad Dion. Per. p. 19.

(6) Pompon. Mela lib. I. cap. 5. p. 10.

(7) Diod. Sic. IV. p. 156. & f. Strabo I. p. 2.

(8) Pomp. Mel. III. cap 6. p. 80. Solin. c. 36. pag. 257. Euripid. Herc. Fur. v. 423. Etymol. Magn. p. 231.

» montré avec beaucoup d'érudi-
» tion.) Ce fut, comme ils le pré-
» tendent, dans cette Isle, qu'Hercule
» combattit Géryon (10), qui est
» représenté comme ayant trois têtes
» & trois corps, soit parce (11)
» qu'il étoit Roi de trois Isles,
» soit parce que (12) ses deux
» freres & lui étoient trois têtes dans
» un bonnet, comme on le dit en
» commun proverbe. Après s'être
» emparé des richesses de Chry-
» saor, & des troupeaux de Géryon,
» Hercule poussa plus loin ses con-
» quêtes, bâtit les Villes de (13)

(9) Geogr. Sacr. Part. II. lib. I. cap. 34. pag. 677.

(10) Hesiod. Theog. v. 288. Silius I. v. 277. III. v. 422. XIII. v. 201. Eurip. Herc. Fur. v. 423. Apollodor. lib. II. cap. 5.

(11) Servius ad Æneid. VII. v. 661.

(12) Justin XLIV. 4.

(13) Strabo III. 140. Casaubon, dans sa note sur Strabon, prouve qu'il faut lire *Carteja*, au lieu de *Calpe*, qui étoit une Montagne.

» Cartéja, & de (14) Sagunte, éta-
» blit une Colonie de (15) Doriens,
» sur le bord de l'Océan, & s'avan-
» ça jusqu'aux Monts Pyrénées, où
» nous le retrouverons bientôt ».
En considération de ces exploits, les Habitans du Pays consacrerent à Hercule le célébre Temple que l'on voyoit dans l'Isle de Gades, où étoit un Oracle fort renommé; mais ils résolurent en même tems, & firent passer en loi (17), qu'à l'avenir aucun Espagnol ne posséderoit plus ni or, ni argent, parce que ce Conquérant n'avoit porté autrefois la

(14) Silius lib. I. v. 275. 369.

(15) Amm. Marc. XV. cap. 9. p. 97.

(16) Cet Oracle étoit encore en réputation du tems de l'Empereur *Caracalla*, qui fit mourir *Calus Æmilianus*, pour l'avoir consulté. Excerpt. ex Dione ap. Vales. p. 756. On a cité ci-dessus, ch. VII. §. 2. not. 34. une Loi Romaine, qui permet de faire des Legs pieux à l'Hercule de *Gades*.

(17) Aristot. de Mirab. Auscult. p. 707.

guerre dans un Pays si éloigné de sa patrie, que pour s'emparer de leurs trésors.

C'est une fiction. Cet Hercule étoit un Phénicien, qui avoit établi la Colonie de Gades.

§. III. Les Auteurs Grecs & Latins qui s'accordent presque tous à raconter des fables, ont bien senti (18) que leur Hercule étoit beaucoup plus moderne que celui qui avoit un Temple dans l'Isle de Gades. Celui-ci étoit d'ailleurs un Dieu Phénicien, dont le culte avoit été apporté de (19) Tyr, & non pas de Gréce; ou, ce qui paroît être encore plus vraisemblable, c'étoit un Général Phénicien (20), qui, après avoir établi une Colonie de sa Nation dans l'Isle de Gades (*), périt ensuite dans la guerre contre les Espagnols.

(18) Herodot. II. 44.

(19) Justin. XLIV. 5. Macrobe insinue que c'étoit le Soleil. Saturn. lib. I. cap. 20. p. 207.

(20) Pomp. Mela lib. III. cap. 6. pag. 80. Saluft. Jugurth. cap. 18.

(*) Etymol. Magn. p. 219.

Par ces raiſons, les Tyriens & les Carthaginois qui demeuroient en Eſpagne, en firent un de leurs Dieux tutélaires, & lui rendirent un culte religieux dans le Temple où il étoit enterré.

Philoſtrate prétend, à la vérité (21), que l'on ſervoit dans le Temple de Gades les deux Hercules, ſçavoir, l'Egyptien (c'eſt le même que le Tyrien), & le Grec. Mais, 1.° Philoſtrate ne mérite aucune foi ſur cet article, non-ſeulement parce que c'eſt un Auteur fabuleux, & qui ne rapporte les choſes que ſur un ouï-dire, mais encore parce qu'il avoue lui-même, dans un autre endroit, que l'Hercule Egyptien (22) étoit le ſeul qui fût venu à Gades. 2.° Les Auteurs plus anciens ne font men-

(21) Philoſt. Vit. Apollon. lib. V. cap. I. pag. 211.

(22) Philoſtrat. lib. II. cap. 14. p. 97.

tion que d'un ſeul (23) Hercule, qui fût connu & ſervi à Gades; c'étoit le Phénicien. 3.° Hécatée, quoiqu'il aimât beaucoup le merveilleux, n'avoit pas laiſſé de remarquer (24) que le Roi Géryon avoit été tranſplanté fort mal à propos en Eſpagne : il avoit regné dans une petite contrée de l'Epire, où Hercule alla l'attaquer & lui enlever ſes troupeaux. Après un témoignage ſi formel, il ne faut pas s'arrêter à celui d'Ariſtote; il prétend (25), que l'Hercule Grec avoit ſoumis l'Eſpagne, & en donne pour preuve, que, depuis ce tems-là, les Eſpagnols avoient renoncé à l'uſage de l'argent. Le Philoſophe commet, dans cette occaſion, le ſophiſme que l'on appelle *non cauſæ*

(23) Arrian. Exped. Alex. lib. II. pag. 126. Appian. Iber. initio.

(24) Arrian. Exped. Alex. II p. 126. Euſtath. in Dionyſ. Perieg. v. 561. p. 92.

(25) Ci-d. §. 2. not. 17.

pro causâ. Les Espagnols, non plus que les autres Peuples Celtes (26), ne possédoient ni or, ni argent, du tems d'Aristote ; ce n'est pas qu'ils en eussent interdit l'usage, après en avoir reconnu l'abus & le danger; mais c'étoit des barbares qui ne connoissoient pas encore le prix de ces métaux, ni l'utilité qu'une société bien réglée peut en tirer. 5.° Mais que cet Hercule, qui avoit un Temple à Gades, & qui passoit pour avoir soumis une partie de l'Espagne, fût Grec, ou Tyrien, il en résultera toujours que c'étoit un Héros étranger. Il pouvoit être servi par les Grecs, & par les Phéniciens, qui avoient plusieurs établissemens sur les côtes de ce Royaume ; mais il ne l'étoit assurément pas par les Habitans naturels du Pays. Les Peuples ont mis au rang des Dieux, des Con-

(26) Ci-d. Liv. II. ch. 9. p. 192.

quérans qui les ont élevés, ou tirés de la servitude; jamais ils n'ont fait le même honneur à des brigands qui les avoient opprimés ou dépouillés. 6.° On ne sait, aureste, si ce fut pour s'accommoder aux idées, & aux coutumes des Espagnols, que les Tyriens (27) ne placerent point d'Idole dans le Temple qu'ils avoient consacré à leur Hercule dans l'Isle de Gades. Cette conjecture paroîtra assez naturelle, si l'on considére, d'un côté, que les Celtes condamnoient l'usage des simulacres, & de l'autre, que l'Isle s'appelloit anciennement (28) *Cotinusa*, c'est-à-dire, la maison, le Sanctuaire du Dieu *Tis*, qui est le nom que les anciens Habitans de l'Europe donnoient à l'Être suprême.

On a dit, sans aucun

§. IV. Revenons présentement à

(27) Ci-d. not. 21. Silius lib. III. v. 30.
(28) Ci-d. ch. VI. §. 3. not. 41.

notre Héros. On assure (29) que de l'Espagne il passa dans les Gaules. Quelques-uns, à la vérité, lui font prendre une route toute opposée, & prétendent (30) qu'il traversa l'Europe d'Orient en Occident. Mais ils conviennent, au reste, que ce Conquérant entra dans les Gaules avec son armée, & les soumit à sa domination. D'abord il vint à la cour du Roi des (31) Bébryces qui demeuroient autour de Narbonne. Là il corrompit la Princesse Pyrène, fille du Roi, de laquelle les Monts Pyrénées ont reçu leur nom. S'étant ensuite avancé jusqu'en Bourgogne (32), il y construisit la célébre (33) Ville d'Alisé (*Alesia*) que les Gau-

fondement, qu'Hercule le Thébain avoit passé dans les Gaules.

(29) Diod. Sic. IV. p. 356. & f. Lucian. Hercul. Gallic. pag. 858.

(30) Strabo IV. p. 183. Ammian. Marc. XV. cap. 9. p. 96. cap. 10. p. 101.

(31) Silius lib. III. v. 420-441.

(32) Diod. Sic. IV. 156. v. 210.

(33) Diodore de Sicile lib. III. pag. 158. dit

lois regardoient comme la Métropole de leur Pays, & qui passa pour imprenable jusqu'au tems de Jules-César. Pendant le séjour qu'il fit dans les Gaules (34), il eut commerce avec différentes Dames du Pays, dont il eut plusieurs enfans, & entr'autres (35) trois fils, *Celtus*, *Galates*, & *Iber*. Un de ses Capitaines bâtit aussi une Ville dans le Languedoc, à laquelle il donna son nom de (36) *Nemausus* (*Nismes*.)

Cet Hercule étoit un Général des Marseillois.

Pline a, sans doute, raison de regarder tout ce qu'on disoit d'Hercule (37) & de Pyrène, comme de pures fictions. Il y a, cependant, quelque fondement dans ce que les Historiens rapportent (38) « qu'Hercule passa

» qu'il l'appella *Alesia*, parce que son armée » s'étoit égarée dans cet endroit. »

(34) Ammian. Marc. XV. cap. 9. p. 96.

(35) Diod. Sic. V. 210. Eustath. ad Dionys. Perieg. v. 282. p. 47.

(36) Stephan. de Urb. p. 586.

(37) Plin. Hist. Nat. III. 1.

(38) Diod. Sic. IV. p. 156. & s.

» dans la Celtique, qu'il y abolit les » injustices, & la barbare coutume » d'immoler les étrangers (39); » qu'il tua dans les Gaules *Tauriscus* » (40); qu'il défit les géants *Albion* » & *Bergion*, dans la plaine que l'on » appelloit autrefois (41) *Campi la-* » *pidei*, & que les flèches lui ayant » manqué pendant la bataille, il in- » voqua Jupiter, qui le secourut, » en faisant descendre sur ses enne- » mis une grêle de pierres ». Voici ce qui a, probablement, donné lieu à ces fables. L'Hercule dont il s'agit ici, est un chef des Marseillois, qui avoit gagné une bataille considérable sur les (42) Liguriens établis

---

(39) Ci-dessus note 34.

(40) Pomp. Mela II. cap. 5. p. 57. Plin. III. 4. Strabo IV. p. 183. Dionys. Halic. I. p. 34. Bochart. Geogr. Sacr. Part. 2. lib. I. c. 91. p. 730.

(41) On l'appelle aujourd'hui *la Crau*. Bochart prétend que ce nom a été corrompu de celui de *Craig*, qui signifioit, en Gaulois, une pierre.

(42) Eschyle avoit remarqué que ce fut con-

autour de la Ville. Les noms d'*Albion*, & de (43) *Bergion*, qui désignent tous deux des montagnards, insinuent que ces Liguriens étoient de ceux qui demeuroient dans les Alpes voisines, & qui passoient pour le Peuple le plus belliqueux de toute la Contrée. Ils avoient encore la même réputation du tems de Jules-César, qui les appelle (44) *Albici*. Le nom de *Tauriscus* marque que ces Liguriens étoient des Celtes, qui se croyant issus du Dieu *Teut*, portoient le nom de *Tectosages*, c'est-à-dire, d'enfans de *Teut*, & appelloient leur Pays *Tau-rich*, Royaume de *Teut*. Il se peut bien que les flèches ayant manqué sur la fin du combat,

tre des Liguriens qu'Hercule gagna la bataille de la *Crau*. On peut voir le passage de ce Poëte dans Strabon IV. p. 183. & dans Denys d'Halicarnasse lib. I. pag. 34. *Voyez* aussi Eusthath. ad Dionys. Perieg. v. 76. p. 21.

(43) Ci-d. Liv. I. ch. 15. p. 303.

(44) Cæsar de Bello Civili lib. I. cap. 34. & 57.

le

le Chef des Marſeillois eût ordonné à ſes gens de ſe ſervir contre l'ennemi des pierres qu'ils trouvoient ſous leurs pieds. Le Général Grec ayant ſoumis les Liguriens après cette victoire, abolit dans le Pays conquis les barbares coutumes d'immoler des étrangers, & de vuider tous les différens à la pointe de l'épée. C'eſt-là, ſelon les apparences, ce qui a fourni le canevas (45) qu'Eſchyle & les autres Poëtes ont brodé à leur manière. Ammien-Marcellin pouvoit auſſi avoir lû quelque choſe de ſemblable dans une Inſcription qu'il dit avoir vue. On y donnoit au Chef des Marſeillois le glorieux titre d'Hercule, que cet Hiſtorien a pris mal à propos pour le fils d'Amphitrion.

§. V. Le Héros dont on vient de parler, ayant été l'ennemi déclaré des

Les Gaulois adoroient, du tems de Lu-

(45) Ci-deſſus not. 42.

(46) Ci-deſſus not. 34.

sien, l'Hercule *Ogmius*.

Gaulois, on sent bien qu'il ne pouvoit être l'objet de leur culte religieux. Il faut avouer, cependant, que dans le second siécle du Christianisme, les Gaulois adoroient un *Hercule*, qu'ils appelloient *Ogmius*. Mais ce n'étoit assurément pas un Héros, encore moins le grand Héros des Grecs. C'étoit un Dieu Celte; il sera facile de le reconnoître, pour peu qu'on lise avec attention ce qui en a été dit par Lucien, qui est le premier & le seul Auteur qui en ait fait mention. Ce Philosophe avoit été dans les Gaules. Il y avoit vû le Dieu *Ogmius*, représenté sous une forme & dans une attitude toute extraordinaire. C'est le sujet d'un Dialogue intitulé, l'*Hercule Gaulois*, dans lequel on trouve les particularités suivantes (47). « Les »Celtes nomment Hercule, dans leur

(47) Lucian. in Hercule Gallico p. 858.

» Langue, *Ogmius*. Ils repréſentent
» ce Dieu ſous une forme toute ex-
» traordinaire. C'eſt un vieillard dé-
» crépit, qui a le derrière de la tête
» chauve. Le peu de cheveux qu'il
» conſerve ſur le devant, ſont par-
» faitement blancs. Il a la peau ridée
» & d'un noir de ſuie, comme les
» vieux matelots. Vous diriez plutôt
» que c'eſt ou Caron, ou Iapet, ou
» quelqu'autre homme revenu de
» l'enfer; en un mot, à en juger par
» l'image, vous le prendriez pour
» tout autre que pour Hercule. Cette
» figure d'homme ne laiſſe pas de
» porter l'équipage d'Hercule. Cou-
» vert d'une peau de lion, il tient la
» maſſue dans ſa main droite, le
» carquois lui pend ſur les épaules,
» & dans la main gauche, il tient
» un arc bandé. Enfin il a tout l'atti-
» rail d'Hercule. Je crus d'abord que
» les Celtes avoient inventé cette
» figure groteſque, pour ſe moquer

» des Dieux des Grecs, & pour se
» venger d'Hercule, qui avoit autre-
» fois ravagé leur Pays, & la plus
» grande partie de l'Occident, en
» allant chercher les troupeaux de
» Géryon. Mais je n'ai pas encore
» rapporté ce qu'il y avoit de plus
» extraordinaire dans le tableau. Ce
» vieux Hercule traîne après soi une
» grande multitude d'hommes, qu'il
» tient tous attachés par les oreilles
» avec des chaînes d'or émaillé, fort
» délicates, & fort précieuses, qui
» ressemblent à celles qu'on porte
» autour du cou. Attachés par
» des liens si fragiles, ils ne pen-
» sent pas à s'enfuir, quoiqu'ils
» pussent le faire facilement. Ils ne
» résistent point, & ne se roidissent
» pas contre celui qui les tire. Au
» contraire, ils le suivent volontaire-
» ment & avec joie, en louant celui
» qui les conduit. Ils se hâtent même,
» & on voit par les chaînons, qui

» ſont lâches, qu'ils tâchent de de-
» vancer leur conducteur, & qu'ils
» ſeroient bien fâchés qu'on les dé-
» liât. Quand je devrois ennuyer
» mon Lecteur, il faut que je rap-
» porte encore ce que je trouvai de
» plus abſurde dans le tableau. Her-
» cule a la main droite embaraſſée de
» ſa maſſue, & la gauche d'un arc.
» Le Peintre ne ſachant donc où il
» devoit attacher un bout des chaî-
» nons, s'eſt aviſé de percer l'extré-
» mité de la langue du Dieu, & d'y
» attacher de petites chaînes qui
» vont toutes ſe rendre dans ſa
» bouche, enſorte qu'il tire toute
» la foule avec ſa langue. Le Dieu
» a le viſage & les yeux tour-
» nés ſur la multitude, qu'il regar-
» de d'un air gracieux & riant ».
Un Philoſophe Celte, auquel Lucien demanda l'explication de ce tableau, lui répondit qu'Hercule préſidoit à l'éloquence parmi les Gaulois.

L'Hercule *Ogmius* étoit le Dieu suprême.

Pour faire présentement nos réflexions sur ce passage, remarquons d'abord, que ce tableau n'appartient point, à proprement parler, à la Religion des Celtes, qui ne vouloient point qu'on représentât la Divinité sous la forme de l'homme. On fera voir, en son lieu, que ce scrupule étoit commun aux Gaulois avec tous les autres Peuples Scythes & Celtes. Ce tableau avoit été fait depuis le tems de Jules-César, après que les Gaulois eurent adopté des superstitions étrangères, & particulièrement la coutume d'avoir des Temples & des Idoles. On voit clairement, que le Peintre, qui étoit initié dans la Mythologie des Grecs & des Romains, voulant représenter un Dieu des Gaulois, & exprimer parfaitement l'idée qu'ils en avoient, lui attribue les caractères de trois Divinités étrangères, l'ancienneté de Saturne, la valeur d'Hercule, & l'élo-

quence de Mercure. Ce Dieu Gaulois est manifestement le *Teut*, l'*Odin*, dont il a été parlé au long dans le Chapitre sixième de ce Livre. Ce *Teut* étoit regardé comme le Pere des Hommes & des Dieux. C'étoit le premier Être, le plus ancien des (48) Dieux, ainsi que le porte l'Edda des Islandois. Par cette raison, il est représenté sous la forme d'un vieillard. Le même *Teut* étoit le Dieu des Guerriers. C'est auprès de lui (49) que tous ceux qui perdoient la vie dans le noble métier des armes, alloient jouir d'une gloire & d'une félicité transcendantes. C'est ce que marque la massue, l'arc, en un mot, tout l'équipage d'Hercule, dans lequel il est représenté. Enfin le Dieu *Teut* étoit regardé dans les Gaules, comme (50) l'inventeur des Sciences

(48) Ci-dessus ch. VI. §. 5. not. 36.
(49) Edda Island. Mitholog. 33.
(50) Ci-dessus ch. VI. §. 4. not. 21.

& des Arts. C'est la raison pour laquelle le Peintre lui attribue ce que les Grecs appelloient les laqs de Mercure, c'est-à-dire, le don de persuader. Lucien appelle ce Dieu Gaulois *Hercule*. Il auroit pû l'appeller, avec autant & plus de raison, *Mercure*. D'un côté, c'est sous ce nom que les étrangers désignoient ordinairement le *Teut* des Gaulois. D'un autre côté, c'est là précisément ce que marque le nom d'*Ogmius*. Edmond Dickinson a cru (51) que cet *Ogmius* étoit *Josüé*, qui reçut ce nom, après qu'il eût défait *Og*, Roi de Basan. C'est une vision. M. Keysler a prouvé (52) qu'*Oga*, *Ogum*, & *Ogma*, est un vieux mot Celtique, qui signifie proprement *des lettres secrettes, écrites en chiffre*, & indirectement une Science occulte. Ainsi le Dieu *Ogmius*

(51) Dickinson Delphi Phænicisantes cap. 4. pag. 41.

(52) Keysler Antiq. Septentr. p. 28.

est

c'eſt le Dieu du ſçavoir & de l'éloquence.

§. VI. Il faut ſuivre préſentement Hercule dans ſes courſes. « Après » avoir ſoumis l'Eſpagne & les Gau» les (53), il ſe mit en marche pour » l'Italie, & paſſa le premier (54) » les Alpes, à la tête d'une armée. » Ce fut en mémoire de ſon paſſage, » que les montagnes qu'il avoit tra» verſées avec ſes Grecs, reçurent » le nom d'Alpes Grecques. On pré» tend même que les Lépontiens, » qui demeuroient près des ſources » du (55) Rhin, deſcendoient d'une » troupe de ſoldats (56) qu'Hercule

On prétend qu'Hercule avoit traverſé l'Italie.

(53) Ammien Marcellin prétend qu'Hercule paſſa d'Italie dans les Gaules & en Eſpagne. Amm. Marc. XV. cap. 10. p. 101.

(54) Cornel. Nep. Hannibal. cap. 3. Plin. Hiſt. Nat. lib. III. cap. 17. Juſtin. XXIV. 4. Silius lib. III. v. 496. Conon. ap. Photium n. 186. Virgil. Æneid. VII. v. 660. VIII. v. 292. & ſeq. Diod. Sic. lib. IV. p. 158. Dionyſ. Halic. lib. I. pag. 26 51. lib. II. p. 77.

(55) Cæſar IV. 10.

(56) Plin. lib. III. cap. 20. p. 376.

» fut obligé de laiſſer en arrière, » parce qu'ils avoient eu les mains & » les pieds gelés dans les neiges. Ar- » rivé dans le Pays Latin (57), le » Héros tua le brigand Cacus, qui » infeſtoit depuis long-tems la Con- » trée, & qui lui avoit volé à lui- » même les plus belles vaches de ſon » troupeau. Il établit enſuite, ſur le » bord du Tibre, dans le lieu où l'on » bâtit depuis la Ville de Rome, » une Colonie Grecque, qu'il forma » (58) de Péloponnéſiens tirés de ſon » armée, & de quelques priſonniers » qu'il avoit emmenés de Troye. » Non content d'avoir fondé la Co- » lonie, il voulut encore contribuer » à l'augmenter. Il épouſa pour cet » effet deux Princeſſes, l'une Grec- » que (59), & l'autre Latine, ou

(57) Virgil. Æneid. VIII. 205. Dionyſ. Hal. I. pag. 31. Livius lib. I. 7.

(58 Dionyſ. Halic. I. p. 27, 49. II. 77.

(59) Dionyſ. Hal. I. pag. 25. 34. 35. Juſtin.

» Hyperboréenne, & il eut des en-
» fans de l'une & de l'autre. Pendant
» le séjour qu'il fit dans cette Con-
» trée, il adoucit, à plusieurs égards,
» les mœurs féroces de ses Habitans
» naturels, & il abolit, en particu-
» lier, la barbare coutume qu'ils
» avoient de précipiter, tous les
» ans, trente hommes dans le Tibre
» (60), comme un sacrifice au Dieu
» *Dis*. Cependant, pour ne pas effa-
» roucher les esprits attachés aux
» anciennes superstitions, il jugea à
» propos de conserver une image du
» sacrifice, & de faire jetter dans le
» Fleuve trente hommes de paille,
» que les Latins appellerent (61)
» *Argei*; (selon les apparences,

XLIII. I. Pomp. Festus Paul. Diac. p. 355. Virgil. Æneid. VII. 656. Dion. Hal. I. p. 25. Solin. I. 1. Etymol. Magn. p. 502.

(60) Macrob. Saturn. I. cap. 7. p. 153. Euseb. Præp. Evang. lib. IV. cap. 16. p. 160. *Voyez* ci-dessus ch. VI. §. 11. not. 75.

(61) Ci-d. ch. VI. §. 14. not. 118.

» parce qu'avant le changement in» troduit par Hercule, on noyoit » des vieillards, des hommes inutiles » à la ſociété ».) Varron a cru qu'ils reçurent le nom d'*Argei* (62) des grands Seigneurs Argiens qu'Hercule avoit auprès de lui. C'eſt une étymologie ridicule, parce qu'il eſt viſible que ces images ne repréſentoient pas des Grecs, mais des Aborigines, que l'on offroit au Pere *Dis*.

Cette conjecture de Varron eſt cependant plus vraiſemblable, que celle d'un certain Epicadus, qui eſt rapportée par Macrobe (63). Attribant à Hercule l'invention de ces hommes de paille, il diſoit » que ce » Héros, après avoir vaincu Géryon » en Eſpagne, fit des ſtatues de ſes

(62) Varro de Ling. Lat. lib. IV. p. 12.

(63) Macrob. Saturn. I. cap. 12. p. 168. On prétend que cet *Epicadus* eſt le même dont il eſt fait mention dans les illuſtres Grammairiens de Suetone ch. 12. Il étoit affranchi du Dictateur *Sylla*, dont il publia les Mémoires.

» compagnons qui avoient été tués, » & qu'il les jetta dans le Tibre, afin » qu'elles defcendiffent dans la mer, » & qu'elles allaffent flotter fur le ri- » vage de leur Patrie. Il prétendoit » confoler par là les parens des défunts, » en leur rendant au moins les ima- » ges de ceux que la mort leur avoit en- » levé. » Il faut qu'un Hiftorien foit fimple & crédule au dernier point, ou qu'il ait bien mauvaife opinion de fes Lecteurs, pour mettre fur le papier de femblables impertinences. Quoi qu'il en foit, Hercule paffa du Pays Latin dans le Royaume de Naples, où il défit les Titans, premièrement, près du Mont (64) Véfuve, & enfuite plus bas, dans la (65) Japygie. C'eft de là, felon les apparences, qu'il alla foumettre la

(64) Ci-d. ch. VI. §. 11. not. 24. Liv. I. ch. 9. pag. 152.

(65) Arift. de Mirab. Aufcult. p. 707.

(66) Sicile & la (67) Sardaigne, & ce fut en considération de tous ces exploits, que les Habitans de l'Italie lui consacrerent dans les Villes, & le long des (68) grands chemins, des Autels, où on lui offroit des sacrifices annuels. Ils inférerent aussi son nom dans l'Hymne (69) que les Saliens chantoient à l'honneur du Dieu de la guerre.

§. VII. Tite-Live regarde comme une fable, la tradition qui portoit (70) qu'Hercule avoit passé les Alpes avec ses Grecs. Il a raison. Il n'est pas douteux que les Gaulois appelloient le grand S. Bernard & les Montagnes voisines, *the graüce Alben*, les Alpes grises, parce qu'on

(66) Diod. Sic. IV. p. 158. & s.

(67) Bochart. Geogr. Sacr. Part. II. lib. I. cap. 31. p. 631.

(68) Dionyf. Halic I. pag. 32. 33. Virgil. Æneid. VIII. 185-268.

(69) Ci-d. Liv. II. ch. 10, p. 237. not. 78.

(70) Livius V. 34.

y voyoit toujours de la neige, de la même manière que les Scythes appelloient le Caucase, *Graucassus* (71), c'est-à-dire, comme Pline l'a remarqué, la Montagne toujours couverte de neige. La conformité du mot Celte *graüce* (72), ou *grise*, avec le mot Latin *grajæ*, a fait croire que les Montagnes dont il s'agit, portoient le nom d'Alpes Grecques. Pour rendre raison de cette dénomination, on a supposé ensuite qu'Hercule avoit passé dans ces Montagnes avec son armée. Par une semblable méprise, on a dit que les Alpes Penines étoient ainsi appellées, parce que les troupes Puniques y avoient passé sous la conduite d'Annibal, quoique ces troupes eussent pris une route toute différente, & que le nom de *penn*, ou de *pinne*, fût un mot Cel-

(71) Ci-d. Liv. I. ch. 15. p. 324.
(72) *Grü*, en Bas-Breton, *Grau*, en Allemand.

tique qui désignoit (73) la cime, le sommet des Alpes. Mais quoiqu'Hercule n'eût jamais vu les Alpes, ce que la fable débitoit sur ce sujet, ne laissoit pas d'avoir quelque fondement. Il y avoit eu un Hercule dans les Alpes, & un autre dans le Pays Latin. Le premier étoit encore l'un des Chefs de la Colonie de Marseille. Cette Ville se trouvant extrêmement incommodée par les courses continuelles, que les Montagnards faisoient sur son territoire, envoya contr'eux un de ses Capitaines, qui ayant poussé l'ennemi, & pénétré avec son armée, non pas jusqu'au grand S. Bernard, mais jusqu'aux Alpes maritimes, qui séparent la Provence de l'Italie, y construisit deux forts, pour tenir en bride les Montagnards. Il appella l'un de ces forts (74) *Nicæa* (Νικαία), en mé-

(73) Ci-d. Liv. I. ch. 15. p. 302. not. 72.
(74) Plin. III. 5.

moire de la victoire qu'il avoit remportée sur les Barbares. L'autre fort qu'il bâtit sur un promontoire fut consacré par la même raison à Hercule ; & c'est de ce Promontoire que le port qu'il forme, reçut le nom de (75) *Portus Herculis Monaci.* C'est-là, à ce qu'il paroît, la seule armée de Grecs que l'on eût jamais vue dans les Alpes.

Il est connu que les Grecs avoient aussi plusieurs établissemens dans le Royaume de Naples. Ces Colonies, comme celles de Marseille, avoient eu leurs Hercules, leurs Héros, qui avoient soumis les Habitans naturels du Pays, adouci ce qu'il y avoit de féroce dans leur manière de vivre, défait les Titans, c'est-à-dire, les partisans de l'ancienne Religion, exterminé les brigands. La fable ne pêche ici qu'en ce qu'elle attribue

(75) Plin. III. 5. Lucan. I. v. 405.

tout cela à un ſeul homme. Par la ſuite du tems, les Grecs en vinrent ſans doute, juſqu'à rendre des honneurs divins aux grands hommes à qui ils étoient redevables de leur établiſſement en Italie ; mais il n'eſt pas facile de croire que les Aborigines, les Auſons, les Opiciens, en un mot, les Peuples à qui ces Conquérans avoient arraché leur Religion & leur liberté, ayent pu ſe réſoudre à leur rendre un culte religieux. Cet Hercule, qui étoit ſervi dans le Pays Latin, étoit aſſurément un Héros Grec. L'Hiſtorien Romain *Cecilius* le croyoit ainſi. Il conjecturoit (76) que la Ville de Rome avoit été bâtie par les Grecs, parce qu'on y offroit anciennement des ſacrifices à Hercule, avec les mêmes cérémonies que l'on obſervoit en Gréce. Varron ſe trompoit donc

(76) Strabo lib. V. p. 230.

lorsqu'il assuroit (77) qu'Hercule étoit le même Dieu que les Sabins appelloient *Sanctus*, ou *Sancus*. Portius Caton avoit remarqué (78) que *Sancus* étoit un Dieu indigéte des Sabins, auquel ils rapportoient l'origine de leur Nation. Si ce *Sancus* étoit servi le long des grands chemins, ce n'étoit pas, comme (79) Festus l'a cru, en mémoire d'Hercule qui y avoit passé, mais parce que les anciens Habitans de l'Italie, comme les autres Celtes, avoient leurs Sanctuaires hors des Villes, & le long des grands chemins.

§. VIII. Il faut dire un mot des autres Pays de la Celtique qu'Hercule doit avoir traversé. les Poëtes assurent qu'il entra dans le Pays des Hyperboréens, & qu'ayant pénétré

On dit qu'Hercule avoit passé dans la Germanie.

(77) Varro de Ling. Lat. lib. IV. 4. P. Festus in voce *Propter*.

(78) Dionys. Halic. lib. II. pag. 113. Silius Ital. lib. VIII v. 421.

(79) Pomp. Festus in voce *Propter*.

jusqu'aux sources du Danube (80); il en rapporta l'olivier dont les branches servoient à couronner le vainqueur dans les jeux Olympiques. C'est une supposition. Peut-être l'Hercule Grec s'avança-t-il jusqu'au Danube; mais il ne remonta assurément pas jusqu'aux sources du Fleuve, & ce n'est pas de-là que l'olivier avoit été apporté en Gréce. Tacite parle aussi d'une tradition selon laquelle Hercule devoit être parvenu jusqu'au *Sund* (81). « On publie, » dit-il, qu'il y a dans l'Océan Germanique des colonnes d'Hercule, » soit qu'Hercule ait pénétré jusques » là, soit que l'on ait coutume d'attribuer à un homme si renommé » les grands & magnifiques ouvrages » que l'on trouve quelque part que » ce soit ». Tacite, en rapportant

(80) Pausan. Eliac. I. cap. 7. p. 392. ci-dessus ch. XII. §. 3. not. 16.

(81) Tacit. Germ. cap. 34.

cette tradition, insinue assez qu'il n'y ajoute point de foi. « Depuis Drusus » Germanicus personne n'a fait de » recherches, pour découvrir ces » colomnes d'Hercule, & l'on a cru » que c'étoit une chose plus digne de » la piété & du respect que l'on doit » aux Dieux, de croire ce qu'on dit » de leurs exploits, que d'en avoir » une entière certitude ».

Ce n'est, cependant, que cette particularité qui est révoquée en doute par l'Historien. Il étoit persuadé, au reste, qu'Hercule avoit passé dans la Germanie, & qu'il s'y étoit signalé par ses exploits. « Les Germains, dit-il » ailleurs (82), rapportent qu'Hercule a passé dans leur Pays, & » quand ils vont au combat, ils le » célébrent comme le premier de » tous les vaillans hommes ». Cet Auteur assure même que les Peuples

Tacite assure que les Germains rendoient à Hercule un culte religieux. C'est une méprise.

(82) Tacit. Germ. 2.

de la Germanie rendoient un culte religieux à Hercule (83) : « Ils appai-» ſent Hercule & Mars par des ſacri-» fices d'animaux permis ». Mais Tacite s'eſt aſſurément trompé ſur cet article. Les Germains avoient leurs Mars auquel ils offroient des ſacrifices. On a vu dans le Chapitre VII de ce Livre, que c'étoit *Odin*. Mais ils n'ont jamais connu l'Hercule Grec, & ce n'étoit point ſes louanges qu'ils chantoient en allant au combat. Nous verrons dans le moment ce qui a fait prendre le change à cet Hiſtorien. Il étoit bien difficile que des étrangers ne s'y mépriſſent. Contentons-nous de remarquer ici, 1.° que c'eſt en conſéquence du préjugé où il étoit, que Tacite parlant d'une Forêt du Pays des Chéruſques, dit (84) qu'elle étoit conſacrée à

(83) Tacit. Germ. 9.
(84) Tacit. Ann. II. 12.

Hercule. Hercule est ici *Vodan*, le Dieu de la guerre, que les Germains servoient dans leurs Forêts consacrées. 2.° On voit le même préjugé dans une Inscription qui a été trouvée dans le Pays de Cléves. On y lit ces paroles (85) *Herculi saxano.* Cette Inscription est de quelque Romain, qui voulant donner un nom latin au *Dieu Vodan*, que les Germains servoient autour d'un amas de pierres, & qu'ils regardoient comme le Dieu des Guerriers, l'appella *Hercules saxanus; Hercules*, parce qu'il présidoit à la guerre; *saxanus*, parce qu'on lui offroit un culte religieux au milieu d'un grand nombre de grosses pierres. 3.° On ne s'arrêtera point aux médailles de Posthumius, sur lesquelles sont gravés les noms de *Hercules Deusonensis, Hercules Magusanus*, parce qu'elles

(85) Keysler p. 191.

ont été constamment frappées par les Romains. La flaterie, pour honorer ce Posthumius, que les Gaulois proclamerent Empereur, du tems de (86) Galien, lui donne ici le nom d'Hercule. Les mots de *Deusonensis*, & de *Magusanus* sont, selon les apparences, les noms des lieux où Posthumius avoit battu les Germains (87).

Les Grecs assurent qu'Hercule avoit fait plusieurs expéditions en Thrace.

§. IX. La Thrace étoit voisine de la Gréce, & remplie de Peuples extrêmement belliqueux. Il ne faut pas être surpris que les Poëtes Grecs en ayent fait le théatre, où leur Héros avoit donné les plus grandes preuves de son courage & de sa valeur. On prétend qu'Hercule eut pour maîtres dans sa jeunesse, un Scythe, nommé *Teutarus* (88), qui lui apprit à tirer

(86) Zosimus lib. I. p. 62.

(87) On peut voir sur ces Médailles Mascau Lib. V. c. 40. p. 177. Keysler p. 30. 200. Relig. des Gaul. Liv. III. p. 28.

(88) Lycophr. v. 56. p. 10. & Schol.

de l'arc, & un Thrace nommé *Linus* (89), qui lui enseigna à jouer de la guittare. L'Ecolier ayant peu de dispositions, & encore moins de penchant pour la musique, *Linus* osa le frapper un jour de sa guittare, ce qui irrita tellement le Disciple, qu'il tua son maître sur la place (90). Arrivé à l'âge viril, Hercule fit plusieurs expéditions en Thrace. Dans l'une, il tua Diomede, Roi des Thraces Bistoniens (91), qui après avoir immolé à Jupiter les étrangers qui tomboient entre ses mains, les faisoit ensuite dévorer à ses chevaux. Dans l'autre (92), il défit les Géants, ou les Titans.

Tout cela peut être vrai, ou avoir — Ce qui peut

(89 Apollodor. lib. II. p. 83.

(90 Id. Ibid.

(91) Apollodor. II. 95. Diod. Sic. IV 156. Ovid. Ibis. v. 381. 401. Sil. Ital lib. III. v. 38. Euripid. Alcest v. 485. Hercul. Furens v. 380. Solin. p. m. 215.

(92 Apollod. I. 14. ci-dessus Liv. I. chap. 9. pag 174.

avoir quelque fondement.

quelque fondement, pourvu qu'on en retranche les fables des Poëtes, qui ont enrichi le sujet à leur manière, & aux dépens de la vérité. Ce fut du tems d'Hercule, une génération avant le Siége de Troye, que les Phéniciens & les Egyptiens, qui avoient autrefois passé en Gréce sous la conduite de Cadmus (93) & de (94) Danaüs, s'étant accrus & affermis, soumirent entièrement les Pélasges, qui étoient les anciens Habitans du Pays (95). Les Pélasges ne purent se résoudre à plier sous le joug du vainqueur, & à embrasser la nouvelle Religion qu'il avoit apportée en Gréce; ils se retirerent dans la Thessalie, & delà dans la Thrace. Ils y furent poursuivis par les Grecs, & les choses en vinrent à une bataille décisive, dans la plaine

(93) Ci-d. Liv. I. ch. 9. p. 115-121.
(94) Herodot. II. 91.
(95) Ci-d. Liv. I. ch. 9. p. 118-152.

de *Phlégra*, où les Titans, c'est-à-dire, les adorateurs du Dieu *Tis*, furent entièrement défaits par la valeur d'Hercule qui commandoit l'armée Grecque.

§. X. Il ne faut pas nier non plus, que le même Hercule, ou quelqu'autre Héros Grec n'eût passé dans l'Asie mineure, & qu'il n'eût battu, en plusieurs rencontres, les Scythes qui y étoient établis. Les Anciens assurent assez généralement, qu'Hercule avoit vaincu (96) les Amazones près du Thermodon, & (97) pris la Ville de Troye, dont il avoit ôté le gouvernement à Laomédon, pour le donner à Priam. Quelques-uns ajoutent que dans l'une des expéditions, dont on vient de parler, il bâtit la

Ce qu'on dit des expéditions d'Hercule en Asie, eut aussi avoir quelque fondement.

(96) Justin. II. 4. Euripide Hercul. Fur. v. 408. dit que ce fut près des Palus-Méotides qu'Hercule vainquit les Amazones.

(97) Dionys. Halic. lib. I. p. 27. Apollodor. lib. I. p. 8. II. 9 1.

Ville (98) d'Héraclée. Mais il y a toute apparence que cette tradition n'étoit fondée que sur le non même d'*Héraclée*, que cette Ville reçut, non parce qu'Hercule l'avoit bâtie, mais parce qu'elle lui avoit été consacrée dans le tems même de sa fondation, comme on peut le voir dans Justin (99).

Aureste, il y a ici deux choses qui sont constantes. La première, c'est que l'Asie mineure étoit remplie, du tems d'Hercule, d'un grand nombre de Peuples Scythes, qui y étoient passés de l'Europe; la seconde, qu'ils furent dépossédés de l'Eolie, de l'Ionie, & de plusieurs autres Contrées, par les Grecs. Il est vrai que la chose n'arriva (100) que long-tems après

(98) Pomp. Mela I. cap. 9. p. 33.

(99) Justin. XVI. 3.

(100) Hercule vivoit une génération avant le siége de Troye. Les Ioniens passerent en Asie 130. ou 140. ans après la prise de cette Ville. On prétend que les Eoliens y avoient passé

les expéditions d'Hercule; mais il ne faut pas douter que les Grecs, avant que de s'établir dans l'Asie mineure, n'y eussent passé plusieurs fois avec leurs flottes. Par ces raisons, il ne paroît pas impossible qu'Hercule n'eût fait quelque tentative sur les Villes maritimes de l'Asie mineure. Mais il y a beaucoup lieu de douter qu'il se fût éloigné des côtes, & encore plus qu'il fût parvenu jusqu'en Albanie (101), & au Mont (102) Caucase. Il faut avouer aussi qu'il n'est pas facile d'expliquer parfaitement la (103) fable qui porte qu'il délia Promethée, que Jupiter avoit fait attacher au Mont Caucase par Vulcain, parce qu'il avoit formé le premier homme de terre & d'eau,

---

30 ans plutôt. *Voyez* Petav. Rat. Temp. lib. I. p. 53. Rickii Canon. Chronol. p. 405. & seq.

(10.) Justin. XLII. 3.

(102 Strabo IV. 183.

(103) Apollodor. I. p. 19.

& parce qu'il avoit volé le feu du Ciel pour l'animer. Tout ce que l'on voit dans un conte si ridicule, c'est 1.° que le nom de *Prometheus* signifioit, parmi les Scythes, (104) le *bon Theus*; c'est le nom que ces Peuples donnoient au Dieu suprême & à ses Ministres. 2°. Les Scythes qui attribuoient la production de l'homme au Dieu suprême, disoient aussi que le bon *Teut* avoit formé le corps de l'homme de terre & d'eau, & qu'il l'avoit animé, en le remplissant d'un feu céleste. Tout cela s'accorde parfaitement avec leur Doctrine. 3.° Ces Peuples offrant à leurs Dieux des victimes humaines, & le but des sacrifices étant de découvrir l'avenir par l'inspection des entrailles de ces malheureuses victimes, on entrevoit que les Grecs qui détestoient ce barbare usage, ont pu dire à leurs en-

(104) *From-Theus*, le bon *Theus*.

ſans, que les Sacrificateurs Scythes avoient été condamnés par Jupiter à voir dévorer leur propre foye par des vautours. 4.° Mais ce qu'on ne ſçauroit comprendre abſolument, c'eſt qu'Hercule qui étoit l'ennemi déclaré de l'ancienne Religion, & qui contribua de tout ſon pouvoir à introduire la nouvelle, n'ait pas laiſſé d'être le libérateur de Promethée. Laiſſons à ceux qui voudront s'en donner la peine, le ſoin de chercher quelque ſolution pour lever cette difficulté qui paroît inſurmontable.

Selon Hérodote, Hercule étoit adoré par les Scythes.

§. XI. Pour finir cette énumération par les Scythes, Hérodote aſſure (105) que ceux qui demeuroient au-delà du Danube, adoroient, entr'autres Dieux, *Mars* & *Hercule*. Le Mars des Scythes, ou des Germains étoit le Dieu ſuprême (106), qu'ils appelloient *Tay*, *Teut*, ou

(105) Ci-d. ch. III. §. 3. not. 8.
(106) Ci-d. ch. VII.

Odin. On verra tout-à-l'heure ce qu'étoit cet *Hercule*, dont on prétend qu'ils joignoient le culte à celui de *Mars*. Le même Hiſtorien rapporte ailleurs (107) qu'Hercule, revenant d'Eſpagne, paſſa dans la Scythie, qui étoit encore inhabitée: il y trouva, cependant, une eſpèce de Syrène, qui étoit d'une forme tout-à-fait monſtrueuſe; elle ſçut l'engager à paſſer une nuit avec elle, & lui annonça le lendemain qu'elle lui donneroit trois fils. La prédiction ayant été accomplie, elle nomma le premier *Agathyrſus*, le ſecond *Gelonus*, & le troiſième *Scytha*. Hérodote avoue de bonne foi que cette fable étoit inconnue aux Scythes (108). Elle venoit des Grecs, qui vouloient abſolument, que tous les Peuples de l'Univers deſcendiſſent

(107) Herodot. IV. 8. & ſeq.
(108) Herodot. IV. 8.

de

de leur Nation. On peut attribuer aux mêmes Grecs un autre conte qui vaut bien le premier. Il porte que l'on(109) voyoit ſur un rocher, près du fleuve Tyras, l'empreinte du pied d'Hercule, qui avoit deux coudées de long.

Les Celtes ne rendoient point de culte religieux aux Héros.

§. XII. Il faut voir préſentement, comment il a pu arriver que les Anciens ayent aſſuré ſi généralement, que les Celtes rendoient un culte religieux aux Héros, & ſur-tout à Hercule. Ce n'étoit point la coutume de ces Peuples de mettre les grands hommes au rang des Dieux, ni pendant leur vie, ni après leur mort. Trois raiſons le prouvent clairement. La première, qui a déja été alléguée au commencement de ce Chapitre, c'eſt qu'ils ſe moquoient des Grecs, qui admettoient des Dieux iſſus des hommes. En ſecond lieu, cette apo-

(109) Herodot. IV. 82.

théofe étoit incompatible avec leur Théologie. Ils foutenoient (110) que le monde étoit incorruptible; ils croyoienr que le Créateur avoit uni, dès le commencement, à chaque Elément, une intelligence qui le dirigeoit, & qui ne devoit jamais en être féparée. Quel empire auroient-ils donc pû attribuer, & quel culte auroient-ils pû rendre à de nouveaux Dieux, qui étoient une pièce hors d'œuvre dans leur fyftême? La troifième preuve, qui eft décifive, c'eft la Doctrine même des Celtes fur le fort de l'homme après cette vie (111). Ils ne croyoient pas que l'ame

110 Ci-d. ch. VI. §. 16. not. 153.

(111) L'Auteur de la Religion des Gaulois Liv. I. p. 88, dit; « Les Gafcons croyoient rendre un bon office aux hommes qu'ils immoloient; car ils prétendoient que leurs ames étoient déifiées par la voye de l'immolation, & qu'elles avoient rang parmi les Dieux. » Il le prouve par un endroit de l'Hymne de prudence; compofée à l'honneur des Martyrs *Hemigerius* & *Chelidonius*. Prudent. Peri Steph. Hymn.

des grands hommes fût élevée après la mort au-dessus de la condition humaine. Ils disoient que les braves alloient trouver *Odin*, le Dieu des combats, & qu'ils jouissoient auprès de lui de tous les plaisirs qui peuvent flatter les Guerriers. C'est ce qu'on aura occasion d'expliquer plus au long dans l'un des Chapitres suivans.

§. XIII. Voici ce qui vraisemblablement a fait croire que les Peuples Scythes & Celtes vénéroient les Héros.

Pourquoi a-t-on cru que les Celtes rendoient un culte religieux aux ames des Heros?

1.° Ces Peuples étoient dans la

I. v. 94. Mais, selon les apparences, l'Auteur de *la Religion des Gaulois* n'avoit point lu le passage de Prudence. Ce Poëte, rapportant les miracles que Dieu opéroit sur le tombeau des Martyrs *Hemiterius* & *Chelidonius*, dit à ceux des Gascons qui demeuroient encore dans l'Idolatrie: » Croyez-vous présentement *ce que vous ne pouviez croire* du tems que vous étiez plongés » dans les ténébres du Paganisme? A la vue de » ces Miracles, ne reconnoîtrez-vous pas que » l'ame des Martyrs, que vous avez fait mourir » si cruellement, a été portée entre les bras de » Dieu?»

ferme persuasion, qu'un homme qui mouroit à la guerre, ou de quelqu'autre sorte de mort violente, passoit sûrement & infailliblement à une vie bienheureuse (112). En conséquence de ce préjugé, les Scythes (113) disoient au Messagers qu'ils envoyoient à Zamolxis (114), qu'ils alloient leur donner l'immortalité. De ce que, parmi les Grecs, *donner l'immortalité* à un homme, signifioit le mettre au nombre des Dieux, on a conclu que les Scythes avoient, sur cet article, la même Doctrine & la même pratique que les Grecs. C'est une chimère. *Donner l'immortalité*, parmi les Scythes, étoit ce que nous appellerions envoyer quelqu'un à la vie éternelle.

2.° Les Scythes & les Celtes avoient un profond respect pour

(112) Ci-d. ch. VI. §. 16. not. 195. ch. VII. §. 2. not. 31.

(113) Herodot. IV. 94. Lucian. Scyth. p. 340.

(114) Voyez ci-d. ch. VI. §. 16. p. 195.

leurs Druïdes, & ſur-tout pour leur *Pape.* Il eſt aſſez naturel de ſe ſervir de ce terme, puiſqu'ils en avoient un, ainſi que les Chrétiens. Ils croyoient que les Eccléſiaſtiques, remplis de l'eſprit de Dieu, connoiſſoient le paſſé, le préſent, l'avenir, avec tout ce qu'il y a de plus caché dans la nature, & leur attribuoient le pouvoir d'opérer les choſes du monde les plus extraordinaires. Auſſi vénéroient-ils dans leurs Prophètes, & dans leurs Prophéteſſes, le Dieu dont ils étoient les Miniſtres & les Interprètes, & recevoient-ils leurs déciſions comme les oracles mêmes de la Divinité. Tacite remarque (115) « que, du tems de l'Empe-
« reur Veſpaſien, la plûpart des
» Germains regarderent long-tems
» *Veleda* comme une Divinité, &
» qu'ils avoient autrefois vénéré *Au-*

(115) Tacit. Germ. cap. 8.

» *rinia*, & plusieurs autres femmes, » non par flaterie, ni comme s'il » leur appartenoit de faire des Déesses ».

Cette vénération étoit portée si loin par les Peuples Celtes, qu'ils ne faisoient pas difficulté de donner à leurs Pontifes le nom même du Dieu au culte duquel ils présidoient. » *Zamolxis*, disoit Strabon (116), » fut d'abord créé Sacrificateur du » Dieu que les Celtes servent préférablement à tous les autres. Ensuite » il reçut aussi le nom de Dieu ». Tacite fait la même remarque, en parlant de cette *Veleda* dont on vient de faire mention (117). « C'étoit, » dit-il, une Vierge, Bructere de » nation, qui avoit une domination » fort étendue. Les Germains étoient » accoutumés de toute ancienneté,

(116) Strabo IV 298.
(117) Tacit. Histor. IV. 61.

» à tenir la plûpart des femmes pour » des Prophéteſſes, & même pour » des Déeſſes, quand la ſuperſtition » vint à s'en mêler ».

On a prétendu conclure delà que les Peuples Celtes faiſoient des Dieux ſelon leur bon plaiſir. « Les » Scythes & les Gétes, diſoit Lucien « (118), *donnent l'immortalité* à qui » il leur plaît, & mettent au nombre » des Dieux qui ils veulent, de la » même manière que Zamolxis, qui » n'étoit qu'un eſclave, fut placé » parmi les Dieux ». C'eſt encore une illuſion. Les Celtes donnoient à des hommes le nom de Dieu pendant leur vie, & non pas après leur mort. Le Succeſſeur du Prophète ou du Pontife, héritoit auſſi de ſon titre. Strabon & Tacite l'aſſurent expreſſément. Le premier dit (119) « que, » depuis le tems de Zamolxis, il s'é-

(118) Lucian. Deor Concil. p. 1098.
(119) Strabo IV. 298.

» toit toujours trouvé quelque Pontife, qui se disant rempli de l'esprit de Dieu, & servant de conseil au Roi, étoit honoré par les Gétes du titre de Dieu ». Le second dit (120) que « les Germains ont vénéré » autrefois *Aurinia*, c'est-à-dire, » pendant sa vie, & que, sous le » regne de Vespasien, ils ont regar- » dé pendant long-tems *Veleda* com- » me une Déesse ». C'est-à-dire, qu'ils en eurent cette idée, jusqu'à ce qu'elle eût été faite prisonnière par les (121) Romains. Alors l'opinion que l'on avoit de sa Divinité, ou, comme nous le dirions, de sa magie, s'affoiblit insensiblement, & bientôt se perdit tout-à fait.

3.° Après les Gens d'Eglise, le grand objet de la vénération des Peuples Celtes étoit les bons Guer-

---

(120) Tacit. Germ. cap. 8.

(121) Statius Sylvar. I. Carm. 4. v. 89. IV. Carm. 10. v. 24.

riers. On en a vu la raiſon dans le Livre précédent (122). Ces Peuples, ne connoiſſoient point d'autre profeſſion que celle des armes, ni d'autre gloire que celle de ſe diſtinguer dans ce noble métier ; les honneurs, les louanges, les diſtinctions, la confiance du Public, tout cela étoit, pour ainſi dire, conſacré aux Héros. Vénérés pendant leur vie, ils l'étoient auſſi après leur mort. Premièrement, on leur donnoit le titre de *Herr*, ou de (123) *Hans*, qui étoit réſervé aux Dieux, & aux Princes. Ainſi Jornandés dit (124) que les Goths, après une victoire ſignalée, qu'ils avoient remportée ſur les Romains, donnerent à leurs Généraux le nom d'*Anſes*, qui déſigne quelque choſe de plus qu'un ſimple homme, & qui marque une eſpèce de demi-

(122) Ci-d Liv. II. ch. 12. p. 289. & ſuiv.
(123) Ci-d. ch. VII §. 3. not. 58.
(124) Jornand. Goth. XIII. p. 629.

Dieu. De même la Mythologie des Islandois (125), quand elle parle des Héros, qui sont avec *Odin*, dans le *Valhalla*, les appelle toujours (126) *Einherren*, mot que l'Interprète Latin a rendu par celui de *Mono-heroës*. En second lieu, on célébroit, près le tombeau des braves (127), des festins, & des combats funèbres, & dans ces solemnités, on dépêchoit souvent au mort un, ou plusieurs messagers, pour l'informer des honneurs qu'il recevoit parmi les vivans. Enfin, ce qu'il faut bien remarquer, on composoit à l'honneur des Héros, quelqu'un de ces Cantiques qui ont été représentés au long dans le Livre précédent (128). Ces Hymnes com-

(125) Edda Island. Mythol. 33.

(126) C'est un mot composé de celui de *Ein*, un, & *Herr*, Seigneur.

(127) On aura occasion de le prouver, en parlant de ce que les Celtes pratiquoient par rapport aux enterremens & aux obséques.

(128) Ci-d. Liv. II. ch. 10. p. 214. & suiv.

mençoient par les louanges de Dieu. Ils finiſſoient par l'éloge des grands hommes, qui s'étoient diſtingués au milieu de chaque nation dans le métier des armes, & particulièrement de ceux qui avoient perdu la vie pour la défenſe, ou pour la gloire de la Patrie (129). On y rappelloit le ſouvenir de leur bravoure, & de leurs exploits : on y célébroit le bonheur dont ils jouiſſoient auprès du grand *Odin.* La jeuneſſe apprenoit ces Cantiques, pour ſe remplir de bonne-heure d'une noble émulation. Le Soldat les entonnoit en allant lui-même à la charge, & s'animoit ainſi lui-même à ſuivre de ſi beaux modèles. On les chantoit encore dans toutes les ſolemnités, & même dans les Aſſemblées religieuſes, pour for-

(129) On voit dans Horace que, de ſon tems, les Romains chantoient encore des ſemblables Hymnes dans leurs ſolemnités. Horat. Carm. lib. IV. Od. 15.

mer, & ponr entretenir dans le cœur de tous ceux qui y aſſiſtoient, les ſentimens de valeur & de bravoure, que ces Hymnes repréſentoient, comme le véritable & le ſeul chemin de l'immortalité.

Voila aſſurément ce qui a fait croire que les Peuples Scythes & Celtes rendoient un culte religieux aux Héros. Les Hymnes que ces Peuples chantoient pendant le ſervice, faiſoient mention des Héros; on en a conclu que ces grands hommes étoient l'objet même du culte. Mais on l'a ſuppoſé ſans raiſon, pour avoir jugé de la choſe par les apparences, plutôt que par le fond même de la Religion des Celtes, dont le ſyſtême étoit incompatible avec un ſemblable culte. Ainſi Lucien fait dire à un Scythe (130): « Nous offrons » des ſacrifices aux gens de bien,

(130) Lucian. Toxari p. 611.

» c'eſt-à-dire, aux braves, & nous » célébrons à leur honneur des Fêtes » ſolemnelles ». Lucien l'a cru ainſi, parce que les Scythes faiſoient mention des Héros dans leurs ſacrifices & dans leurs Fêtes. Ainſi Hérodote dit ſur le même fondement (131), que « Xerxès étant arrivé à Pergame, y » offrit à la *Minerve Troyenne* mille » bœufs, dont les Mages employe» rent la chair à faire des obſéques » aux Héros ». Cette Minerve des Troyens étoit la Terre, la grande Divinité des Amazones, des Phrygiens, des Lydiens, & des autres Peuples Celtes de l'Aſie mineure. Les Mages offrirent à la Terre mille bœufs, c'eſt-à-dire, qu'après avoir égorgé les victimes, ils en firent bouillir la chair, l'étendirent ſur l'herbe verte, & chanterent la Théogonie, la génération des Dieux &

(131) Herodot. VII, 43.

des hommes, la production de toutes choses par les deux Principes, sçavoir le Dieu suprême & la Terre sa femme. C'est dans le chant de cette sorte d'Hymnes (132) que les Mages faisoient consister le sacrifice, ou la consécration de la victime. Comme la chair des victimes étoit ordinairement mangée dans des festins, où l'on continuoit de chanter ces Hymnes qui commençoient par les louanges de la Divinité, & qui finissoient par l'éloge des Guerriers, Hérodote a dit que ces victimes immolées à Minerve, servirent aussi à faire des obséques aux Héros. Le même Hérodote remarque ailleurs (133) que les Scythes servent *Mars* & *Hercule*. Tacite en dit autant des (134) Germains. *Mars* est ici *Teut*, ou *Odin*, le Dieu de la guerre : *Hercule* désigne

(132) Herodot. I. 132.
(133) Ci-d. ch. III. §. 3. not. 8.
(134) Ci-d. §. 8. not. 83.

les braves, qui jouiſſoient auprès de ce Dieu de la ſouveraine félicité. Ces Hiſtoriens ont cru devoir faire une Divinité de cet Hercule. On en voit la raiſon dans ce qui vient d'être expoſé. Il étoit célébré dans des Cantiques, qui faiſoient une partie eſſentielle du culte de la Divinité.

Les Hercules que les Celtes célébroient dans leurs Cantiques, étoient leurs propres Héros.

§. XIV. On ſent bien, au reſte, que les braves dont les Celtes faiſoient l'éloge dans leurs Cantiques, n'étoient pas des Héros étrangers. De grands hommes de l'antiquité, (135) Varron, par exemple, Cicéron & Servius ont reconnû qu'il y a eu pluſieurs Hercules, & qu'on a attribué mal-à-propos à un ſeul homme des exploits, des conquêtes, en un mot, une gloire que pluſieurs ont partagée. Cette remarque eſt très-ſolide; mais ſi l'on veut y pren-

(135) Servius ad Æneid. VIII. v. 563. p. 540. XI. 262. Cicero de Nat. Deor. lib. III. cap. 42.

dre garde, on se convaincra facilement que tous les Hercules dont les Grecs & les Latins vantent les exploits, avoient été les ennemis déclarés des Peuples Scythes & Celtes, & les destructeurs de leur Religion. Ils avoient exterminé (136) les Titans en Espagne, en Italie, & en Thrace. Ils avoient défait les Géants *Albion* & *Bergion*, tué le brigand *Cacus*, aboli les duels, & la coutume barbare d'offrir aux Dieux des victimes humaines. Ils avoient bâti des Villes, pour tenir en bride les Peuples qu'ils avoient soumis, & pour enchaîner leur liberté. Comment veut-on que les Peuples Celtes célébrassent par leurs Cantiques des Héros de cet ordre? Etoit-ce le moyen d'allumer le courage du Soldat, que de lui faire chanter des Hymnes qui lui auroient rappellé la défaite de sa

(136) Cl-d. Liv. I. ch. 9. p. 123-152.

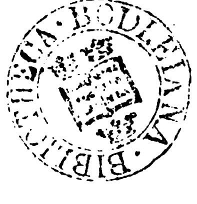
Nation

Nation ? La vérité eſt qu'ils chantoient leurs propres Héros. Diodore de Sicile l'avoue fort ingénuement, quoiqu'il ait débité bien des fables ſur le ſujet de l'Hercule Grec (137). « Un Gaulois, dit-il, à qui l'on a » fait un appel, va au combat, en » célébrant par ſes Hymnes la bra- » voure de ſes Ancêtres. Les Celtes, » dit encore Elien (138), choiſiſſent » pour ſujet de leurs Hymnes, les » braves qui ont perdu la vie, en » combattant vaillamment contre » l'ennemi ». Lucain dit la même choſe (139). Il en étoit des Germains comme des Gaulois. Ammien Marcellin, parlant d'une bataille qui ſe donna entre les Goths & les Romains, du tems des Empereurs Valens & Gratien (140), dit que « les

(137) Diod Sic. V. 212.
(138) Ælian. Var. Hiſt. lib. XII. cap. 23.
(139) Lucan I. v. 447.
(140) Amm. Marc. XXXI. p. 632.

» Barbares commencerent le combat » en chantant d'une voix diſcordante » les louanges de leurs Ancêtres ». Un paſſage de Jornandés éclaircit & confirme celui qui vient d'être cité (141). « Les Goths chantoient au » ſon de la guitare les exploits de » leurs Ancêtres, tels qu'avoient été » *Etheſpamara*, *Hamala* (142), *Fri*- » *digerne* (143), *Vidicula*, & plu- » ſieurs autres dont ce Peuple avoit » une opinion fort avantageuſe, qui » ſurpaſſoit, en quelque manière, » l'idée qu'une antiquité fabuleuſe » nous donne des Héros ». Tacite, qui écrivoit ſous l'empire de Trajan (144), rapporte auſſi que les Germains avoient depuis long-tems un Cantique compoſé à la louange de cet *Arminius*, qui avoit défendu ſi

(141) Jornand. cap. IV. p 617.
(142) Chef de la famille des *Amali*.
(143) Jornand. cap. XXXIII. p. 660.
(144) Tacit. Ann. II. 38.
(144) Tacit. Ann. II. 88.



vaillamment leur liberté contre les Empereurs Auguste & Tibere. Voila quels étoient les Hercules des Peuples Celtes. C'étoient leurs propres Héros. Ils les appelloient *die-Herren*, les Seigneurs, *die-Carlen* (145), les Braves: il ne seroit donc pas surprenant qu'ils eussent répondu affirmativement aux étrangers qui leur demandoient, s'ils ne connoissoient pas Hercule, & s'ils ne le célébroient pas dans leurs Cantiques.

CHAPITRE XV.

On attribue aux Celtes le culte de Bacchus.

LE Chapitre de *Bacchus* ne sera pas aussi long que celui d'*Hercule*. On prétend « que Bacchus étoit servi » par divers Peuples Celtes; & en » particulier par les (1) Espagnols,

---

(145) Ci-d. Liv. I. ch. 13 p. 235.
(1) Ci-dessous §. 2. note 17.

» les (2) Gaulois, & les (3) Thraces, » Les derniers étoient, cependant, » celui de tous les Peuples Celtes, » qui avoient le plus de dévotion » pour le Dieu de la vendange. On » voyoit dans leur Pays un grand » nombre de Sanctuaires (4) consa- » crés à ce Dieu, & servis par des » (5) Prêtres & par des (6) Prê- » tresses, qui étoient tous en possess- » sion du don de deviner. Comme » les Thraces appelloient Bacchus » dans leur Langue (7) *Sabus*, ou » *Sabazius*, les Sanctuaires qui lui » étoient dédiés, les Prêtres qui pré- » sidoient à son culte, les Peuples » au milieu desquels il étoit établi,

(2) Ci-d. ch. VIII. §. 12. not. 120-122.

(3) Herodot. V. 7. Lucian. Dial. Deor. p. 83. Dio Cassius lib. LI. p. 461.

(4) Herodot. VII. 3. Pomp. Mela lib. II. c. 2. pag 42.

(5) Dio Cass. lib LIV. p. 545.

(6) Hesychius. Plutarch. Crass. Tom. I. p. 547.

(7) Hesychius. Arnob. lib. V. p. 188. Schol. ad Aristoph. Aves p. 224. Harpocration p. 265. Etymol. Magn. p. 707.

» les Fêtes enfin que l'on célébroit à » l'honneur du Dieu, portoient tou» tes le même nom, ou au moins un » nom dérivé de celui-là. Il en étoit » de même dans toutes les Contrées » de la (8) Phrygie, où les Thraces » avoient envoyé des Colonies.

§. II. Comme la vigne avoit été portée en Eſpagne & en Thrace par des Orientaux, il ne faudroit pas être ſurpris qu'ils euſſent introduit le culte du Héros (9) Syrien, ou Phénicien, qui paſſoit pour avoir enſeigné aux hommes (10) la manière de faire le vin, & les liqueurs que l'on braſſe avec de l'orge. Il ſemble d'ailleurs que des Peuples, qui avoient tous (11) beaucoup de

(8) Schol. ad Ariſtoph. Aves p. 288. Steph. de Urbib. pag. 656. Euſtath. in Dionyſ. Perieg. v. 1069. p. 147. Strabo X. p. 470. *Voyez* la note précédente.

(9) Bochart. Geogr. Sacr. Part. 2. lib. I. c. 18.

(10) Euſeb. Præp. Ev. II. cap. 2. p. 53.

(11) Ci-deſſ. Liv. II. ch. 3. pag. 43. ch. 18. pag. 383. ch. 19. p. 522.

penchant à l'ivrognerie, ont du adopter avec plaisir un culte qui excusoit, & qui justifioit même, en quelque manière, tous les excès auxquels ils s'abandonnoient. Mais, malgré tout cela, ni les Celtes, en général, ni les Thraces, en particulier, n'ont jamais servi, ou seulement connu le Dieu Bacchus. Le Lecteur en conviendra, s'il veut faire les réflexions suivantes.

Quelques uns prétendent que le Bacchus des Thraces étoit leur Jupiter, c'est-à-dire, leur Dieu Suprême.

Les Anciens qui parlent des Fêtes que les Thraces célébroient à l'honneur de leur Bachus, ne sont plus d'accord, quand il s'agit de déterminer dans quelle classe il faut le ranger.

1.° Les uns en font le Jupiter (12), c'est-à-dire, le Dieu suprême des Thraces. A ce compte, *Sabazius* seroit le *Tis*, ou le (13) *Cotis* des Cel-

(12) Gruter. Inscript. pag. 22. n. 5. Firmic. Mater. n. p. 426.

(13) Ci-d. ch. VI. §. 6.

tes, que les étrangers ont appellé, tantôt *Jupiter*, tantôt *Bacchus*, tantôt *Saturne*, tantôt *Pluton*, & le plus souvent *Mercure*. Cette première opinion est la plus raisonnable, & l'on se flatte de le prouver d'une manière qui ne laissera aucun doute sur cet article.

D'autres l'ont pris pour le Soleil.

2.° D'autres prétendent (14) que *Sabazius* étoit le Soleil, & ils se fondent principalement sur cette raison, que ce Dieu rendoit des oracles, de la même manière que l'Apollon des Grecs.

D'autres en font un Héros, & disent que c'est le Bacchus des Grecs.

3.° Cependant, selon le sentiment le plus reçu, le *Sabazius* des Thraces étoit le *Bacchus* que les Poëtes Grecs & Latins ont chanté, c'est-à-dire, un Héros (15) qui défit les Titans dans l'Isle de Créte, & qui soumit

(14) Macrob. Saturn. I. c. 18. p. 199-201.
(15) Diod. Sic. lib. III. p. 144. 145.

par les armes (16) l'Italie, (17) l'Espagne, & la Thrace. Diodore de Sicile assure que ce Héros (18), voulant passer en Europe, « fit al» liance avec Lycurgue, Roi des » Thraces, qui demeuroit le long de » l'Hellespont. Les femmes Bacchan» tes étant passées les premières, » Lycurgue leur fit courir sus, con» tre la foi des traités. Bacchus en » ayant été informé par un homme » du Pays nommé *Tharops*, passa la » mer, battit les Thraces, prit Ly» curgue qu'il fit crucifier, & donna » ensuite son royaume à *Tharops* ».

Le Bacchus des Grecs avoit été dé-

Mais tout ce qu'on a dit des exploits & des conquêtes de Bacchus en

(16) Bochart. Geog. Sacr. Part. 2. lib. I. c. 33. pag. 643.

(17) Silius lib. III. v. 101. Plutarch. de Fluv. in Nilo Tom. II. p. 1159. Plin. III. 1.

(18) Diod. Sic. III. pag. 139. IV. 148. Ceux qui seront curieux de lire les Fables que l'on a débitées sur le sujet de Bacchus & de Lycurgue, pourront consulter Apollodor. lib. III. Hygin. Fab. cap. 132. Plutarch. de Aud. Poetis.

en Europe, n'eſt aſſurément qu'une pure fable. Homere met Bacchus au nombre des Dieux, & cependant il reconnoît (19) qu'il avoit été battu par Lycurgue, Roi de Thrace, & qu'il s'étoit jetté dans la mer, pour échapper à ſon ennemi. Le Poëte, dont les Ouvrages couroient autrefois ſous le nom d'Orphée, diſoit de même (20) que Bacchus avoit été déchiré par les Géants; la choſe étoit encore confirmée par les Poëtes Callimaque (21) & Euphorion, qui ajoutoient que les Titans, après avoir coupé le corps de Bacchus par morceaux, le firent bouillir dans une chaudière. Tous ces Poëtes ont ſuivi, ſelon les apparences, la tradition des Thraces, qui ſe glorifioient d'a-

fait & tué par les Thraces.

(19) Homer. Iliad. VI. v. 129. & ſ. Euſtath. ad Iliad. V. p. 559. VI. pag. 629. Tzetz. ad Lycoph. p. 36.

(20) Servius ad Virg. Georg. I. v. 167. p. 77. Tzetz. ad Lycoph. p. 43. Heſychius.

(21) Tzetz. ad Lycoph. p. 29.

voir battu & tué ce Bacchus dont les Grecs leur vantoient les exploits. De-là on peut conclure assez naturellement, que les Thraces ne rendoient aucun service religieux à ce Héros. On trouve même dans Hérodote (22) que les Scythes établis le long du Boristhène, firent mourir un de leurs Rois, nommé Scyles, pour avoir participé à la Fête que les Grecs célébroient à l'honneur de Bacchus, dans la Colonie qu'ils avoient à l'embouchure de ce Fleuve. L'Historien rapporte, d'ailleurs, une circonstance qui mérite qu'on y fasse attention. Scyles, se voyant découvert, & sentant bien que ce crime étoit capital, s'enfuit, & vint chercher un refuge auprès de Sitalcus, Roi de Thrace, son oncle. Celui-ci le rendit aux Scythes, à condition qu'ils lui remettroient un de

(22) Herodot. IV. 80.

ses freres, qui s'étoit réfugié chez eux. Les droits de l'hospitalité étoient si sacrés, parmi tous les Peuples Celtes, qu'on ne sçauroit se persuader qu'un Roi de Thrace eut pû consentir à livrer aux Scythès son propre neveu, s'il ne l'avoit regardé comme un impie, & si le culte de Bacchus, que les Scythes détestoient, avoit été reçu & autorisé parmi les Thraces.

§. III. Mais qu'étoit donc le *Sabazius* des Thraces, qui a été pris pour *Bacchus* par la plûpart des Anciens? C'étoit constamment le Dieu suprême, dont le nom propre étoit *Tis*, ou (23) *Cotis*, mais que l'on appelloit aussi *Sabazius* par des raisons qu'il faut exposer.

Les *Sabazius* des Thraces & des Phrygiens étoit le Dieu Suprême, que l'on a pris pour *Bacchus*.

1.° Les Thraces avoient un ou plusieurs Sanctuaires, où il falloit que le Prêtre fût yvre, pour avoir

1°. Parce qu'ils avoient des Sanctuaires où il falloit que le

(23) Ci-d. ch. VI. §. 6.

Prêtre fut yvre pour prononcer des Oracles. C'est ce que marque *Sabazius*.

le don de prédire l'avenir. Macrobe l'assure positivement, d'après un Auteur plus ancien (24). « Les Lyguriens, dit-il, qui sont un Peuple » de Thrace, ont un Sanctuaire con- » sacré à Bacchus, où il y a un ora- » cle. Ceux qui doivent prophétiser » ne prononcent des oracles, qu'a- » près s'être chargés d'une grande » quantité de boisson ». On voit la même chose dans un passage de Plutarque, que Maussac (25) a fort bien rétabli, aulieu qu'il ne forme aucun sens dans les éditions communes. Le passage porte (26) que « les Thraces » établis autour de l'Hébre, vêtus » de peaux, & tenant en leurs mains » des Thyrses, chantent des Hymnes » & se montrent sages, lors même

(24) Ci-d. §. 2. not. 14.

(25) Notis ad Harpocrat. ad vocem νεβρίζων pag. 224.

(26) Plutarch. de Fluv. in Hebro Tom. II. pag. 1151. *Voyez* aussi Euripid. Bacchant. v. 300.

» qu'ils sont insensés », c'est-à-dire, qu'ils prédisent l'avenir, après avoir bu jusqu'à perdre la raison. *Sauffen*, que les Thraces prononçoient *saben*, signifie, en Tudesque, *boire*, *s'enyvrer*. Ainsi on appelloit l'oracle (27) *Sab-as*, le Dieu de la boisson. Les Prêtres qui se remplissoient de vin, pour être remplis du don de prophétie, étoient appellés *Sabi*, les Buveurs. Le Peuple qui assistoit à la Fête, pendant laquelle on venoit consulter l'oracle de toutes parts, recevoit le même nom, parce qu'à l'exemple de ses Prêtres, il passoit toute la solemnité dans l'yvresse. Faut-il être surpris que les Grecs ayent cru fermement, qu'une Fête, pendant laquelle tous les Thraces s'enyvroient, étoit consacrée au Dieu des yvrognes ? Mais il y avoit, outre cela, plusieurs autres traits

(27) Ci-d. §. 1. not. 7. 8.

de conformité entre le culte que les Grecs offroient à leur Bacchus, & celui que le Dieu *Cotis* recevoit parmi les Thraces.

2°. Parce que les Thraces servoient leur *Cotis* sur des Montagnes, ou dans des Forêts.

2.° On a souvent averti que les Celtes avoient tous leurs Sanctuaires hors du lieu de leur demeure, dans des Forêts, ou sur de hautes Montagnes. C'est là aussi (28) que les Bacchantes alloient célébrer la Fête de leur Dieu, & lui offrir des sacrifices.

3°. Parce que les Fêtes qui étoient consacrées à *Cotis* se célébroient de nuit.

3.° Les Fêtes de Bacchus se célébroient de nuit (29). On s'y rendoit avec des torches & des flambeaux. C'est la raison pour laquelle ce Dieu portoit, entr'autres noms, ceux de *Phanaces* (30) & de *Phausterius*. Les Celtes tenoient aussi pendant la nuit,

(28) Harpocration p. 218. Etym. Mag. p. 629.

(29) Virg Georg. IV. v. 521. Æneid. IV. v. 303.

(30) Auson. Epigr. 29. Tzetz. ad Lycoph. p. 212. Vossius de Orig. & Progress. Idol. lib. II. cap. 14. p. 191.

leurs assemblées les plus solemnelles, & il paroît, par un passage de Cicéron, déja cité, que cela s'observoit en particulier dans la Fête de *Sabazius* (31).

4°. Les Grecs appelloient Bacchus (32) *Enorchos*, le Sauteur, parce que la danse faisoit une partie de son culte. On a parlé plus haut (33) de la danse de *Cotis*, qui imitoit celle des Bacchantes.

4°. Parce que la Danse sacrée de *Cotis* ressembloit à celle des Bacchantes.

5°. Enfin, les Thraces dans leurs solemnités (34), couronnoient leurs lances, leurs casques & leurs boucliers de lierre, ou de quelqu'autre verdure, de la même manière que les Bacchantes.

5°. Parce que les Thraces étoient couronnés de verdure pendant la fête de *Sabazius*.

De tout cela, les Grecs ont conclu que le Dieu *Sabazius*, auquel

(31) Ci-d. ch. VI. §. 12. not. 97.
(32) Ci-d. note 30.
(33) Ci-dessus, ch. VI. §. 6. not. 44. §. 12. not. 95.
(34) Plin. XVI. cap. 35. pag. 275. 276 *Voyez* ci-dessus, note 26.

les Thraces ſacrifioient dans des Forêts, ou ſur des Montagnes, à la lueur des flambeaux, & dont la fête étoit un tems de plaiſir & de débauche, devoit être infailliblement le même Dieu que Bacchus. Effectivement la reſſemblance étoit ſi parfaite, qu'il n'eſt pas étonnant qu'on s'y ſoit trompé. Au reſte, il eſt conſtant que le *Sabazius*, ou ſi l'on veut, le *Bacchus* des Thraces étoit leur *Cotis*, leur Dieu ſuprême. La fête de *Sabazius* étoit auſſi la même que les Thraces appelloient *Cotittia*, & *Bendidia*, & dans laquelle ils célébroient le mariage de *Cotis* & de *Bendis*, du Pere & de la Mere des Dieux & des hommes. Strabon l'aſſure formellement dans un paſſage cité ci-deſſus (35) : « Les » fêtes que les Thraces célébrent à » l'honneur de *Cotis* & de *Bendis*,

(35) Ci-d. ch. VI. §. 6. not. 42.

» reſſemblent aſſez à nos fêtes de » *Bacchus* ». Ainſi l'orſqu'Horace dit (36) qu'il veut célébrer la fête de Bacchus à la manière des Edoniens, c'eſt-à-dire, s'y enyvrer juſqu'à perdre la raiſon, il eſt viſible qu'il fait alluſion aux Bacchanales que les (37) Edoniens célébroient, non pas à l'honneur de Bacchus, mais de *Cotis*, qui avoit un Sactuaire fort renommé ſur une montagne de leur Pays.

On a prétendu qu'Ulyſſe avoit parcouru la Celtique.

§. IV. On en a dit aſſez pour montrer que les Peuples Celtes n'ont jamais rendu des honneurs religieux à leurs Héros, encore moins à des Héros étrangers. Ce ſeroit perdre ſon tems, & amuſer inutilement le Lecteur, que de s'arrêter à examiner, & à refuter pied à pied ce que les Poëtes ont dit des Voyages d'Ulyſſe.

(36) Horat. Carm. lib. II. Od. 7.
(37) Ci-d. ch. VI. §. 12. not. 94. & ſuiv.

On prétend qu'après la prise de Troye, il passa, non-seulement (38) en Sicile, & en (39) Sardaigne, mais qu'il parvint encore, avec sa flotte, jusqu'à l'embouchure du Tage, où il bâtit la Ville (40) de Lisbonne. Strabon, l'un des Auteurs les plus judicieux de l'antiquité, mais trop prévenu en faveur de son Homere, semble avoir été persuadé de la vérité de cette tradition. Il a du penchant à croire *que les* champs Elysiens, dont Circé enseigna le chemin au Héros, étoient l'Espagne, où l'on voyoit une (41) infinité de monumens, qui prouvoient qu'Ulisse avoit parcouru ce Pays. Quand tout cela seroit vrai & certain, il faudroit avouer que les Auteurs qui l'assurent,

(38) Plin. III. 8.
(39) Plin. III. 7.
(40) Solin. cap. 36. p. 256.
(41) Strabo III. pag. 148. Eustath. Præf. ad Odyss. p. 1379.

ne disent rien qui prouve, ou qui insinue seulement, qu'Ulisse ait jamais été servi comme un Héros, ni en Espagne, ni en Sicile, ni en Sardaigne. Il y a plus de difficulté dans un passage de Tacite, qui fait mention d'un Autel consacré à Ulisse, sur le bord du Rhin. « Au » reste, dit-il, (42), quelques-uns » estiment qu'Ulisse, dans son long » & fabuleux Voyage, fut aussi porté » dans la Mer Océane, & qu'il » entra dans la Germanie, où il » bâtit, & donna son nom à *Asci-* » *burgium*, lieu situé sur le bord du » Rhin. Ils ajoutent qu'on a autre- » fois trouvé, dans le même lieu, » un Autel consacré à Ulisse, avec » le nom de son pere Laërte; qu'ou- » tre cela, il y a encore dans les » confins de la Rhétie & de la Ger- » manie des monumens & des sé-

(42) Tacit. Germ. cap. 3.

» pultures, avec des inſcriptions en
» lettres Grecques. Mon deſſein n'eſt
» pas, ajoute Tacite, de produire
» des preuves, ni pour confirmer
» la choſe, ni pour la réfuter. Je
» laiſſe à chacun la liberté de la
» croire, ou d'en douter, comme il
» le jugera à propos ». On voit bien que Tacite n'ajoutoit aucune foi à ces fables. Quand on les regarderoit comme autant de vérités, il feroit toujours certain que cela ne touchoit en aucune manière, ni les Germains, ni leur Religion. Il eſt connu que les Germains ne bâtiſſoient point de Villes, qu'ils n'avoient d'Autels, qu'ils ne mettoient point d'inſcriptions ſur leurs ſépulchres, & qu'ils ne ſçavoient même pas écrire, non-ſeulement du tems d'Uliſſe, mais encore dans le ſiécle de Tacite. Il faudroit attribuer, par conſéquent, la conſtruction de la Ville, de l'Autel, & des autres

monumens, dont Tacite fait mention, à des Grecs. Mais il seroit bien difficile de comprendre, comment ils ont pu pénétrer, ni par terre, ni par mer, dans le cœur de l'Allemagne, & y faire des établissemens.

CHAPITRE XVI.

De quelques autres Divinités étrangères, ou Indigétes, dont on a attribué le culte aux Peuples Celtes.

§. I. Il reste à dire un mot de quelques autres Divinités des Peuples Scythes & Celtes, dont les Anciens font mention. On peut les partager en deux classes. Les Dieux étrangers & les Dieux indigétes.

Priape étoit un des Dieux étrangers des Peuples Celtes.

Les Dieux étrangers, dont on a attribué le culte aux Scythes & aux Celtes, sont, outre ceux dont on a déja eu occasion de parler, en premier lieu, Priape, le Dieu des Jardins, servi par les Mysiens, par les Phrygiens, & par les autres Peuples

Scythes ou Pélasges de l'Asie mineure ; son culte étoit sur-tout établi dans les Villes de (1) Lampsaque, & de (2) Priape, situées l'une & l'autre sur le bord de la mer, à l'entrée de la Propontide. Ce qu'il y a ici de particulier, c'est que les Mysiens n'avoient point reçu des Grecs le culte de ce Dieu : au contraire, il avoit passé de la Mysie en Gréce (3), où il étoit fort nouveau.

Il n'est pas facile de deviner ce que c'étoit que le Priape des Pélasges. Mais pour peu qu'on réfléchisse sur un passage d'Hérodote, l'on voit qu'ils donnoient ce nom à leur Mercure : « Les Grecs (4), » dit cet Historien, ont emprunté

(1) Ovid. Trist. lib. I. Eleg. 9. v. 26. Virgil. Georg. IV. v. 1. & not. Servii.

(2) Strab. XIII. 587.

(3) Strabo, Ibid.

(4) Herodot. II. 51.

» des Egyptiens les cérémonies dont
» je viens de parler, & plusieurs
» autres dont je ferai mention dans
» la suite. Ce n'est pas, cependant,
» des Egyptiens, mais des Pélasges,
» qu'ils ont appris à représenter
» Mercure avec le Phallus. Les Athé-
» niens sont les premiers des Grecs,
» à qui les Pélasges ayent communi-
» qué cet usage, & c'est de-là qu'il
» a passé aux autres Peuples de la
» Gréce . . . . . Les Pélasges ont là-
» dessus une tradition secrette, que
» l'on explique dans les mystères de
» Samothrace ».

§. II. Il paroît par Hérodote que les Pélasges, dont il s'agit ici, sont les Peuples Thraces, tant ceux qui demeuroient en Europe, au-dessus de la Gréce, que ceux qui étoient passés dans l'Asie Mineure, où ils portoient le nom de Mysiens, de Phrygiens, de Troyens, de Bithyniens, &c. Nous avons vu aussi

Le Priape des Pélasges étoit le même que leur Mercure.

que (5) le Mercure de ces Peuples, qui avoit un Sanctuaire fort célébre dans l'isle de Samothrace, étoit le Dieu *Tis*, ou *Cotis*, auquel ils rapportoient l'origine de toutes choses, & qu'ils appelloient, par cette raison, le Pere des hommes & des Dieux. Ces Pélasges, demeurant à l'entrée de la Propontide, où sont aujourd'hui les Dardanelles, avoient souvent occasion de voir des Egyptiens : ceux-ci faisant un commerce considérable dans la Colchide, où ils avoient plusieurs établissemens, étoient obligés de passer devant les Dardanelles, en allant & en revenant. Il arriva de-là que les Pélasges, lorsqu'ils commencerent à adopter des superstitions étrangères, & à représenter leurs Dieux sous la forme de l'homme, trouvant que le *Phallus* des Egyptiens étoit un

(5) Ci-d. ch. VI. § 6. & 8. & §. 16. not. 181.

ſiymbole très-propre pour déſigner leur *Tis*, qui étant le Pere de toute la Nature, devoit naturellement être repréſenté avec des organes proportionnés à la grandeur & au nombre de ſes productions. Voilà ce qu'étoit le Priape des Pélaſges. C'étoit leur Mercure. Un reſte de l'ancienne ſuperſtition, qui ne vouloit pas qu'on renfermât les Dieux dans des Temples, & ſurtout un Dieu qui rempliſſoit tout l'univers, fit que l'on plaça ces Statues en plein air, dans les enclos que chacun avoit autour de ſa maiſon, & c'eſt de cette manière que le Mercure des Pélaſges devint inſenſiblement le Dieu des Jardins. Tout cela étoit expliqué aux perſonnes que l'on initioit aux myſteres de l'Iſle de Samothrace, &, ſelon les apparences, on enſeignoit quelque choſe de ſemblable dans les

mystères (6) d'Eleusis, qui avoient aussi été apportés de Thrace.

On a attribué aux Celtes le culte de Castor & Pollux.

III. On a dit encore que les Gaulois adoroient Castor & Pollux, qui étoient passés dans les Gaules avec les Argonautes. Effectivement, entre les fables que l'on racontoit sur le sujet des Argonautes, il y en avoit une qui portoit (7) « que ces » Guerriers, après avoir remonté le » Tanaïs, transportèrent leur vaisseau jusqu'à un autre fleuve qui » les conduisit à la Mer Océane, & » que, navigeant ensuite du Septen» trion à l'Occident, ils toucherent » à Cadix, d'où ils revinrent dans » leur Pays ».

Diodore de Sicile observe (8), que Timée, & les autres Historiens qui faisoient prendre un si grand tour aux Argonautes, appuyoient

(6) Ci-d. ch. II. § 5. note 9.
(7) Diod. Sic. lib IV. cap. 58.
(8) Ibid.

leur ſentiment ſur ce que les Celtes établis le long de la Mer Océane, ſervoient principalement les Dioſcures. Mais les Celtes, voiſins de l'Océan, étoient ſi peu connus du tems de Timée, c'eſt-à-dire (9), 280 ans avant Jeſus-Chriſt, qu'il étoit bien difficile que cet Hiſtorien pût dire quelque choſe de certain de leur Religion, & de l'objet de leur culte. D'ailleurs, la manière dont il racontoit le voyage des Argonautes, ne donne pas une grande idée de ſon jugement, & confirme, au contraire, le reproche qu'on lui a fait d'avoir rempli ſon Hiſtoire d'un grand nombre de puérilités. L'opinion commune étoit (10) que les

(9) Timée vivoit en Sicile du tems d'Agathocle, qui mourut à la fin de la CXXIII[e]. Olympiade.

(10) Apollon. Argon. lib. IV. v. 13. 83. 250. 254. & Schol. Ariſtot. Hiſtor. Animal. lib. VIII. cap. 13. Mirabil. Auſc. p. 1190. Juſtin. XXXII. 3. Plin. III. 18. Strabo I. 39. Piſander ap. Zo-

Argonautes, pourſuivis par la Flotte du Roi de Colchos, remonterent le Danube, & paſſerent la Mer Adriatique, ou par une branche du Danube qui ſe jettoit dans cette Mer, ou en portant leur vaiſſeau par terre, depuis le Danube juſqu'au Glofe de Veniſe. Timée, pour augmenter le Merveilleux, tranſporte les Argonautes, avec leur vaiſſeau, dans la Mer Océane, & c'eſt, ſelon les apparences, pour appuyer cette chimère, qu'il attribue le culte des Dioſcures aux Celtes qui demeuroient le long de l'Océan.

Il faut avouer, cependant, que Tacite, ſans parler auſſi poſitivement que Timée, ne laiſſe pas de faire mention du culte qu'un Peuple établi dans le cœur de la Germanie, rendoit à Caſtor & à

ſim. V. 29. 34. Caſſiodor. Hiſt. Trip. l. I. c. 7. p. 209. Iſidor. Orig. IX. 2. Dionyſ. Perieg. v. 489.

Pollux. Voici le passage de cet Historien (11) : « On montre, dans le » Pays des Naharvales, un Bocage » où regne un ancienne supersti» tion. Le Prêtre qui préside au culte » de la Divinité qui y est servie, est » habillé en femme. La Divinité » même s'appelle *Alcis*. Les Ro» mains prétendent, par conjecture, » que c'est le même Dieu qu'ils vé» nèrent sous le nom de *Castor* & » *Pollux* (*). On n'y voit ni simu» lacre, ni vestige d'un culte étran» ger aux Germains. Tout ce que » cette superstition a de commun » avec celle des Romains, c'est » qu'on y adore deux jeunes Hom» mes, que l'on estime freres ».

Tacite avoue qu'on ne voyoit, dans le bocage consacré à *Alcis*, ni simulacre, ni vestige d'une supersti-

(11) Tacit. Germ. 43.

(*) J'ai réformé la traduction sur ce texte. *Voyez* ci-après note (*). *Note de l'Editeur.*

tion étrangère. C'eſt une bonne preuve que les Naharvales ne connoiſſoient point les deux Héros qui avoient aſſiſté à l'expédition des Argonautes. Mais l'Hiſtorien dit, en même tems, deux choſes qui méritent quelque réflexion.

1°. On vénéroit dans cette Forêt deux jeunes Divinités qui paſſoient pour freres, *ut fratres, ut Juvenes.* ... 2°. Les gens du pays aſſuroient qu'*Alcis* étoit la même Divinité, que les Romains vénéroient ſous le nom de *Caſtor* & *Pollux* (*). Ce que nous avons dit juſqu'ici de la Réligion des Germains & des autres Peuples Celtes, ne nous permet pas de croire qu'ils ayent jamais rendu un ſervice religieux à des hommes,

(*) Le texte porte que les Romains, par conjecture, prennent pour *Caſtor* & *Pollux*, la Divinité adorée ſous le nom d'*Alcis*, par les Naharvales : *Deos interpretatione Romanâ, Caſtorem Pollucemque memorant.* Note de l'Editeur.

morts, ou vivans, jeunes, ou vieux; mais il eſt certain qu'ils plaçoient des Divinités dans le Soleil, dans la Lune, dans l'Air, & dans le Feu. Nous avons vû auſſi que, ſelon leur doctrine, tous les Dieux ſubalternes étoient freres, enfans du Dieu *Teut*, & de la Terre ſa femme. Peut-être qu'ils appelloient ces deux principes les Dieux anciens, & les Eſprits qui réſidoient dans les Elémens, les Dieux nouveaux. Si donc les Romains entendoient par *Caſtor* & *Pollux*, ou le Soleil ou la Lune, ou deux Etoiles, dont ordinairement une ſeule étoit viſible, ou un certain Météore qui ſe formoit dans l'air, ou deux Génies, dont l'un préſidoit au Jour & l'autre à la Nuit, les Naharvales ont pû leur dire qu'ils avoient dans leur pays une dévotion ſemblable.

§. IV. Au commencement de ce Livre, l'on a fait uſage d'un paſſage

On prétend qu les Celtes adoroient Minerve.

de Jules César, qui porte (12) que » les Gaulois adoroient furtout Mer» cure, & après lui, Apollon, » Mars, Jupiter, Minerve, & qu'ils » avoient, à-peu-près, le même fen» timent fur le fujet de ces Divini» tés, que les autres peuples. » On a fait voir ce que c'étoit que le Mercure, l'Apollon, le Mars, le Jupiter des Gaulois. A l'égard de leur Minerve, il eft affez vraifemblable que c'étoit celle des Grecs & des Romains. Jules Céfar dit (13) que Minerve préfidoit, dans les Gaules, aux Métiers & aux Arts méchaniques. Il femble que ces idées venoient des Etrangers; car, felon la Théologie des Gaulois, c'étoit Mercure, ou *Teutat* (14), que l'on regardoit comme l'Inventeur de tous les Arts. Il paroit d'ailleurs, par Po-

(12) Ci d. ch III. §. 3. not. 19.
(13) Cæfar VI. 17.
(14) Ci-d. ch. VI. §. 4. not. 11.

lybe (15), que le culte de Minerve étoit déja établi, vers l'an 531 de Rome, parmi les Insubres qui etoient un Peuple Gaulois de l'Italie. Les Insubres avoient, peut-être, reçû son culte des Latins, & il pouvoit être passé de Marseille dans les Gaules, qui sont au-delà des Alpes. Cependant Solin, parlant de la Minerve des habitans de la Grande Bretagne, dit qu'elle présidoit (16), selon l'opinion de ces Peuples, aux Fontaines, & aux Eaux minérales. En ce cas, la Minerve des Celtes auroit été l'un de ces Génies, qu'ils placoient dans l'Elément de l'Eau, & dont il a été parlé au Chapitre IX. de ce Livre (17).

(15) Polyb. lib. II. p. 112.

(16) Solin. cap. 35.

(17) Bochart prétend que la Minerve des Gaulois étoit la Lune, parce qu'on a trouvé dans le Pays de *Conserans* une Inscription qui porte *Minerva Belisama*, & que *Belisama*, en Phénicien, signifie la Reine des Cieux. Geogr. Sacr. Part. 2. lib. I. cap. 42. p. 737.

Les Celtes avoient le culte d'Isis.

§. V. Tacite assure (18) » qu'une » partie des Suèves faisoient des Sa» crifices à Isis. Je n'ai, dit-il, pu » rien découvrir sur la cause & l'o» rigine de ce culte étranger, si ce » n'est, que l'Image même, qui res» semble à un vaisseau Liburnien, » montre que ce culte leur est venu » d'au-delà des mers. »

Il faut avouer que Tacite paroît être ici en opposition avec lui-même : il assure (19) que les Germains ne représentoient pas les Dieux sous la forme de l'Homme, qu'ils n'avoient ni simulacre, ni objet sensible de leur culte. Mais s'il en étoit ainsi, comment Tacite pouvoit-il donc parler, quelques lignes auparavant, du culte que les Suèves rendoient à un Simulacre d'Isis ? Indépendamment de cette contradic-

(18) Tacit. Germ. cap. 9.

(19) Tacit. Germ. cap. 9. ci-d. ch. III §. 2. not. 1.

tion, il semble que Tacite a jugé de la Réligion des Germains par celle des Egyptiens, au milieu desquels le Vaisseau étoit un symbole consacré à Isis. On voyoit une Barque dans un Sanctuaire du Pays des Suèves. Donc ils servoient Isis! La preuve n'est pas assurément concluante. Les Germains avoient coutume de déposer dans les Forêts consacrées les Enseignes militaires, & les dépouilles de leurs ennemis. Cette Barque étoit vraisemblablement une prise que les Suèves avoient faite sur quelque Peuple voisin (20), & qu'ils avoient portée dans l'un de leurs Sanctuaires, pour y être un monument perpétuel de leur Victoire. C'est sur ce seul fondement, qu'on a attribuée aux Suèves le culte d'une Divinité, qui leur étoit parfaitement inconnue.

---

(20) *Voyez* ci-d. Liv. I. ch. 13. p. 237. 238.

Du culte de la *Vénus-Uranie* chez les Celtes.

§. VII. Selon Hérodote (21), les Perses offroient, à la vérité, un Sacrifice à *Venus-Uranie*; mais cette *Venus-Uranie* étoit, parmi eux, une Divinité étrangère, dont ils avoient reçû le culte des Assyriens, qui l'appelloient, en leur langue, *Mylitta*, & des Arabes, qui l'appelloient *Alitta*. On peut voir dans les Auteurs qui ont parlé de la Réligion des Assyriens & des Arabes, ce que c'étoit que leur (22) *Venus-Uranie*. Il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans cette discussion; elle n'appartient point au sujet. Hérodote dit (23) que les Perses appelloient *Metra* la *Venus-Uranie*, que les Assyriens nommoient *Mylitta*, & les

(21) ci-d. ch. III. §. 3. not. 12.

(22) Bochart. croit, après Scaliger, que c'étoit la Lune. Geogr. Sacr. part. I. lib. II. cap. 19. p. 124. lib. IV. cap. 19. p. 277. *Voy.* aussi Jurieu Hist. des Cult. p. 674-692.

(23) Herodot. I. 131. *Voyez* ci-d. ch. III. §. 3. not. 12.

Arabes *Alitta.* C'eſt une erreur. Le *Metra* des Perſes (24) étoit le Soleil, &, de l'aveu même d'Herodote (25), le culte du Soleil étoit établi parmi les Perſes, avant qu'ils euſſent aucun commerce avec les Aſſyriens & les Arabes. D'autres ont crû que la *Venus-Uranie* des Perſes étoit la Lune; mais ceux-là ſe ſont auſſi trompés. D'un côté, les Perſes diſtinguoient leur *Venus-Urانie* de la Lune (26). « Ils ſervent, dit Strabon, le Soleil, qu'ils appellent » *Mithra*, la Lune *Venus*, le Feu, la » Terre, les Vents, l'Eau »; & de l'autre, la Lune étoit auſſi du nombre des Divinités auxquelles les Perſes (27) avoient offert des ſacrifices de toute ancienneté. Enfin Agathias aſſure (28) que les Perſes ſervoient

(24) Ci-d. ch. XII. §. 6.
(25) Herodot. I. 131.
(26) Ci-d. ch. IV. §. 1. note 5.
(27) Ci-d. note 25.
(28) Agath. lib. II p. 62.

effectivement *Venus*, qu'ils appelloient en leur Langne *Anaïtis*. Son sentiment peut-être confirmé par un passage de Clément d'Alexandrie, qui porte (29) que le Roi Artaxerxès fut le premier qui érigea des Statues à la *Venus*, nommée *Anaïtis*, & qui fit rendre à cette Déesse un culte religieux dans Babylone, dans Suse, dans Ecbatane, &c. Cependant cette conjecture ne paroît pas plus fondée, que celle de Plutarque. Cet Auteur a dit que (30) l'*Anaïtis* des Perses étoit la Diane des Grecs. Nous verrons tout-à-l'heure qu'*Anaïtis* n'étoit, ni le Soleil, ni la Lune, ni Venus, ni Diane; mais un de ces Génies que les Perses plaçoient dans le Feu.

Au reste, Hérodote attribue le

(29) Clem Alex. Cohort. ad Gent. pag. 57. Bochart. a remarqué qu'il faut lire *ἀναΐτιδος*, au lieu de *τανάιδος*. Geogr. Sacr. Part. I. lib. IV. cap 19. p 277.

(30) Ci-d. ch. VIII. §. 12. not. 119.

culte de *Venus-Uranie*, non-seulement aux Perses, mais aussi (31) aux Scythes. Lorsque les Germains reçurent le Calendrier Romain, ils appellerent le Vendredi, jour que les Latins consacroient à Venus, *Freytag*, le jour de *Frea*, de la femme, c'est-à-dire, de la Terre, qui, selon leur Mythologie, passoit pour être la femme d'*Odin*. Il sembleroit donc que la *Venus-Uranie* des Scythes étoit la Terre. Mais cette conjecture ne s'accorde pas avec ce que dit Hérodote (32), que les Scythes distinguoient d'*Apia*, qui étoit la Terre, leur *Venus-Uranie*, qu'ils appelloient *Artimpasa*. Il faut donc se ranger à l'opinion de Vossius, qui croit (33) que l'*Artimpasa* des Scythes étoit la Lune. Deux choses appuyent beaucoup son sentiment.

(31) Ci-d. ch. III. §. 3. not. 8.
(32) Ci-d. ch. III. §. 3. not. 8.
(33) Ci-d. ch. IV. §. 1. note 2.

D'un côté, Hérodote la place immédiatement après Apollon, qui eſt le Soleil ; de l'autre, il ne fait pas mention du culte que les Scythes rendoient à la Lune, quoiqu'elle fût conſtamment une de leurs plus grandes Divinités.

Des Dieux indigétes des Peuples Celtes.

§. VIII. Outre les Dieux étrangers, dont on vient de parler, les Anciens attribuent aux Peuples Celtes le culte de quelques Dieux indigétes. On appelloit ainſi les *Dieux* qui n'étoient ſervis que par un certain Peuple, & dans une certaine contrée. Ainſi (34) *Sangus* étoit le Dieu indigéte des Sabins, & (35) *Pleiſtorus*, celui des Thraces que l'on appelloit Apſinthiens. Il n'eſt pas poſſible de donner beaucoup de lumière au ſujet de ces Dieux indigétes. Les Hiſtoriens, qui en

(34) Ci-d. ch. XIV. §. 7. not. 77. 78.
(35) Herodot. IX. 118. ci-d. note 28.

font mention, ne nous en ont guères conservé que le nom. Il faudra donc se contenter de donner ici quelques régles générales, qui pourront servir à les faire reconnoître, ou qui empêcheront, au moins, qu'on ne s'en fasse de fausses idées.

1.° Les Perses plaçoient des Divinités subalternes dans tous les élémens; il ne faut donc pas douter qu'ils ne distinguassent par des noms propres les différens Génies qui résidoient, selon leur Doctrine, dans l'Air, dans l'Eau, & dans le Feu. Ils appelloient, par exemple, *Tor*, ou (36) *Taranis*, le Dieu qui présidoit à l'Air, au Tonnerre, aux Eclairs, aux Vents, & aux Pluies. Les noms des Divinités, qui avoient la direction du Feu, de l'Eau, des Fleuves, des Montagnes, des Forêts, nous sont inconnus, au moins pour

(36) Ci-d. ch. VI. §. 16. note 119. & ch. XI.

la plûpart. On pourra, cependant, en deviner quelques-uns, en lisant les Anciens avec attention. Strabon, par exemple, après avoir parlé de ces grands enclos, où les Mages rendoient un culte religieux au Feu (37), ajoute (38) que la chose se pratiquoit ainsi dans les Temples d'*Anaïtis* & d'*Omanus*. *Anaïtis*, & *Omanus* étoient donc des Génies que les Perses plaçoient dans l'Element du Feu.

2.° Les Celtes donnoient souvent à leurs Dieux les noms des Sanctuaires, où ils étoient servis. On en a nommé plusieurs. Le nom propre de la Terre, parmi les Thraces & les Phrygiens, étoit *Opis* ou *Apia*. Ceux de *Bendis*, de *Cybele*, de *Dyndimene*, de *Berecynthia*, sont des noms empruntés des montagnes &

(37) *Voyez* ci-d. ch. X. §. 2. note 17.
(38) Strabo XV. 733.

des forêts, qui lui étoient consacrées. Ainsi *Ardoïna* étoit la Divinité qui étoit servie dans la Forêt des Ardennes. *Jupiter-Peninus* (39) étoit le Dieu suprême, qui avoit un Sanctuaire au sommet, à la cime des Alpes, que les Celtes appelloient *Penn*, ou *Pinne*. *Sangus*, Dieu indigéte des Sabins, auquel ils rapportoient (40) l'origine de leur Nation, étoit, selon les apparences, le Dieu suprême qu'ils appelloient *Sangus*, du nom de quelque Forêt qui lui étoit consacrée. *Pleistorus* (41), Dieu indigéte des Thraces Apsinthiens, qui lui offroient des victimes humaines, étoit encore le Dieu suprême, qui pouvoit avoir reçu ce nom des Sanctuaires, ou demeuroient les *Plistes* (42), c'est-à-dire

(39) Livius XXI. cap. 38.

(40) Ci-d. ch. XIV. §. 7. not. 77. 78.

(41) Herodot. IX. 118.

(42) Joseph. Antiq. lib. XVIII. cap 1. §. 5. p. 794. Il semble que ce soient les mêmes que Strabon appelle κτίσαι. Strabo VII. 296. *Voy.*

des Druïdes, dont la manière de vivre approchoit beaucoup de celle des Esseniens. Il faut porter le même jugement d'une Déesse des Habitans de la Grande-Bretagne, dont Dion fait mention, & qu'il appelle *Andate*, ou *Andraste*. Cet Historien, parlant d'une Forêt sacrée, où les gens du Pays alloient offrir des sacrifices, & célébrer des festins sacrés, dit qu'on l'appelloit *Andate*, (43) du nom de la Victoire qui étoit servie dans cette Forêt. Il introduit même la Reine *Bundovica*, priant la Victoire en ces termes: « Je vous » offre, ô *Andate*, mes actions de » graces; & je vous invoque, parce » que vous êtes de mon sexe ». Tout cela ne s'accorde guères avec la Théologie des Celtes. Selon leur

Hudson sur le passage de Joseph qu'on vient de citer.

(43) Xiphilin. Excerpt. Dion. in Nerone pag. 172. 173.

Doctrine, *Odin* étoit le Dieu de la guerre. C'est à lui que l'on offroit des sacrifices après la victoire, & que l'on consacroit les dépouilles de l'ennemi, qui étoient pendues à des arbres, ou mises en monceau dans les Forêts où il étoit servi. Il y a, par conséquent, toute apparance qu'*Andate*, ou *Andraste*, n'étoit pas le nom d'une Divinté, mais d'une Forêt consacrée au Dieu de la Victoire, c'est-à-dire, à *Odin*.

3.° Les Dieux mâles & femelles, les Dieux que l'on servoit dans les Temples, que l'on représentoit sous une forme corporelle, & par conséquent, les Idoles & les Statues, n'appartiennent pas proprement à la Religion des Celtes. Partout où l'on en trouve, l'ancienne Religion étoit déja alterée par des idées & des supestitions étrangeres, qui se provignerent insensiblement des Provinces méridionales de l'Eu-

rope, jusques dans le fond du Nord. L'Edda des Islandois, qui est du XIII. siécle, porte (44) « qu'il y a » douze Dieux (*Asæ*), qui méritent » des honneurs divins, & autant de » Déesses (*Asyriæ*), dont la puis» sance & la sainteté sont égales à » celles des Dieux ». On ne voit rien de semblable dans Procope, (45) qui avoit représenté, plusieurs siécles auparavant, la Religion des mêmes Islandois. Krantzius, fait aussi mention (46) d'un grand nombre d'Idoles qui étoient adorées par les anciens Saxons. Cependant, Adam de Breme remarque (47) que, du tems de Charles-Magne, le simulacre de Mars n'étoit, parmi les Saxons, qu'une colomne, ou plutôt un tronc d'arbre. Il en étoit de

(44) Ci-d. ch. VII. §. 3. not. 47.
(45) Ci-d. ch. IV. §. 7. not. 33.
(46) Hist. Saxon. init.
(47) Ci-d. ch. VII. §. 1. note 12.

même des Gaulois, du tems de Lucain. Les simulacres de leurs Dieux étoient de vieux troncs de chêne (48):

. . . . . Simulacraque mœsta Deorum
Arte carent, cæsisque extant informia truncis.

§. IX. On pourra examiner, selon ces régles, les Dieux indigétes des Celtes, dont les Anciens font mention. Ceux qui appartiennent à l'ancienne Religion, sont ce que l'on appelloit *Genius Loci*, le Génie du Lac, des Forêts, des Montagnes, où les Habitans d'une Ville, ou d'un canton, faisoient leurs assemblées religieuses. D'autres fois ce sont des Dieux Topiques, qui portoient, comme on vient de le montrer, le nom du Sanctuaire dans lequel ils étoient servis, ou qui recevoient quelques dénominations particulieres, par des raisons que nous ignorons. Les An-

(48) Lucan. lib. III. v. 412.

glo-Saxons, par exemple, avoient une Déesse, qu'ils appelloient *Eostre*, ou *Eostar*, & ils célébroient, à son honneur, dans le mois d'Avril, une Fête solemnelle: c'est, comme Bede l'a remarqué (49), la raison pour laquelle les Germains ont appellé la Fête de Pâques, *Ostar*, & le mois d'Avril *Ostar-Monath*. Cette Eostre étoit la Terre: on n'en peut guères douter, s'il est vrai (50) qu'on la regardât comme la Déesse de la fertilité, & qu'on lui offrit des sacrifices dans le mois d'Avril, pour en obtenir des moissons abondantes. Mais pourquoi l'appelle-t-on *Eostar*, ou *Ostar*? C'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer; il faut laisser aux Etymologistes à rechercher si

---

(49) Beda de Temp. Ratione Tom. II. p. 81. Eginhard. cap. 29.

(50) Getike addit. ad Schotell. p. 69. Hagenberg. Germ. Med. Diss. VIII. §. 10. p. 186.

l'ancien

l'ancien nom Celtique de la Terre, qui étoit *Ar*, *Er*, ou *Erd*, ne seroit pas caché dans celui d'*Ostar*.

CHAPITRE XVII.

§. I. On a vu quelles étoient les idées des Peuples Celtes, par rapport à l'objet du culte religieux. Ils reconnoissoient un Dieu suprême, & une infinité de Divinités subalternes, qu'ils plaçoient dans les Elémens; mais on a cru mal à-propos, qu'ils vénéroient les ames des Héros, & qu'ils leur offroient des sacrifices. Disons quelque chose dans ce Chapitre des autres Dogmes de la Religion des Celtes, qui sont parvenus jusqu'à nous.

Des autres Dogmes de la Religion des Celtes.

§. II. Les Celtes admettoient une sorte de création: ils reconnoissoient (1) que le monde avoit eu un com-

Ils admettoient une sorte de création.

(1) Voyez ci-d. ch. VI. §. 16.

mencement, & ils en rapportoient l'origine au Dieu *Teut*, & à la Terre sa femme. L'un étoit le Principe actif, l'autre la matière, ou le Principe passif. L'union de ces deux Principes avoit produit, non-seulement les hommes, mais encore les Dieux, que l'on faisoit sortir de la matière, aussi bien que tous les Etres visibles & corporels. Il semble qu'il y avoit ici une contradiction assez sensible dans la Théologie des Celtes. Adorant des Dieux spirituels, invisibles, comment pouvoient-ils soutenir, en même-tens, que ces Dieux avoient été tirés de la matière ? Ces deux Dogmes paroissent incompatibles, & il n'est pas facile de concevoir comment ils les concilioient. Peut-être croyoient-ils que les Esprits, les Génies, qui résidoient dans la matière, émanoient du premier Principe, & que la Terre n'avoit fourni que le corps auquel ils étoient unis,

ou l'Elément dans lequel ils résidoient. Peut-être qu'ils reconnoissoient, avec les Stoiciens, une matière vivante, active, invincible, qui faisoit l'essentiel de la Divinité, & une matière visible, destituée par elle-même de vie & de mouvement, qui faisoit la substance des corps. Il n'est pas possible de rien déterminer là-dessus; & nous n'avons d'ailleurs aucun intérêt à justifier, sur cet article, la Doctrine des Celtes; peut-être même qu'ils n'ont pas apperçu la contradiction qu'il y avoit entre divers points de leur Doctrine: dans le fonds, ils ne sont pas les seuls qui ayent cru & enseigné des choses inconciliables.

§. III. Quoique les Celtes reconnussent un commencement de toutes choses, ils ne laissoient pas de soutenir (2) que le monde devoit sub- Ils croyoient le monde incorruptible.

(2) Strabo IV. p. 197.

ſiſter éternellement. Ce Dogme avoit une liaiſon naturelle & néceſſaire avec un autre point de leur Doctrine, qui fait le ſujet du Chapitre ſuivant. Ils croyoient que les hommes devoient revivre pour être immortels. Par cela même, ils aſſuroient que le ſéjour, où les hommes devoient jouir d'une vie immortelle, ne ſeroit jamais détruit. « Les Druïdes croyent, dit Stabon, » (3) que le monde eſt incorruptible; mais ils avouent en même » tems, que le Feu & l'Eau y pren» dront un jour le deſſus ».

Mais ils diſoient que l'Eau & le Feu y prévaudroient un jour.

Il ſemble que l'on entrevoie là-dedans cette ancienne tradition, qui annonçoit deux grandes cataſtrophes, dont l'une devoit arriver par l'Eau, & l'autre par le Feu. Les Celtes croyoient, vrai-ſemblablement, que le monde ſeroit purifié

(3) *Voyez* la note précédente.

& renouvellé par un embrasement universel, comme il l'avoit été autrefois par le déluge ; & c'est, selon les apparences, ce qui faisoit le sujet d'une ancienne danse, ou d'un ancien Cantique, dont Menippe, Philosophe Cynique, avoit fait mention. On l'appelloit (4) Κόσμυ ἐκπυρωσις, l'embrasement de l'Univers. Cette manière d'exprimer les Dogmes de la Religion dans des Cantiques & dans des danses, venoit assurément des anciens Habitans de l'Europe.

§. IV. La Providence est un Dogme commun à toutes les Religions. Pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû, & sur-tout pour se soumettre à son autorité, il faut supposer, avant toutes choses, qu'il est l'auteur & le conservateur de notre vie, le maître des événe-

Ils admettoient une Providence.

(4) Athen. XIV. cap. 7.

mens, le témoin & le juge de notre conduite. Ces vérités n'étoient point (5) contestées parmi les Celtes. Au contraire, entre les Religions Payennes, il n'y en avoit peut-être aucune, qui donnât plus d'étendue au regne de la Providence, que la leur (6). Le tremblement, la chute d'une feuille, le vol d'un oiseau, la manière dont les branches, que l'on employoit aux divinations, tomboient à terre, après avoir été jettées en l'air; en un mot, tout ce que nous attribuons aux loix de la pesanteur, au méchanisme des corps, à l'instinct des animaux, ou même au pur hasard; tout cela étoit, selon les Celtes, l'ouvrage de la Divinité, qui animoit & qui dirigeoit les êtres matériels d'une manière pleine de vues profondes, tant pour le pré-

(5) Ci d. ch. II. §. 1. note 2.
(6) *Voyez* ci-d. ch. IV. §. 11. not. 42.

ſent que pour l'avenir. Il en réſultoit naturellement que la Divinité étoit le ſeul agent, que tout étoit dirigé & déterminé d'une manière infaillible par la Providence, & que toute la ſageſſe de l'homme conſiſtoit à connoître les deſſeins de Dieu, & à y acquieſcer. Cependant les Celtes employoient, non-ſeulement les prieres & les ſacrifices, mais encore des charmes & des maléfices, pour détourner le cours naturel des événemens. Selon les apparences, ils ne croyoient pas que ces choſes fuſſent incompatibles. Cela n'eſt pas ſurprenant. Il y a des Théologiens qui admettent un décret infaillible, & qui ne laiſſent pas de le concilier avec la liberté de l'homme. Ces queſtions, qui appartiennent plutôt à la Théologie qu'à la Religion, ont été agitées par tous les Peuples; & comme ceux qui élevent le plus le franc arbitre

de l'homme, n'ont pas prétendu nier la Providence; l'équité veut aussi qu'on n'accuse pas ceux qui admettent un décret infaillible, une détermination physique de la Providence, d'arracher à l'homme sa liberté, d'autant plus que leur pratique est toute différente de leurs principes (7).

Ils rapportoient les devoirs de l'homme à trois chefs généraux.

§. V. A l'égard des devoirs de l'homme, les Celtes les rapportoient tous à ces trois chefs généraux (8) : *Il faut servir les Dieux ; ne point faire de mal ; s'étudier à être vaillant & brave.* C'étoit-là une espèce d'abrégé de leur morale. Examinons en peu de mots, le sens & l'étendue qu'ils donnoient à ces trois maximes.

Il faut servir les Dieux.

Ils disoient 1°. qu'*il faut servir*

(7) C'est une question de l'Ecole qu'il n'est pas nécessaire d'examiner dans cet Ouvrage. *Note de l'Editeur.*

(8) Diogen. Laert. Præm. p. 5.

les

les Dieux. Quoique ces Peuples fiſſent beaucoup de cas des ſacrifices, (9) & qu'ils attribuaſſent une grande efficace à leurs cérémonies, il faut avouer qu'ils ne faiſoient pas conſiſter tout le ſervice des Dieux dans ce culte extérieur. Les Druïdes s'appliquoient à l'étude de la morale : ils la prêchoient aux Peuples (10), pour adoucir la férocité de leur naturel (11) : ils la propoſoient comme la volonté de Dieu (12). Le Peuple regardoit auſſi la juſtice, la bonne foi, l'hoſpitalité, comme des vertus qui rendent l'homme agréable à Dieu. Tout cela ne permet pas de douter que cette maxime, *il faut ſervir les Dieux*, n'exprimât, en même-tems, le culte & l'obéiſſance que les hommes doivent à la Divinité.

Le ſecond point de la morale des 2°. Il ne faut

(9) Ælian. II. 31.
(10) Strabo IV. 197.
(11) Jornand. cap. 2.
(12) Pomp. Mela lib. III. cap. 2. p. 73.

point faire de mal.

Celtes, étoit qu'*il ne faut point faire de mal.* Cette maxime recommandoit, non-seulement la justice, qui ne fait aucun tort au prochain, & que Justin appelle une vertu (13) naturelle aux Scythes, mais encore la tempérance, la chasteté, avec toutes les vertus prescrites par la loi naturelle. Si les Celtes avoient des vices, ce n'étoit pas qu'ils ne connussent fort distinctement le bien & le mal; mais la plûpart des hommes, au lieu de suivre leurs principes, se livrent aveuglément à leurs propres penchans. Il est certain, cependant, que les Celtes avoient une idée très-imparfaite (14) de la justice qui nous défend de faire aucun mal à qui que ce soit (*). D'un côté, ils n'étendoient cette obligation qu'aux

(13) Justin II. 2. *Voyez* ci-d. Liv. II. ch. 18. pag. 480. 481.

(14) Ci-dessus Liv. II. ch. 12. & 18.

(*) *Voy.* ci-dess. Liv. II. ch. 12. not. 72. 81. ch. 15. not. 42 ch. 16. not. 24. ch. 18. not. 17. 19. 21. 48. 49. 57. 62. ch. 19. not. 6. 10.

hommes qui vivent ensemble dans une même société. Ce n'étoit pas une injustice de piller & de tuer dans un Etat voisin. De l'autre, ils permettoient de se rendre justice à eux-mêmes, de vuider leurs querelles & leurs procès par la voie des armes. Ils donnoient toujours gain de cause au plus fort; ce qui n'étoit autre chose qu'un renversement total de toutes les loix de la justice.

3°. Il faut s'étudier à être vaillant & brave.

Enfin, le dernier chef de la morale des Celtes, étoit qu'*il faut s'étudier à être vaillant & brave.* La bravoure peut compâtir, jusqu'à un certain point, avec l'amour & la justice, en tant qu'elle sert à soutenir & à défendre une bonne cause. C'est, à la vérité, l'opprobre de la nature humaine, que des hommes, qui ont la raison en partage, se trouvent quelquefois réduits à décider leurs différends par la force, & à entreprendre des guerres dans les-

quelles celui qui voudroit ſe relever du tort & de l'injuſtice qu'il a ſoufferte, s'expoſe au danger de ſuccomber une ſeconde fois. Mais enfin, dans l'état où ſont les choſes, la guerre, comme les procès, les priſons & les ſupplices, eſt un mal inévitable; ou plutôt, elle eſt une barrière que l'on a été obligé d'oppoſer à la méchanceté de l'homme, & que l'on ne ſçauroit ôter ſans ouvrir la porte à la violence & à l'oppreſſion. Les hommes étant injuſtes & raviſſeurs, il faut, de toute néceſſité, que les gens de bien s'arment de force & de courage, pour défendre ceux que l'on opprime injuſtement, & pour réſiſter eux-mêmes à ceux qui leur ôtent ou leur retiennent, contre tout droit & toute raiſon, ce qui leur appartient légitimement. Mais comme ces réflexions n'excuſent que les guerres juſtes, elles montrent auſſi que la valeur n'eſt une vertu

que lorſqu'elle prend les armes pour ſoutenir des droits légitimes.

Il ne paroît pas que les Celtes fiſſent une diſtinction ſi néceſſaire. Ils eſtimoient la bravoure en elle-même, ſans ſe mettre en peine, ſi elle défendoit une bonne cauſe, ou ſi elle venoit à l'appui de l'injuſtice ou de la violence. Ils croyoient, comme on le verra dans le Chapitre ſuivant, que tous ceux qui périſſoient à la guerre étoient ſauvés, élevés à un degré de gloire & de félicité auquel des hommes juſtes, bienfaiſans, ne pouvoient arriver, ſuppoſé qu'ils ſortiſſent de la vie par une mort naturelle. Il faut donc paſſer condamnation ſur cet article: la valeur que les Druïdes recommandoient aux Celtes, étoit une vertu de Brigands, & le Paradis qu'ils leur promettoient, au lieu d'être la récompenſe de la vertu, étoit véritablement le triomphe de-

l'injuſtice, de la violence, & de la fureur.

Les Celtes avoient l'idée d'un Dieu offenſé par le péché, mais qu'il étoit facile d'appaiſer.

§. VI. Les Celtes, comme tous les autres Peuples Payens, avoient l'idée d'un Dieu offenſé par le péché; mais en même-tems d'un Dieu placable, qui devoit être appaiſé par des ſacrifices. Il eſt vrai que le grand but de leurs ſacrifices, étoit de découvrir l'avenir, & de s'inſtruire de leur deſtinée, qu'ils croyoient lire clairement dans les entrailles des victimes.

Ils penſoient qu'il falloit appaiſer la colère de Dieu par des ſacrifices de victimes humaines.

Nous parlerons dans le Livre ſuivant des principes de cette belle ſcience. Mais on ne peut pas douter qu'ils n'euſſent auſſi des ſacrifices expiatoires, deſtinés à délivrer le pécheur de la peine qu'il avoit méritée, par la ſubſtitution d'une victime, qui étoit immolée en ſa place. Jules-Céſar l'aſſure formellement. (15) « Toute la Nation des Gau-

(15) Cæſar VI. 16.

» lois eſt fort adonnée à la ſuperſti-
» tion. Sont-ils attaqués de quel-
» que maladie dangereuſe, ſe
» trouvent-ils dans une bataille, ou
» dans un grand danger, ils immo-
» lent des victimes humaines, ou
» font vœu d'en offrir, & ſe ſer-
» vent, pour ces ſacrifices, du mi-
» niſtère des Druïdes : ils s'imaginent
» que les Dieux immortels ne peu-
» vent être appaiſés, à moins qu'on
» ne rachete la vie d'un homme
» par celle d'un autre homme «.

Il faut avouer que ce ſont-là d'étranges idées. La vraie Religion n'ordonna jamais d'offrir à Dieu des victimes humaines : au contraire, elle le défend expreſſément. Elle enſeigne, à la vérité, que les péchés ont été expiés par le ſacrifice du Fils unique de Dieu ; mais comme ce ne ſont pas les Juifs qui ont offert ce ſacifice, il en réſulte néceſſairement qu'il ne conſiſte pas, à

proprement parler, dans la mort de Jesus-Christ, ni dans l'effusion de son sang. A cet égard le supplice du Sauveur est un attentat, que Dieu a puni par la destruction totale de l'Eglise, & de la République Judaïque. Le sacrifice de Jésus-Christ consiste dans l'obéissance qu'il a rendue à son pere, aimant mieux souffrir le supplice le plus honteux & le plus cruel, que de se détourner un seul moment de la foi, ou *de la* piété. Il tire tout son prix des grandes & glorieuses vertus que Jésus-Christ a pratiquées avant sa mort, & de l'intention qu'il a eue de nous en appliquer les fruits. *Ainsi*, quoique le Dogme de la rédemption du Fils de Dieu, soit proposé dans l'Evangile, comme un mystère, il faut convenir que la raison est obligée de souscrire à une Doctrine qui enseigne que l'obéissance la plus parfaite, l'humilité la

plus profonde, la vertu la plus consommée que l'on puisse imaginer, est un sacrifice véritablement expiatoire, en considération duquel, Dieu a bien voulu pardonner au genre humain les outrages qui avoient été faits à sa Majesté.

Les Celtes avoient des idées toutes différentes. On voit dans le passage de Jules-César, qu'ils regardoient la Divinité comme un Etre alteré de sang, qui ne faisoit grace de la vie à un homme, que sous la condition qu'on lui en offriroit un autre. D'où avoit-on pris ces idées qui étoient communes à la plûpart des Peuples Payens? Plutarque a dit (16) qu'on offroit ces victimes à des Génies malfaisans. On leur lâchoit, comme à des bêtes féroces, une espèce de proye, afin qu'ils épargnassent le reste de la société. Si

(16) Plut. de Orac. Defect. Tom. II. p. 417.

telle étoit la véritable opinion des autres Payens, les Celtes qui offroient ces sacrifices au Dieu suprême, avoient une autre idée; ils appelloient Dieu *Teutat*, le Pere *Teut*, *Guod*, *Vodan*, l'Etre infiniment bon : ils croyoient en même-tems, qu'il prenoit plaisir à l'effusion du sang, & qu'il réservoit une félicité particuliere aux hommes qui sortoient du monde par une mort violente.

§. VII. Outre les Dogmes dont on vient de faire mention, les Druides agitoient un grand nombre de questions (17 subtiles & abstruses : « Il y a, dit Jules-César (18), plu» sieurs autres choses qu'ils ensei» gnent à la jeunesse, & dont ils » disputent dans leurs Ecoles, » par exemple, des Astres & de

(17) Amm. Marc. XV. cap. 9. p. 99.
(18) Cæsar VI. 14.

» leur mouvement, de la gran-
» deur du Monde & de la Terre,
» de l'Univers, de la puissance &
» de l'empire des Dieux. Ils se van-
» tent, dit encore Pomponius-Mela,
» (19) de connoître la grandeur &
» la forme de la Terre & du Monde,
» les divers mouvemens du Ciel &
» des Astres, & la volonté des
» Dieux. Ils enseignent beaucoup
» de choses sur ces matières à la no-
» blesse la plus distinguée, & cela
» d'une manière fort sécrette, &
» pendant long-tems, y employant
» quelquefois jusqu'à vingt ans. Ils
» donnent leurs leçons dans des ca-
» vernes, ou dans des Forêts re-
» culées ».

Il n'est pas nécessaire de rechercher ici ce que les Druïdes croyoient sur ces matières. D'un côté, la plûpart de ces questions appartiennent

(19) Pomp. Mel. III. cap. 2. p. 73.

à la Philosophie, plutôt qu'à la Théologie. De l'autre, celles qui pouvoient avoir quelque influence sur la Religion, faisoient partie de la Doctrine occulte, que les Druïdes ne confioient qu'aux plus affidés de leurs Disciples, parce qu'*elle* servoit de fondement aux divinations & à la magie, dont on faisoit un secret au Peuple. Par exemple, *la* Doctrine occulte des Thraces, enseignoit un Cantique (20), par *la* vertu duquel un tison s'enfonçoit dans l'œil d'un homme, sans être poussé par qui que ce fût. Il falloit bien que l'on disputât sur la puissance des Dieux, pour montrer comment la chose étoit possible. Il ne reste donc plus qu'à examiner ce que les Celtes croyoient sur *le*

(20) *Scio incantationem Orphei valde bonam, ut Sponte suâ torris in cranium vadat.* C'est ce qu'un Satyre disoit à Ulysse qui le prioit de l'aider à pousser un tison brûlant dans l'œil du Cyclope. Euripid. Cyclop. v. 642.

ſort de l'homme après cette vie. Il faudra le faire avec quelque étendue, ſoit pour établir leur véritable ſentiment ſur cet important article, ſoit pour réfuter l'opinion de ceux qui prétendent que ces Peuples croyoient à la Métempſycoſe de la même manière que Pythagore.

CHAPITRE XVIII.

Le Dogme de l'immortalité de l'Ame eſt eſſentiel à toute Religion.

§. I. L'IMMORTALITÉ de l'ame eſt un Dogme ſans lequel la Religion ne peut guères ſubſiſter. Un homme qui n'attendroit ni peines, ni récompenſe, après cette vie, ne pourroit s'attacher à la vertu, que dans la vue d'un intérêt préſent & temporel. Par cela même, il abandonneroit la vertu toutes les fois qu'elle ne feroit propre qu'à le rendre malheureux. Il feroit difficile, par exemple, qu'il ne ſe laſſât pas

d'obſerver les loix de la juſtice & de l'équité, vivant avec des ſcélérats qui les violeroient toutes à ſon égard, s'il n'étoit fermement perſuadé que la préférence qu'il donne à la vertu, ſur tous les intérêts temporels, trouvera, dans une autre vie, une récompenſe auſſi ſûre qu'excellente.

Ce Dogme étoit nouveau parmi les Grecs.

Quelque important que ſoit ce Dogme, il ne laiſſoit pas d'être fort moderne patmi ce nouveau Peuple qui chaſſa les Pélaſges, & qui introduiſit en Gréce le culte des Dieux Egyptiens & Phéniciens. On prétend (1) que « Thalès enſeigna le » premier, que l'ame étoit immor- » telle ». D'autres diſent (2) que « ce fut Phérécyde de Scyros qui

(1) Chœrilus Poëta ap. Diog. Laert. in Thalete. Suidas in Thalete.

(2) Cicero Tuſc. Quæſt. I. cap. 38. *Thalès* naquit dans le cours de la XXXVe. Olympiade, & Phérécide dans la XLVe. Suidas in Thalete & Pherecyde.

» avança le premier, que l'ame de » l'homme étoit éternelle ». Ce qu'il y a de certain, c'eſt (3) que Pythagore & Platon (4) contribuerent le plus à introduire ce Dogme parmi les Grecs. Il n'eſt pas poſſible de déterminer d'où Pythagore avoit tiré la Doctrine de l'immortalité de l'ame. Il étoit (5) Diſciple de Phérécyde, qui l'avoit enſeignée. Il avoit fait (6) un voyage à Chaldée, où elle étoit généralement reçue. Il avoit été en (7) Thrace, & y avoit eu pour Maître (8) Abaris l'Hyperboréen. Il paſſa les dernieres années de ſa vie en Italie, où il fut à portée de connoître les opinions des Celtes; &,

(3) Diod Sic. XVIII. p. 627.

(4) Pauſanias Meſſaniac. XXXII. p. 360.

(5) Cic. Tuſc. Quæſt. I. cap. 38. Suidas in Pherecide Tom. III. 592. & in Pythag. Tom. III. pag. 231.

(6 *Voyez* la note 8. ci-deſſous.

(7) Ci-d. ch. IV. §. 8. note 34.

(8) Suidas in Pythag. Tom. III. p. 231.

c'eſt-là, ſelon les apparences, qu'il eut occaſion d'entendre des Philoſophes Gaulois (9). Voilà bien des ſources où Pythagore avoit pu puiſer ſes idées ſur l'immortalité de l'ame, ſuppoſé que ſa propre méditation ne les lui eût point fournies.

A l'égard de Platon, il avoit (10) étudié en Italie, ſous des Philoſophes Pythagoriciens. Il y avoit acheté, pour une groſſe ſomme, les Ouvrages de Philolaüs Crotoniate, où les ſentimens de Pythagore étoient expoſés d'une manière fort étendue. C'eſt de-là ſans doute *qu'il* avoit tiré ce que l'on trouve dans ſes écrits ſur la nature de l'ame, & ſur ſon immortalité. Il paroît, cependant, par un de ſes Dialogues, qu'il n'a pas ignoré que les Thraces

(9) *Voyez* ci-d. ch. IV. §. 8. not. 35.

(10) Diog. Laert. in Platone Seg. 9. A. Gell. lib. III. cap. 17.

croyoient aussi que l'ame étoit immortelle. Parlant d'un certain Cantique auquel on attribuoit la vertu de guérir les maladies, il dit (11) « qu'il l'avoit appris d'un de ces » Prêtres qui exercent la médecine » & qui enseignent que l'ame est » immortelle ».

Au reste l'immortalité de l'ame étoit, parmi les Grecs, un Dogme purement spéculatif. Les Poëtes la proposoient dans leurs écrits ; les Philosophes l'enseignoient à leurs Disciples; on en disputoit dans les Ecoles : mais il ne paroît pas qu'on la regardât comme une vérité qui appartînt à la Religion, & peut-être les Philosophes, qui disoient qu'il faut aimer la vertu pour elle-

(11) Plato Charmide pag. 464. Clem. Alex. Strom. I. cap. 15. p. 356. On verra, en son lieu, que tous les Druides étoient Médecins, & qu'ils se vantoient de guérir les maladies par des paroles & par des Cantiques magiques.

même, oublioient-ils, dans cet endroit, ce qu'ils avançoient ailleurs des récompenses qui l'attendent dans une autre vie.

La Doctrine de l'immortalité de l'Ame étoit reçue de toute ancienneté par les Celtes.

Quoi qu'il en soit, la Doctrine d'une vie avenir étoit, parmi les Celtes, un Dogme sur lequel toute la Religion étoit appuyée. Les Druïdes avoient une Doctrine sécrette, qui n'étoit que pour les initiés (12). Mais pour celle-ci, ils ne cessoient de la proposer (13), & de l'inculquer au Peuple, comme servant de base & de fondement à l'obligation où sont les hommes de servir les Dieux, d'observer les loix de la justice, & de s'étudier à être vaillans & braves. Le Peuple faisoit aussi de cette vérité la matière de ses Cantiques sacrés. Il y célébroit l'excellence du bonheur avenir, &

(12) On en parlera ailleurs.

(13. Pomp. Mel. III. cap. 2. p. 73. Strabo IV. 197. Am. Marcell. XV. cap. 9. p. 99.

des vertus qui conduifent à cet heureux état. En un mot, l'immortalité de l'ame étoit reconnue par tous les Peuples Celtes, & cette Doctrine étoit, parmi eux, d'une antiquité à laquelle l'Hiftoire ne remonte point. Par exemple, elle étoit reçue chez les Perfes (14), du tems de Cyrus, à qui Xenophon fait tenir un beau difcours fur l'état de l'ame féparée du corps. On voit bien, à la vérité, que la plûpart des preuves & des réflexions font du Philofophe Grec; mais il n'en eft pas moins conftant, que le Dogme même étoit reconnu par les Anciens Perfes, qui croyoient non-feulement l'immortalité de l'ame, mais encore la réfurection (15) du corps. Cicéron a encore remarqué (16) que « les Habitans de l'Italie

(14) Xenophon Cyrop. lib. VIII. p. 101.
(15) On le prouvera dans le paragraphe VIII.
(16) Cicero Tufc. Quæft. lib. I. p. 3437.

» étoient persuadés que l'homme » ne périssoit pas totalement, & » qu'il ne perdoit pas tout sentiment » par la mort ».

Il y a, à la vérité, dans Pomponius-Mela, un passage qui porte expressément, que les Gétes n'étoient pas d'accord entr'eux sur le sort de l'homme après cette vie (17). » Les Gétes, dit-il, meurent sans » aucun regret. Ils ont différentes » opinions qui servent à les détacher de la vie. Il y en a qui » croyent que les ames des morts » reviendront au monde. D'autres » disent qu'elles n'y reviendront » point; mais ils soutiennent, en » même-tems, qu'au lieu d'être » anéanties par la mort, elles passent » à un état plus heureux. D'autres » enfin avouent que les ames sont » anéanties par la mort, mais ils di-

(17) Pomp. Mela II. cap. 2. p. 43. Solin dit à peu près la même chose, cap. XV. p. 214.

» ſent que cet état eſt préférable à
» la vie. » Il ſe peut fort bien que
chacune de ces trois opinions eut ſes
partiſans parmi les Gétes; mais la
première étoit certainement la plus
reçue; c'étoit d'ailleurs la ſeule que
la Religion autoriſât, & c'eſt uniquement
de quoi il s'agit ici. Il y a
eu, dans le ſein même de la Religion
Chrétienne, un Syneſius qui
nioit la réſurrection du corps, parce
qu'il étoit dans l'idée qu'elle oppoſeroit
des obſtacles invincibles à la
perfection & au bonheur de l'ame.
On trouve, dans toutes les Communions
Chrétiennes, des libertins
qui ſe dégradent eux-mêmes
de l'immortalité, pour n'être pas
obligés de vivre d'une manière qui
réponde à l'excellence de leur condition.
Il y en avoit même déjà du
tems de Saint Paul, qui diſoient que
l'ame de l'homme, comme celle de
la bête, retourne dans la terre. Tout

cela n'empêche pas que l'immortalité de l'ame, la résurrection du corps, l'éternité des peines & des recompenses, ne soient des Dogmes essentiels & fondamentaux du Christianisme. Or il est question ici de représenter la Religion des Celtes, les vérités qu'elle enseignoit, & non pas l'opinion de quelques particuliers, dont les erreurs surprennent beaucoup moins dans des Barbares, que dans des Chrétiens. L'on peut donc poser en fait que le Dogme de l'immortalité de l'ame étoit reconnu généralement par tous les Peuples Celtes.

On prétend qu'ils croyoient à la Métempsycose.

§. II. Mais on leur a attribué, après cela, un autre Dogme qui auroit détruit, à peu près, toute l'utilité que la Religion peut tirer du premier. On prétend que, selon leur Doctrine, l'ame au lieu d'entrer par la mort dans un état de peines ou de récompenses, ne fai-

ſoit que circuler perpétuellement d'un corps à l'autre. C'eſt ce que Jules-Céſar aſſure formellement (18). » Les Druïdes tâchent, ſur-tout, de » perſuader au Peuple que les ames » ne périſſent point, mais qu'après » la mort elles paſſent d'un corps » dans un autre (19). Ils prétendent » que cette perſuaſion contribue, » d'une façon toute particulière, à » rendre l'homme brave, parce » qu'elle l'empêche de craindre la » mort. » Diodore de Sicile dit auſſi (20) que « les Gaulois ſuivent, à » cet égard, le ſentiment de Pytha- » gore. Ils croyent que l'ame de » l'homme eſt immortelle, qu'elle » doit retourner à la vie, & rentrer » dans un autre corps, après un

(18) Cæſar VI. 14

(19) *Voyez* ce que j'ai dit ſur ce paſſage de Céſar dans mon *Diſcours ſur la Nature & les Dogmes de la Religion des Gaulois*, p. 69-71. *Note de l'Editeur.*

(20) Diod. Sic. V, 212.

» certain nombre d'années. De-là » vient que, dans les obſéques, » quelques-uns jettent dans le feu » des lettres qu'ils écrivent à leurs » peres, à leurs meres, ou aux au- » tres parens qu'ils ont perdus, s'i- » maginant que les morts liſent ces » lettres. » Julien l'Apoſtat attribue des idées à peu près ſemblables aux Gétes (21) : « ils ſont extrêmement » belliqueux, non-ſeulement parce » qu'ils ont un corps robuſte & vi- » goureux, mais encore parce que » *Zamolxis*, auquel ils rendent un » culte religieux, leur a perſuadé » que les hommes ne meurent point, » mais qu'*ils paſſent dans un autre* » *ſéjour* (22). Attendant fermement

(21) Julian. Cæſar in Trajan. p. 227.

(22) *Aliò migrare....* Cette expreſſion de Julien confirme ce que j'ai dit dans mon *Diſcours ſur la Religion des Gaulois*, que dans ce texte de Jules-Céſar *ab aliis poſt mortem tranſire ad alios*, il faut ſuppléer *locos* & non pas *homines*. Selon la Doctrine des Celtes, les Ames ſortoient de ce

» ces

» ces migrations, ils sont toujours » préparés à toute sorte de dangers.» Porphyre dit aussi, (23) que la Métempsycose étoit un des principaux Dogmes des Mages, & il en donne pour preuve, que dans la célébration de leurs mystères, chacun d'eux prenoit le nom de quelqu'animal.

On prétend qu'ils avoient reçu ce Dogme de Pythagore.

Il y a des Auteurs qui vont encore plus loin, & qui soutiennent que c'est de Pythagore même, ou de quelqu'un de ses Disciples, que les Celtes avoient reçu le Dogme de la Métempsycose. C'est le sentiment de l'Auteur des *Philosophumenes*, que l'on attribue communément à Origene. Il dit (24) que

monde pour habiter un monde nouveau. *Regit idem spiritus artus* ORBE ALIO, dit Lucain. *Æternas esse animas, vitamque* ALTERAM *ad manes*, dit Pomponius Mela. *Voyez* ci-dessous note 48. *Note de l'Editeur.*

(23) Porphyr. de Abstin. lib. IV. p. 399.

(24) Origen. Philosophum. ap. Gronov. in Thesauro Antiq. Græc. Tom. X. p. 264.

» Zamolxis, premièrement esclave, » & ensuite disciple de Pythagore, » avoit enseigné aux Druïdes les » principes de la Philosophie Py- » thagoricienne. » Hérodote avoit aussi appris des Grecs, établis le long de l'Hellespont, & du Pont-Euxin (25), que Zamolxis étant de retour dans sa Patrie, enseigna aux Thraces que l'ame étoit immortelle. Tout cela est avancé sans fondement ; les Celtes n'ont jamais *cru* cette transmigration des ames d'un corps à l'autre. Avant que de le prouver, il est à propos de faire ici quelques réflexions générales.

Il n'est pas certain que Pythagore ait cru à la Metempsycose.

§. III. Il semble que ceux qui ont assuré si positivement que les Celtes avoient reçu de Pythagore le Dogme de la Métempsycose, auroient dû bien établir, avant toutes choses, ce que ce Philosophe a cru & en-

(25) Herodot. IV. 95. Suidas in Zamolxi.

feigné sur le sort de l'homme après cette vie. On lui attribue d'avoir cru 26) « que les ames animent successivement divers corps, passant » quelquefois du corps d'un homme » dans celui d'un autre homme, & » d'autrefois dans le corps d'une » bête. On ajoute (27) qu'il se don- » noit lui-même pour preuve, & » pour exemple de cette vérité, as- » surant que, du tems du siége de » Troye, son ame avoit animé le » corps d'un certain Euphorbe, dont » il est fait mention aux Livres XVI. » & XVII. de l'Illiade d'Homere. ». L'opinion commune est, que c'est en cela que consistoit le Dogme de la Métempsycose (28), que Pythagore, ou Phérécyde, son maître, en-

(26) Diog Laërt. in Pythag Seg 13.
(27 Suidas in Pythag. Tom. III p 231.
(28; Schol ad Pindar Olymp II. p. 32. Suidas in Pherecyde Tom. III p. 592.

ſeignerent les premiers parmi les Grecs.

Mais eſt-on bien ſûr que Pythagore reconnut effectivement cette circulation perpétuelle des ames d'un corps à l'autre? La choſe ne paroît pas tout-à-fait démontrée, & il y a, au contraire, de fortes raiſons d'en douter.

Il eſt conſtant, 1°. que Pythagore n'a rien écrit, ou qu'au moins, il ne nous reſte aucun de ſes Ouvrages. Comme la Doctrine de l'immortalité de l'ame étoit nouvelle parmi les Grecs, du tems de ce Philoſophe, il ſe peut fort bien que ceux de ſes Diſciples, qui ont rédigé par écrit ſes ſentimens, ſur cet article, ne les ayent pas bien compris. 2°. On trouve effectivement dans Clément d'Alexandrie, qu'il admettoit les peines & les récompenſes d'une autre vie. Ce Pere

dit (29) que « les Philosophes Bar-
» bares, & les Pythagoriciens, re-
» connoissent également un avenir
» heureux pour les gens de bien, &
» malheureux pour les méchans. »
3°. Si Pythagore établissoit, avec cela, un retour des ames (30), il ne les faisoit revenir qu'après un certain tems, après un nombre défini d'années, pendant lesquelles chacun recevoit, auprès des Mânes, la peine ou la récompense qu'il avoit méritée. Ce Philosophe ne croyoit donc pas que les ames circulassent perpétuellement d'un corps à l'autre. 4°. Il appelloit ce retour non pas une *Métempsycose*, mais une (31) *Palingénésie*, une nouvelle naissance; ce qui insinue que c'étoit le

(29) Clem. Alex Strom. lib. IV. p. 629.

(30) Ci-d. §. 2. not. 20. & la note suivante.

(31) Servius ad Æneid. III. v. 67. pag. 274. Schol. ad. Pindar. Olymp. II. p. 31. Demetrius Triclin. Schol. ad Pindar. Olymp. II. p. 146.

même homme (32) qui renaissoit dans un état plus parfait. Mais Pythagore a-t il cru, au reste, que le même homme reviendroit plusieurs fois à la vie, ou qu'il n'y reviendroit qu'une seule fois? C'est une question qui paroît assez problématique, & qu'il n'importe point de décider.

Les Celtes n'ont emprunté aucun de leurs Dogmes des Philosophes étrangers.

§. IV. En supposant même que Pythagore ait eu sur le sujet de la Métempsycose, toutes les opinions qu'on lui attribue communément, il faudroit examiner, après cela, s'il est possible, ou s'il est au moins vraisemblable, que les Celtes ayent adopté sur ce sujet les sentimens du Philosophe. Les Peuples Scythes & Celtes détestoient les superstitions étrangères, & faisoient mourir ceux qui entreprenoient de les introduire parmi eux. Quand on accorderoit

(32) Dès que c'étoit le même homme, il avoit son premier corps. *Note de l'Editeur.*

donc qu'un Disciple de Pythagore avoit enseigné aux Thraces les Dogmes de son Maître sur l'immortalité de l'ame, & sur ses différentes migrations, comment veut-on qu'au bout de quelques années, cette Doctrine ait passé, non-seulement jusques dans le fond du Nord, mais qu'elle ait été reçue par tous les Peuples Celtes comme un article essentiel de la Religion? La chose ne paroît assurément guères probable; d'ailleurs ce que les Anciens ont si souvent dit & répété, après Hérodote, que « le Zamolxis des » Thraces avoit été Esclave, & en» suite Disciple de Pythagore; qu'a» près la mort de son Maître, il s'en » étoit retourné dans sa Patrie, & » y avoit répandu les opinions du » Philosophe: » tout cela n'est, de l'aveu d'Hérodote, qu'une pure fable. Il ne veut pas garantir ce que les Grecs, établis le long du Pont-

Euxin, & de l'Hellespont, lui ont raconté au sujet de Zamolxis.

Effectivement, la raison qu'il avoit d'en douter est démonstrative, & sans replique (33). Zamolxis étoit beaucoup plus ancien que Pythagore, &, assurément, ce n'étoit pas des Grecs, ni de leurs Philosophes, que les Barbares avoient emprunté leur Doctrine : au contraire, toutes les Sciences avoient passé des Barbares chez les Grecs. Aristote le reconnut, & l'avoua, après avoir recherché, avec beaucoup de soin, l'origine de la Philosophie. Voici ce qu'en dit Diogene Laërce au commencement de son Ouvrage (34) : » Quelques-uns assurent que les » Barbares sont les premiers qui se » soient appliqués à l'étude de la » Philosophie, & qu'elle doit son

(33) Herodot. IV. 96.

(34) Diog. Laërt. Præm. pag. 1. Clem. Alex. Strom. lib. I. p. 359.

» origine aux Mages parmi les Per-
» ses, aux Chaldéens parmi les Af-
» fyriens & les Babyloniens, aux
» Gymnofophiftes parmi les Indiens,
» aux Druïdes & aux Semnothées
» parmi les Celtes & les Galates.
» C'eft le fentiment d'Ariftote & de
» Sotion.» Nous verrons, en fon lieu, que Pythagore avoit emprunté des Celtes différentes fuperftitions, & entr'autres, la manière de deviner avec de petites branches d'arbre, qui étoit particulière à ces Peuples. A l'égard de la Métempfycofe, s'il l'a effectivement crue, il ne la tenoit pas des Celtes, à qui ce Dogme étoit inconnu. Il avoit voyagé en Egypte, & en Orient, dans la vue de connoître les fentimens des Philofophes étrangers. D'ailleurs, Paufanias affure formellement (35), que la

(35) Ci-d. §. 1. note 4.

Doctrine de l'immortalité de l'ame avoit passé de l'Orient en Gréce. Il est donc assez naturel de présumer, que c'est de-là que Pythagore avoit apporté l'opinion de la transmigration des ames (36). Au moins, on prétend qu'elle étoit généralement reçue tant en Egypte, que dans les Indes.

Les Celtes n'ont pas cru à la Métemp-sycose.

§. V. Enfin il semble que, pour ne pas prendre le change dans cette occasion, il auroit été à propos de bien éclaircir cette question capitale; sçavoir, *si les Peuples Celtes ont cru à la Métempsycose, & s'il y a eu sur cet article une véritable & parfaite conformité entre leur Doctrine & celle de Pythagore.* On l'assure communément, sur la foi de Jules-César, qui dit (37) que, « selon la » Doctrine des Druïdes, les ames

(36) Brucher Hist. de la Philosophie Tom II. pag. 176. 177. 1044.

(37) Ci-d. §. 2. note 18.

» ne périssent point, mais qu'elles » passent d'un homme à l'autre (38). Cependant, ceux qui ont examiné la chose avec attention, y ont trouvé de la différence. Jean Brantius, par exemple, dans son Commentaire sur Jules César, a remarqué que (39) les Celtes ne croyoient pas qu'une ame raisonnable pût être dégradée & avilie, jusqu'à passer du corps d'un homme dans celui d'une brute. Le Pere (40) l'Escalopier, & le Sçavant (41) Brucker souscrivent à cette remarque, qui est effectivement très-fondée. Mais, si l'on avoit comparé de plus près le systême du Philosophe avec celui des Druïdes, on auroit pu se convaincre, qu'ils différoient sur des articles bien plus importans. C'est ce qui va paroître

(38) Ci-d. §. 2. notes 19. 21.

(39) Notis ad Cæsar VI. 14. p. 454.

(40) L'Escalopier cap. 17. p. 725.

(41) Brucker Histoire de la Philos. Tom. I. pag. 196. 198.

par l'exposition fidèle de la Doctrine des Peuples Scythes & Celtes, sur le sort de l'homme après cette vie.

Exposition de la Doctrine des Celtes. Ils admettoient des peines & des récompenses après cette vie.

§. VI. Reconnoissant tous l'immortalité de l'ame, ils croyoient encore que les hommes entrent, après cette vie, dans un état de peines ou de récompenses, selon qu'ils avoient négligé ou pratiqué les trois grandes vertus, la piété, la justice, &, sur-tout, la bravoure, auxquelles l'on a vu qu'ils rapportoient tous les devoirs de l'homme (42). C'étoit la Doctrine des Gaulois. Ils disoient (43) que « les ames sont immortelles, & » qu'il y a une autre vie auprès des » Mânes. » C'étoit celle des Gétes. Ils croyoient, selon Hérodote (44),

(42) Ci-d. ch. XVII. §. 5.

(43) *Voyez* le passage de Pomponius Mela ci-dessus §. I. note 13.

(44) Herodot. IV. 94.

que « l'homme ne meurt point, mais » qu'en quittant cette vie, il va » trouver *Zamolxis*, que quelques-» uns d'entr'eux estiment être le » même que *Gebeléisis. Zamolxis* est ici, le *Tis*, l'*Odin*, le Dieu Suprême des Celtes, que l'on appelloit *Zamolxis* (45), par des raisons qu'on exposera ailleurs; & *Gebeléisis* (46), *celui qui donne le repos*, parce qu'on le regardoit comme l'Auteur du repos & de la félicité, dont les ames jouissent après la mort. D'autrefois *Zamolxis* désigne, selon l'usage des Peuples Celtes, non le

---

(45) En parlant du *Zamolxis* des Gétes & des Thraces, on montrera qu'ils donnoient ce nom, tant au Dieu Suprême, qu'à un Pontife qui s'étoit rendu fort célébre au milieu de sa Nation.

(46) Loccenius Antiq. Sueo-Goth. p. 7. dérive ce nom de deux mots de l'ancien Tudesque *Gif-va* donner, *Lusa* repos. Les Allemands disoient *Geben* donner, *Lassen* laisser. *Herilas*, parmi les anciens Germains, signifioit le congé que l'on donnoit aux gens de guerre qui avoient servi dans une armée. *Heer* armée, *Lass.* congé.

Dieu Suprême, mais le Pontife qui présidoit à son culte, &, sur-tout, un célèbre Druïde qui avoit perfectionné considérablement la Théologie, & la Morale des Gétes & des Thraces. C'est de ce Philosophe qu'il faut entendre un autre passage d'*Hérodote*, qui porte (47) « que *Zamolxis* » enseignoit à ces convives, que ni » lui, ni eux, ni les hommes qui » naissoient tous les jours, ne péri» roient point, mais qu'ils passe» roient dans un lieu (48), où ils » jouiroient d'une affluence de toute » sorte de biens. »

Différentes Coutumes des Celtes, qui

Cette Doctrine, qui étoit commune à tous les Peuples Celtes,

---

(47) Herodot. IV. 95.

(48 *Neque . . . interire, sed in eum locum ire. . .* ce passage est véritablement conforme à celui de César. *Ab aliis post mortem transire ad alios.* Les ames, après cette vie, ne passoient pas dans d'autres corps, soit d'hommes, soit de bêtes, mais elles alloient animer le même corps dans un monde nouveau. *Voyez* ci-d. note 22. *Note de l'Editeur.*

fervoit de fondement à un grand nombre de Coutumes, les unes superftitieufes, les autres barbares, qu'il n'eft pas poffible de juftifier; mais qui montreront, au moins, combien la perfuafion d'une autre vie étoit enracinée dans l'efprit de ces Peuples.

toient fondées fur la perfuafion d'une vie nouvelle.

Les Gaulois, par exemple (49), prêtoient de l'argent pour leur être rendu dans l'autre vie. Quand on brûloit un cadavre (50), ils profitoient de l'occafion, pour écrire aux parens, qu'ils avoient dans l'autre monde, & pour leur envoyer un compte exact, tant de l'état de leurs affaires, que des dettes qui étoient rentrées depuis leur mort. on croyoit fermement que ces comptes & ces lettres qui étoient jettés

(49) Valer. Max. lib II. cap. 6. n. 10. p. 59.

(50) *Voyez* les paffages de Diodore de Sicile ci-d. §. 2. note 20. & de Pomponius Mela §. 2. note. 13.

dans le feu, parvenoient jusqu'au Royaume des Ombres, & qu'ils y étoient lus par les morts. Dans tout cela il n'y avoit que de la superstition; mais voici la barbarie. » Les obseques des Gaulois, dit Jules-César (51), sont magnifiques » & somptueuses à leur manière. On » jette dans le feu tout ce qui faisoit » plaisir au défunt, & même les » animaux. Il n'y a pas fort long-» tems, que l'on brûloit, avec le » corps du Maître, les Esclaves & » les Cliens qu'il avoit affection-» nés. » Les Cliens, dont il s'agit ici, sont les *Soldurii* (52), qui faisoient voeu de vivre & de mourir avec leur Patron, & qui observoient leur voeu si religieusement, que de mémoire d'homme, il ne s'en étoit trouvé aucun qui eût refusé de mourir avec son Maître.

(51) Cæsar VI. 19.
(52) Cæsar IV. 22.

Jules-César ne fait mention que des Cliens & des Esclaves ; mais un passage de Pomponius Mela insinue que les femmes Gauloises se faisoient aussi un point d'honneur de ne pas survivre à leurs maris. « Il se » trouvoit autrefois, dit ce Géogra- » phe (53), des personnes qui se » précipitoient volontairement dans » le feu, où l'on brûloit le cadavre » d'un homme qui leur avoit appar- » tenu, & cela pour vivre toujours » ensemble. » Il paroît, par tous ces différens passages, que les Gaulois étoient fermement persuadés, que tout ce que l'on brûloit, ou que l'on enterroit avec un homme, sa femme, ses Cliens, ses chevaux, ses chiens, ses armes, ses habits, tout cela le suivoit dans l'autre vie, & lui rendoit les mêmes services qu'il en avoit tirés ici bas. Sçavoir, après

(53) Ci-d. §. 1. note 13.

cela, comment ils expliquoient la chose, pour lui donner quelque ombre de vraisemblance, c'est ce qu'il n'importe pas de deviner. Quelque Auteur moderne dit qu'ils croyoient que les images de toutes ces choses s'envoloient du bucher avec l'ame du mort, pour ne la plus quitter; mais cette particularité ne se trouve dans aucun des Anciens que nous avons eu occasion de consulter. Quoi qu'il en soit, tous les autres Peuples Celtes, ayant les mêmes idées que les Gaulois, par rapport à la vie avenir, avoient aussi des usages parfaitement conformes à ceux qui viennent d'être représentés.

Les Germains (54) brûloient, avec le corps du guerrier, ses armes & son cheval. Quand il mouroit un homme parmi les Herules (55),

(54) Tacit. Germ. cap. 27.
(55) Procop. Goth. lib. II. cap. 14. p. 419.

qui étoient un Peuple de l'ancienne Germanie, il falloit que sa femme, supposé qu'elle fit profession d'être forte, chaste & vertueuse, & qu'elle voulût acquérir de la gloire, s'étranglât près du tombeau de son mari. Si elle ne prenoit pas ce parti, la famille du défunt le tenoit pour un affront, & la femme elle-même étoit généralement méprisée pendant tout le reste de sa vie. Ce que les Anciens ont dit sur cet article, des Thraces & des Gétes, mérite bien d'être rapporté avec quelque étendue.

1°. Ils pleuroient (56) à la naissance de leurs enfans. Quand on présentoit au pere (57) l'enfant que la femme venoit de lui donner, il le prenoit entre ses bras en répan-

(56) Pomp. Mela II. 2. p. 43. Val. Max. II. 6, n. 12. p. 59.

(57) Solin. cap. XV. p. 214.

dant des larmes. Les parens (58) venoient ensuite s'asseoir autour du berceau, & dans cette assemblée domestique, chacun représentoit aussi pathétiquement qu'il lui étoit possible, les misères de la vie humaine, & compâtissoit aux maux que le nouveau né auroit à souffrir dans le cours d'une vie qui n'étoit qu'un tissu de calamités.

2°. Au lieu de cela, quand on enterroit, ou qu'on brûloit un corps mort, la chose se faisoit avec mille démonstrations de joye (59). Tous ceux qui assistoient à la cérémonie, ne s'entretenoient que du glorieux échange, par lequel le défunt avoit quitté une vie sujette à tant de misères, pour entrer dans l'état d'une parfaite félicité. En un mot *on* jouoit, on chantoit, on se régaloit pendant les obseques, qui du-

(58) Herodot. V. 4.

(59) *Voyez* les trois notes précédentes.

roient ordinairement trois jours, de la même manière qu'on le faisoit dans les Fêtes solemnelles, & dans les réjouissances publiques.

3°. Les loix de l'honneur & de la bienséance vouloient (60) qu'une femme qui perdoit son mari renonçât à la vie, & qu'elle se fît enterrer avec lui : ainsi, lorsque la Polygamie eut été introduite parmi les Gétes & les Thraces (61), on vit naître une noble contention entre les femmes qu'un homme laissoit après lui. Elles prétendoient toutes à la gloire de mêler leurs cendres avec celles de leur mari, & de reposer, avec lui, dans un même tombeau. Non contentes de solliciter elles-mêmes les Juges établis pour décider le différent, elles employoient encore tout le crédit

(60) Steph. de Urb. p. 271.

(61) Herodot. V. 5. Pomp. Mela II. 2. p. 43. Solin. XV. p. 214.

de leurs parens, & de leurs amis; pour se faire préférer à leurs rivales. Les Juges prononçoient ordinairement en faveur de celle des femmes que le défunt avoit le plus aimée, & qui passoit pour la plus vertueuse; & pendant que les autres femmes se désespéroient d'avoir perdu leur cause, celle qui avoit été préférée, revêtue de tous ses atours, se rendoit en triomphe au tombeau, où son plus proche parent lui rendoit le service de l'égorger, & de l'enterrer auprès de son mari.

4°. Les Gétes envoyoient tous les cinq ans à Zamolxis un Messager qu'ils chargeoient de leurs commissions pour l'autre monde (62). Clément d'Alexandrie, qui rapporte la chose d'une manière un peu

(62) Herodot. IV. 94. ci-dess. ch. VI. §. 14. note 125. & §. 16. note 195.

différente, ajoute (63) « qu'il y
» avoit, en cette occasion, de la
» contention entre les Gétes qui as-
» piroient tous à une commission
» si honorable. On immoloit celui
» qui étoit reconnu pour le plus
» honnête homme. Ceux qui s'é-
» toient présentés, & que l'on ren-
» voyoit, s'affligeoient d'être ex-
» clus d'un ministère si glorieux.

Nous apprenons de Servius (64) que les anciens habitans de l'Italie, quand ils enterroient un homme distingué, &, sur tout, un guerrier, le faisoient accompagner dans l'autre monde par des Prisonniers, que l'on égorgeoit sur son tombeau.

Enfin tous les Peuples inconnus qui demeuroient au Nord de l'Europe, & que l'on désignoit sous le

(63) Clem. Alex. Strom. IV. 598.

(64) Servius ad Æneid. III. v. 67. pag. 278. & X. v. 519. p. 622.

nom général de Scythes, avoient aussi les mêmes usages (65). Ils enterroient tout vivans, ou ils égorgeoient, près du tombeau, les personnes que le mort avoit le plus affectionnées. On peut voir dans Hérodote (66), ce que les Scythes, établis le long du Borysthene, pratiquoient dans les obseques de leurs Souverains. Après avoir promené le corps du Roi mort par tous ses Etats, on le portoit enfin dans le lieu, où la Maison Royale avoit son tombeau. Là on enterroit avec le Roi, quelqu'une de ses Concubines, son Echanson, son Cuisinier, le Maître de ses dépêches, des phioles d'or, avec une partie de ses chevaux, & de ses autres biens. L'année suivante, on étrangloit encore

(65) Euseb. Præp. Evang. lib. I. p. 11. Hieronym. adv. Jovin. lib. II. Tom. II. p. 53. Valesf. ex Nicol. Damasc. & Stobæo p. 526.

(66) Herodot. IV. 71. Dio. Chrysost. XIII. pag. 219.

dans le même endroit, cinquante Domeſtiques du Roi, & cinquante de ſes plus beaux chevaux. Ces Barbares uſages ont ſubſiſté long-tems parmi les Peuples Scythes. Ainſi, du tems de l'Empereur Juſtinien (67), un Prince Turc, nommé Turkathi, qui venoit de perdre ſon pere Dilzibul, ſe fit amener quatre Priſonniers Huns, & les dépêcha avec les chevaux de ſon pere, pour lui porter de ſes nouvelles.

L'uniformité de ces Coutumes, qui s'étendoient auſſi loin que les bornes de l'Europe, & même au-delà, prouve que les Peuples Scythes & Celtes avoient tous l'idée d'une autre vie, à laquelle les hommes paſſoient par la mort. Ce n'eſt pas, cependant, ce premier article qui diſtinguoit leur Doctrine. Nous avons vû (68) que les Pythagori-

(67) Menander in Excerpt. Legat. p. 164.
(68) Ci-d. §. 3. note 29.

ciens reconnoissoient tous un avenir heureux pour les gens de bien, & un malheureux pour les méchans. Il faut donc passer aux autres points de leur créance par rapport au sujet que nous examinons.

Ils croyoient que le morts reviendroient à la vie.

§. VII. Les Celtes croyoient, en second lieu, un retour de l'homme à la vie. Il y a dans Suidas un passage qui prouve que c'étoit le sentiment des Thraces (69). « Les Terises, & les Crobises disent que les » morts vont trouver Zamolxis, mais » qu'ils reviendront au monde : » ils répetent la chose toutes les » fois qu'il meurt quelqu'un, & ils » croyent dire toujours la vérité. » De-là vient que, dans les obsé» ques, ils égorgent des victimes, & » font bonne chere, dans l'espérance » que le mort reviendra. » La même opinion étoit généralement reçue

(69) Suidas in Zamolxi.

parmi les Germains. « Ils méprisent » la mort, disoit Appien (70), parce » qu'ils espérent de revivre. » Les Gaulois croyoient aussi, (71) que « les ames retournent à la vie, & » rentrent dans un autre corps, après » un certain nombre d'années. » Ce second Dogme encore étoit commun aux Celtes (72), non-seulement avec la Secte de Pythagore,

(70) Appian Celt. p. 1192.

(71) *Voyez* le passage de Diodore de Sicile, ci-d. §. 2. note 20.

(72) Ce Dogme n'appartenoit point aux Celtes. Ils disoient bien que les morts recevoient une vie nouvelle, & c'est à cause de cela, dit Lucain, qu'ils blâmoient ceux qui craignoient la mort : *&* *ignavum* REDITURÆ *parcere vitæ.* Mais les morts ne devoient pas revivre dans ce monde. C'étoit dans un monde nouveau que les hommes devoient continuer de vivre, de sorte que la mort n'étoit, selon nos anciens Peres, que la séparation d'une longue vie, parce que les hommes ne perdoient la vie que pour un instant. Ce systême est admirablement développé dans ces paroles de Lucain :

..... Regit idem spiritus artus
Orbe alio : longæ, canitis (si cognita), *vitæ*
Mors media est, &c. *Note de l'Editeur.*

mais encore avec les (73) Platoniciens, qui enseignoient que les ames, après avoir passé par les peines, ou par les récompenses de l'autre vie, reviendroient au monde, & rentreroient dans d'autres corps. Platon dit lui-même (74), ou fait dire à l'un de ses Interlocuteurs, qu'au bout de neuf ans, les ames rentrent dans un autre corps.

Mais ils disoient qu'ils ne reviendroient qu'une seule fois.

§. VIII. Mais voici l'article capital & distinctif de la Religion des Celtes. Ils croyoient que les ames ne retourneront à la vie qu'une seule fois. Lucain l'assure formellement (75), & son témoignage est d'autant plus grand, qu'étant né au milieu des Celtes, il n'a rien avancé sur leur sujet, qui ne prouve qu'il en

(73) Virgil. Æneid. VI. v. 735. & seq. Demetr. Triclin. Schol. ad Pindar. Olymp. II. pag. 146.

(74) Plato Meon. pag. 415. Stobœus Serm. CXLI. p. 482.

(75) Lucain ne dit pas cela, *Voyez ci-dessus*, note 72. *Note de l'Editeur.*

étoit parfaitement instruit. Voici ce qu'il dit, au Livre premier de son Poëme, en s'adressant aux Druïdes (76) : « S'il faut vous en croire, les » ames ne descendent pas dans le sé» jour des ténébres & du silence, ni » dans l'empire souterrain de Pluton. » Vous dites, (je ne sai si vous en » avez quelque certitude), que *le* » *même esprit anime le corps* DANS UN » AUTRE MONDE (77), & que la

(76) .... Vobis auctoribus, umbræ
Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt; *regit idem spiritus artus*
Orbe ALIO : *longæ*, canitis (si cognita), *vitæ*
Mors media est. Certe populi, quos despicit arctos
Felices errore suo, quos ille Timorum
Maximus haud urget lethi metus. Inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, *& ignavum* REDITURÆ *parcere vitæ.*
Lucan. lib. I. v. 454.

(77) Comment M. Pelloutier a-t-il pu, en traduisant de la sorte, conclure du texte de Lucain que ce Poëte assure formellement que, selon les Celtes, les ames revivroient dans ce monde, & y animeroient un nouveau corps? Mais il paroît, par ce qui suit, que notre Auteur abandonne l'opinion qu'il avoit voulu éta-

» mort eſt le milieu d'une longue » vie.»

Dans le ſyſtême des Celtes, les hommes revivoient pour être immortels.

On voit deux choſes dans ces paroles. La premiere, que, ſelon la Doctrine des Gaulois, l'ame animoit un nouveau corps, ou plutôt le même corps dans un autre monde, dont je parlerai tout-à-l'heure. La ſeconde, qu'ils regardoient la mort comme le milieu, qui ſéparoit la vie courte & miſérable, que les hommes ménent ici bas, de la vie longue & heureuſe qui les attendoit dans un autre monde. C'eſt ce qu'exprime le paſſage de Pomponius Méla, déja cité (78) : « Les Druïdes diſoient que les ames ſont *éternelles*, » & qu'il y a une autre vie auprès » des Manes. » Les Perſes, comme les Gaulois, n'admettoient qu'un ſeul retour de l'homme à la vie ; &

blir dans les paragraphes précédens. *Note de l'Editeur.*

(78) Ci-d. §. 1, note 13.

ils ne pouvoient même en croire plusieurs, parce qu'ils étoient dans l'idée que les hommes qui reviendront au monde, ne seront plus sujets à la mort. Les Mages enseignoient, comme Théopompus l'avoit remarqué (79) que « les hommes retourneront à la vie pour » être immortels, & qu'alors toutes » choses demeureront toujours dans » le même état. » Le Philosophe Démocrite (80), qui avoit fait un voyage en Perse, pour y entendre les Mages, en avoit aussi rapporté (81) la même Doctrine.

La Métempsycose des Peuples Celtes n'étoit donc autre chose, que la résurrection des morts. Le mot de revivre, ἀναβιώσαι, dont les Anciens se servent, pour exprimer l'opinion de ces Peuples, l'insinue assez claire-

Les Celtes croyoient à la résurrection.

(79) Diog. Laërt. Præm. p. 5. 7.
(80) Diog. Laërt. in Democrito initio.
(81) Plin. VII. 55.

ment. Mais il y a une autre preuve, qui eſt encore plus forte; les Celtes, en parlant des plaiſirs de l'autre vie, y aſſocient toujours le corps.

Il paroît par tout ce qui a été dit, qu'il y avoit effectivement de la conformité entre les ſentimens de Pythagore & ceux des Celtes, ſur le ſort de l'homme après cette vie. Mais il s'en faut de beaucoup que la conformité fût parfaite; on croyoit de part & d'autre, premierement, un lieu de peines & de récompenſes, où les hommes entrent par la mort, & en ſecond lieu, un retour de l'homme à la vie. Mais les Celtes diſoient que les hommes ne reviennent à la vie qu'une ſeule fois, au lieu que Pythagore, ou, au moins, ſes Diſciples, ſuppoſé qu'on ait bien compris ſes ſentimens, établiſſoient une circulation perpétuelle des ames, qui paſſoient ſucceſſivement d'un corps à l'autre. Le Philoſophe prétendoit que les peines & les ré-

compenſes de l'autre vie, ne regardoient que l'ame, & qu'elles ne duroient qu'un certain temps ; au lieu que, ſelon l'opinion des Celtes, elles devoient être éternelles, & s'étendre également à l'ame & au corps.

Au reſte, cette eſpérance d'une réſurrection diſpoſoit les Celtes à mépriſer le danger, & à braver la mort. Quelles grandes conſolations les Pythagoriciens trouvoient-ils dans le Dogme de la Métempſycoſe ? On dit qu'ils perdoient la vie ſans aucun regret, parce qu'ils la quittoient avec la perſuaſion d'y revenir. Mais, ſuivant leur Doctrine, ils pouvoient y revenir pour y être plus mal, & pour ſe voir réduits à la condition des brûtes : il n'eſt donc pas facile de comprendre que l'eſpérance d'un ſemblable retour dût avoir une grande efficace, pour les détacher du monde & de la vie. On ſent encore moins la force du raiſonne-

C'eſt l'eſpérance de la réſurrection qui les rendoit braves.

ment, par lequel ils vouloient persuader à l'homme qu'il ne devoit point craindre la mort, parce qu'il étoit appellé à la souffrir plusieurs fois. Quoi qu'il en soit, si la Doctrine de la transmigration des ames avoit quelque vertu, pour affoiblir dans l'homme la crainte de la mort, on conviendra, au moins, que les Celtes, qui attendoient une vie immortelle, & qui étoient persuadés encore, qu'on ne pouvoit y arriver que par une mort violente, devoient trouver dans cette persuasion des sujets & des encouragemens tout particuliers pour mépriser cette vie temporelle, & pour se précipiter dans les plus grands dangers. C'est encore sur l'espérance de la résurrection, qu'étoit fondée la Coutume qu'avoient les Scythes & les Celtes (82), d'enterrer, avec un hom-

(82) Ci-d. §. 6. note 66. Strabo XI pag. 503. Keysler, p. 172. On trouve ordinairement de l'ar-

me mort, non-seulement les personnes qu'il avoit aimées, mais encore de l'or, de l'argent, avec tout ce ce qu'il avoit possédé de plus précieux. On croyoit, sans doute, que les personnes que l'on enterroit ensemble, ressusciteroient en même tems, & que les richesses, que l'on déposoit dans les tombeaux, pourroient leur être utiles après la résurrection.

Les lieu des peines & des récompenses étoit dans l'île des Bienheureux, qui étoit la Grande-Bretagne.

§. IX. Voyons présentement où les Celtes plaçoient le lieu des peines & des récompenses. Lucain dit (83) que *les ames animent le corps dans un autre monde*, c'est-à-dire, dans un Pays séparé de notre continent. C'est ce que les anciens Habitans de l'Europe appelloient l'Isle, ou les Isles des Bienheureux. On trouve dans

gent dans les urnes que l'on déterre, même dans le Nord de l'Allemagne, où les Romains n'ont point pénétré. Hagenberg. Germ. Med. Diss. XI. pag. 30.

(83) Ci-d. §. VIII. note 75.

Démosthene (84), que l'opinion reçue de son tems, parmi les Grecs, étoit que les gens de bien descendent en mourant aux Enfers, & vont trouver les Dieux Mânes. Mais que, selon l'ancienne Doctrine, elles étoient transportées dans l'Isle des Bienheureux. C'est dans ces Isles que Lucien (85) place, entr'autres héros, les deux Cyrus, Zamolxis & Anacharsis. Tzetzés, dans son Commentaire sur Lycophron, dit (86) « qu'Hésiode, Homère, Euri» pide, Plutarque, Dion, Procope, » Philostrate, & plusieurs autres, s'ac» cordent à placer ces Isles dans la Mer » Océane, & que c'est-là effective» ment que l'on trouve l'Isle de la » Grande-Bretagne, à l'Orient de la



(84) Demosthen. Orat. Funeb. p. 157.
(85) Lucian. V. Hist. lib. II. p. 396.
(86) Tzetz. ad Lycophr. pag. 123. 124. Eustath. ad Dion. Perieg. v. 541. p. 91.

» Province de Bretagne, & à l'Occi-
» dent de l'Isle de Thulé. »

Cependant, le témoignage de tous ces Auteurs ne seroit pas d'un grand poids, s'il ne paroissoit par des passages formels de Plutarque & de Procope, que les Celtes même plaçoient le Paradis dans la Grande-Bretagne, ou au moins, dans quelqu'une des Isles voisines. Voici le passage de Plutarque (87) : « Démé-
» trius dit qu'entre les Isles voisines
» de la Grande-Bretagne, il y en a
» quelques-unes désertes, que l'on
» appelle les Isles des Génies & des
» Héros. Il suivit un jour, par
» curiosité, un Roi qui s'embarquoit
» pour la plus voisine de ces Isles dé-
» sertes ; ils n'y trouverent qu'un
» petit nombre d'Habitans, qui vi-
» voient dans une pleine sûreté,

L'île des Bienheureux étoit, selon les Celtes, la Grande-Bretagne.

(87) Plutarch. de Oracul. Defect. Tom. II. p. 419. & ex illo Euseb. Præpar. Evang. lib. V. cap. 17. p. 207.

» parce que les Bretons les tenoient » pour ſacrés. Auſſi-tôt qu'ils eurent » débarqué dans l'île, il s'éleva une » violente tempête, accompagnée de » différens prodiges, de coups de » vent, & de tourbillons de feu. » Après que la tempête fut appaiſée, » les Habitans de l'Iſle leur dirent » qu'il venoit de mourir quelque » grand perſonnage. Car, diſoient-» ils, comme une chandelle allumée » n'incommode perſonne auſſi long-» tems qu'elle éclaire, au lieu qu'elle » répand une odeur déſagréable, » quand elle vient à s'éteindre, de » même auſſi les grandes ames bril-» lent d'une clarté agréable & bien-» faiſante. Mais quand elles viennent » à s'éteindre & à périr, elles exci-» tent ſouvent, comme cela vient » d'arriver, des vents & de la grêle: » d'autres fois elles infectent l'air de » vapeurs peſtilentielles. On leur ra-» conta encore qu'il y avoit dans

» ces contrées une île, où le Géant » Briareus gardoit Saturne, qu'il te» noit enchaîné & endormi. Ce som» meil étoit un nouveau charme, » que l'on avoit inventé pour le lier, » & il avoit au tour de lui plusieurs » Génies pour le servir. » Le passage de Procope est encore plus précis (88) : « On prétend que les » ames des morts sont portées dans » la Grande-Bretagne. Je vais rap» porter la chose de la manière que » les gens du Pays me l'ont racontée » fort souvent, & fort sérieusement, » quoique j'aie beaucoup de penchant » à croire que la chose ne se passe » qu'en rêve. Le long de la côte op» posée à cette île, il y a plusieurs » Villages occupés par des Pêcheurs, » par des Laboureurs, par des Mar» chands, qui vont trafiquer dans

(88) Procop. Goth. lib. IV. cap. 20. p. 624. & ex illo Tzetz. ad Lycoph. p. 123. 124.

» la Grande-Bretagne. Sujets aux
» Francs, ils ne leur payent aucun
» tribut, & on ne leur en a jamais
» imposé. Ils prétendent en avoir été
» déchargés, parce qu'ils sont obli-
» gés de conduire tour-à-tour les
» ames. Ceux qui doivent faire l'of-
» fice de la nuit suivante se retirent
» dans leur maison, d'abord qu'il fait
» obscur, & se couchent tranquille-
» ment, en attendant les ordres de
» celui qui a la direction du trajet.
» Vers le minuit, ils entendent quel-
» qu'un qui frappe à leur porte, &
» les appelle tout bas; sur le champ,
» ils se jettent à bas de leur lit, &
» courent à la Côte, sans savoir
» qu'elle est la cause secrette qui les
» y entraîne. Là, ils trouvent des
» barques vuides, & cependant si
» chargées, qu'elles s'élevent à peine
» au dessus de l'eau d'un travers de
» doigt. En moins d'une heure, ils
» conduisent ces barques dans la
» Grande-

» Grande-Bretagne, au lieu que le
» trajet est ordinairement de vingt-
» quatre heures pour un vaisseau qui
» avance à force de rames. Arrivés
» à l'île, ils se retirent aussi-tôt que
» les ames sont descendues du vais-
» seau, qui devient alors si léger,
» qu'il effleure à peine l'eau. Ils ne
» voyent personne, ni pendant le
» trajet, ni dans le débarquement.
» Mais ils entendent, à ce qu'ils di-
» sent, une voix qui articule à ceux
» qui reçoivent les ames, le nom des
» personnes qui étoient sur le vais-
» seau, avec le nom de leur pere, &
» des charges dont ces personnes
» étoient revêtues. S'il y avoit des
» femmes dans la barque, la voix
» déclaroit le nom des Maris qu'elles
» avoient eu. »

Les Celtes, ou au moins les Gaulois, plaçoient donc le Paradis dans la Grande-Bretagne, ou dans quelqu'une des îles voisines. Il ne faut

pas être surpris, après cela (89), que les Druïdes publiassent que leur Doctrine avoit été apportée de ce Pays-là ; c'étoit lui assurer une origine céleste & divine. Nous avons lû quelque part que la célébre caverne que les Irlandois appellent *le* trou, ou le purgatoire de Saint-Patrice, passoit autrefois pour être l'entrée de l'Enfer, & c'étoit peut-être là l'endroit où l'on prétendoit que Saturne étoit gardé par le Géant Briareus.

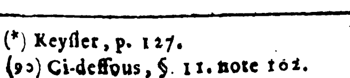
Personne n'entroit dans le Paradis, que ceux qui mouroient d'une mort violente.

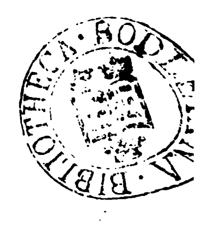
§. X. Les Anciens qu'on a consultés, n'entrent point dans un plus grand détail, & ne déterminent pas ce que les Celtes pensoient sur la nature même des peines & des récompenses, qui attendoient l'homme dans un autre vie. L'Edda des Islandois suppléera à ce défaut. Cet Ouvrage qui a été composé dans *le*

(89) Cæsar VI. 13.

treiziéme siécle, est un recueil de l'ancienne Mythologie des Peuples du Nord. Quoiqu'il soit rempli d'une infinité de fables puériles, on ne laisse pas d'y trouver divers morceaux, aussi anciens que curieux, sur la Religion de ces Peuples. Le Lecteur ne sera pas fâché, qu'on en rapporte ici quelques-uns, qui ont paru d'autant plus intéressans, qu'ils s'accordent parfaitement avec la Doctrine des Celtes, qui a fait le sujet de ce Chapitre.

Le lieu où les morts jouissoient de la souveraine félicité étoit le *Valhalla* (*), le palais du grand *Odin*; on ne pouvoit y entrer que par une mort violente. L'Edda y est formelle (90): « Tous les hommes qui ont été tués » à la guerre, depuis le commence» ment du monde, vont trouver » *Odin* dans le *Valhalla.* » Cette





(*) Keyssler, p. 127.

(90) Ci-dessous, §. 11. note 102.

idée subsiste encore aujourd'hui parmi les Ostiaques, qui sont un Peuple Sçythe, établi le long de l'Obi. Stralenberg, ayant demandé à un homme de cette Nation (91), *ce que leur ame devenoit après la mort*? L'Ostiaque répondit que « ceux d'entr'eux, qui mouroient d'une mort » violente, ou à la guerre des Ours, » entroient d'abord dans le Ciel. » Mais que ceux qui mouroient dans » leur lit, ou d'une autre sorte de » mort naturelle, étoient obligés de » servir long-tems sous la terre, au- » près du Dieu rigoureux, avant » qu'ils pussent être reçus dans le » Ciel. »

Ceux qui mouroient de vieillesse & de maladie étoient précipités dans l'Enfer.

L'Enfer que les Irlandois appelloient *Nifflheim*, le séjour des Vauriens, ou de la canaille, étoit partagé en neuf mondes. Le Génie qui en avoit la direction, étoit chargé

(91) Stralemberg. p. 76. note 2.

de partager dans ces neuf mondes, toutes les personnes mortes de maladie, ou de vieillesse (92). » *Héla*, » ou *Hécate*, fut envoyée en *Nif-* » *flheim*, & reçut l'Empire de neuf » mondes, pour y assigner des de- » meures à tous ceux qui lui sont en- » voyés. Là sont ceux qui meurent » de maladie ou de vieillesse. » Ces idées étoient communes à tous les Peuples Scythes & Celtes (93). « Les » Ambres & les Celtiberes sautoient » & dansoient en allant à la bataille, » comme devant sortir de la vie d'une » manière également glorieuse & sa- » lutaire. Mais ils se lamentoient, » quand ils étoient malades, comme » s'ils avoient dû périr de la manière » du monde la plus ignominieuse & » la plus misérable. » La raison est sensible. Ceux qui perdoient la vie dans un combat, mouroient avec la

(92) Edda Island. Mythol. 28.
(93) Valer. Max. II. cap. 6. n. 11.

ferme espérance de passer à un état de gloire & de bonheur. Ceux, au contraire, qu'une maladie dangereuse menaçoit d'une mort prochaine, étoient environnés des frayeurs de l'Enfer, qu'ils regardoient comme inévitable pour eux. Les Irlandoises, quand elles étoient accouchées d'un fils (94), prioient Dieu qu'il fît la grace à cet enfant de mourir à la guerre, c'est-à-dire, qu'elles faisoient des vœux pour son salut. Les Thraces s'accordoient tous (95) à quitter la vie par une mort volontaire. Les Espagnols (96) prévenoient la vieillesse & la mort naturelle, en se précipitant d'un rocher, ou en se jettant sur leur épée. La plupart des (97) Germains s'étrangloient eux-mêmes. Ils croyoient

(94) Ci-d. Liv. II. ch. 12. p. 302. note 32.
(95) Solin. cap. 15. p. 214.
(96) Ci-d. Liv. II. ch. 12. p. 333. note 88.
(97) Euseb. Præp. Ev. ex Bardesane VI. 10. pag 177.

tous qu'une mort violente étoit la ſeule porte par laquelle l'homme pût entrer dans le ſéjour de la gloire, & de la félicité. Par la même raiſon, ces Peuples (98) croyoient rendre ſervice aux malades & aux vieillards, en leur ôtant la vie d'une manière qui les délivrât des ſupplices de l'Enfer, & qui leur aſſurât une place honorable dans le *Valhalla.*

§. XI. L'idée que les Celtes ſe faiſoient des plaiſirs & des délices de l'autre vie, s'accordoit parfaitement avec l'inclination de ces Peuples. Ils ne connoiſſoient point d'autre plaiſir que celui de manger, de boire, de dormir, & de ſe battre; auſſi en faiſoient-ils l'unique occupation des bienheureux. Tout le tems que les habitans du Paradis ne paſſoient pas au lit, ou à table, ils l'employoient à s'excrimer & à

Idée que les Celtes ſe faiſoient des plaiſirs de l'autre vie.

(98) Ci d. Liv. II. ch. 12. p. 333.

ſe battre. Il faut écouter encore l'Edda des Iſlandois (99). « Le Valhalla a cinq cens quarante portes, » ſi larges que huit cens Héros peuvent facilement entrer & ſortir de » front par chacune d'elles. Voici » quelle eſt la récréation journalière des Héros, quand ils ne paſſent pas leur tems à boire. D'abord qu'ils ſont habillés, ils prennent tous leurs armes, & ſe rendent à la place, où ils ont coutume de s'exercer. Là ils ſe terraſſent les uns les autres à grands » coups d'épée ; ce qui eſt un jeu, » & un divertiſſement pour eux. » Quand l'heure du dîner approche, » ils remontent à cheval, & ſe rendent tous ſains & ſaufs à la Cour, » & s'y mettent à table pour boire. » *Odin* eſt donc un grand Dieu, » puiſqu'il commande à une multi-

Selon les Celtes, les Héros ſe battoient dans le Paradis, mais ils ne ſe faiſoient point de mal.

(99) Edda Iſland. Mythol. 35.

» tude

» multitude d'hommes si innombra-
» ble. » La même Mythologie dit que les Héros étoient servis à table par des vierges qui leur présentoient à boire dans des cornes. (100). « Il
» y a encore dans le *Valhalla* d'au-
» tres vierges qui servent les Héros.
» Elles portent la boisson dans la
» salle à manger. Elles ont soin de
» la vaisselle, & de tout ce qui re-
» garde le service de la table. Elles
» tirent aussi les cornes du buffet
» pour les présenter aux Héros. »

On y bûvoit de la bierre.

La boisson des Héros n'étoit pas l'ambroisie, mais de la biére. On le voit dans l'Hymne de Regnier Lodbrock, Roi de Dannemarck, qui a été citée ailleurs. Menant ses Troupes au combat, il leur dit, pour allumer leur courage (101):

(100) Edda Island. Mythol. 31.

(101) Bartholin. de causis contemptæ à Danis mortis lib. II. cap. 12. p. 557. ap. Mascou Tom. II. p. 176.

ſera le ſiége, & la récompenſe éternelle de la vertu, aiment-ils la vertu, s'y attachent-ils autant que les Celtes s'appliquoient à acquérir cette bravoure qu'ils regardoient comme le ſeul chemin de l'immortalité? Aſſurément ce parallèle, ſi on vouloit le pouſſer, au lieu d'être avantageux au Chrétien, tourneroit tout à ſa confuſion.

§. XIII. On a indiqué, on a même établi les principaux *Dogmes* de la Théologie de Celtes: c'eſt ce qu'il y avoit de plus important & de plus difficile dans le *ſujet* qu'on s'étoit propoſé de traiter. Il ſera facile, après cela, d'éclaircir tout ce qui regardoit l'extérieur de la Religion de nos Peres, leurs cérémonies, leurs ſuperſtitions, parce que tout cela étoit fondé ſur les principes qui viennent d'être expoſés; mais il eſt tems de finir ce Livre, qui s'eſt groſſi inſenſiblement

ſous la main, & de donner auſſi quelque relâche au Lecteur. Si nos recherches ſont agréables au Public, ce ſera un encouragement, pour nous obliger à continuer un travail, qui aſſurément n'eſt pas petit, mais qui ne rebutera point, ſi les autres éprouvent, en liſant nos recherches, le même plaiſir que nous goûtons à les faire.

Fin du Troiſième Livre.

REMARQUES

Sur les Tems sacrés des anciens Gaulois & des Germains, par M. PELLOUTIER (1).

JE me propose de parler en peu de mots, du tems où les anciens Habitans des *Gaules* & de la *Germanie*, tenoient leurs Assemblées Religieuses. Il faudra bien distinguer ici ce qui est certain & indubitable, de ce que je ne pourrai avancer que sur de simples conjectures, qui, cependant, ne sont pas destituées de vraisemblance. Ce qu'il y a de constant, c'est, 1°. que toutes les Assemblées Religieuses des *Celtes*, se faisoient de nuit. *Jules-César* (2), parlant des *Gaulois*, dit « qu'ils se vantoient

(1) Cet Ecrit est tiré de la *Nouvelle Bibliothéque Germanique*, Tom. XXIII. pag. 89-108.

(2) Cæsar VI. 18.

» tous d'être issus du Pere *Dis*, & » qu'ils disoient l'avoir appris de leurs » Druïdes. C'est pour cela qu'ils me- » suroient le tems par le nombre des » nuits, & non par celui des jours, » comptant les jours de leur naiss- » sance, les mois & les années d'une » telle manière, que le jour suivoit » toujours la nuit.» Sans examiner ici qui étoit ce Pere *Dis*, auquel les Peuples *Celtes* rapportoient l'origine du Genre-humain, il suffira de remarquer que les *Gaulois* consacroient la nuit au Dieu qu'ils regardoient comme le Créateur de l'homme, & par cette raison, ils mesuroient le tems par le nombre des nuits, & non par celui des jours. Tacite (3) dit la même chose des *Germains* : « Quand les *Germains* font quelque » calcul, ils ne comptent pas, comme » nous, le nombre des jours, mais » celui des nuits. C'est pour la nuit

(3) Tacit. Germ. cap. 11.

» qu'ils fixent, & qu'ils indiquent
» les Aſſemblées. Il ſemble, ſelon
» eux, que le jour eſt une ſuite de
» la nuit. » Comme la nuit étoit conſacrée au culte des Dieux, on lui donnoit la préférence ſur le jour, & parce que les Aſſemblées civiles, fréquentes parmi des Peuples libres, étoient ordinairement précédées d'un ſacrifice, on les indiquoit toujours pour la nuit. Ainſi la *Loi Salique* porte (4) que le Maître d'un Eſclave, accuſé de quelque crime, doit le préſenter dans le terme de ſept nuits. Les *Francs* conſervoient encore cette Coutume dans le neuvième ſiècle. On le voit dans les *Capitulaires de Charlemagne*, & de *Louis le Débonnaire*, où il eſt ordonné (5) que les ajournemens perſonnels ſe

(4) Tit. XLII. apud Lindenbr. p. 352.

(5) Capit. Karoli Magni & Ludovici pii lib. 2. Tit. 45. p. 880. Leg Longob. lib. II. Tit. 43. pag. 641.

donneront pour comparoître sept, quatorze, ou vingt-une nuits après l'assignation. Cette manière de compter tiroit son origine, comme je viens de le dire, de ce que les Assemblées civiles des Peuples *Celtes* commençoient par un sacrifice, ou par quelqu'autre acte de Religion, qui, selon l'usage de ces Peuples, devoit s'offrir pendant la nuit. Il paroît effectivement par Tacite (6), que les Peuples de la *Germanie* choisissoient toujours la nuit pour célébrer leurs Fêtes solemnelles & leurs Festins sacrés, pour chanter leurs hymnes, pour offrir leurs prières & leurs sacrifices, & pour s'acquitter, en un mot, de tous les devoirs qui appartiennent au culte extérieur & public de la Divinité. *Loccénius* a prouvé dans ses *Antiquités* (7) *Sué-*

(6) Tacit. Ann. I. 50. 65. Hist. IV. 4.

(7) Joh. Loccenii. Antiq. Sueo-Gothicæ c. 4. pag. 24.

doises, que cette pratique s'étendoit aussi à tous les Peuples du *Nord*, & on ne peut douter qu'elle ne fut répandue anciennement par toute l'*Europe*. *Strabon* (8) remarque, par exemple, que « les *Celtibères* & les » Peuples qui leur étoient voisins du » côté du Septentrion, choisissoient » la nuit de la pleine Lune pour vé- » nérer un Dieu *sans nom*, & qu'ils » passoient cette nuit à danser & à se » réjouir avec leurs familles hors des » portes. » Les *Thraces* célébroient aussi de nuit (9) la fête de leur *Cotys*, ou de leur *Sabazius*. C'est par cette raison que les *Athéniens* bannirent de leur Ville le Culte de ce Dieu (10). Des Assemblées nocturnes leur étoient suspectes à plusieurs égards; mais pour agir conséquemment, ils auroient dû abolir encore

(8) Strabo III. 164.
(9) Strabo X. 470. 471.
(10) Cicero de Leg. II. cap. 37.

les Myſtères d'*Eleuſis* (11), qui ayant été apportés de *Thrace*, ſe célébroient auſſi de nuit avec des torches ardentes. C'eſt encore par la même raiſon que quelques-uns ont confondu le *Sabazius* des *Thraces*, avec le *Bacchus* des *Grecs*, que l'on appelloit *Phanaces Phauſtérius*, le Dieu des flambeaux (12), ou *Nyctelius*, le Dieu Nocture, parce que ſes Myſtères ſe célébroient de nuit. Il y avoit à Rome un ancien uſage, ſuivant lequel les Dames de la Ville alloient faire leurs dévotions vers le commencement du Printems (13), le jour qu'on appelloit *Regifugium*, dans la Forêt d'*Aricie*. La Coutume vouloit qu'elles s'y rendiſſent de nuit, & que chaque Mère de fa-

(11) Suidas in Θρησκεύειν.

(12) Auſon. Epigr. 29. Tzetz. ad Lycophron pag. 212.

(13) Stat. Sylv. III. 1. Ovid. Faſt. III. 269. Propert. II. Eleg. 32.

mille portât à *Diane* une torche allumée. *Macrobe* remarque auſſi (14) que, lorſque les *Aborigines* offroient des ſacrifices à leur *Dis*, ils poſoient ſur les Autels des chandelles allumées. En effet, quoique les *Celtes* tinſſent ordinairement leurs Aſſemblées Religieuſes au clair de la Lune, ils ne laiſſoient pas d'y porter chacun ſa chandelle ou ſa torche allumée, qu'ils alloient poſer devant l'arbre, devant la fontaine, ou devant la pierre qui étoit l'objet de leur culte. Il faut même que cet abus ait ſubſiſté dans les *Gaules* & dans la *Germanie* après l'établiſſement du *Chriſtianiſme*, puiſqu'il nous reſte un grand nombre de Canons & de Capitulaires qui le condamnent. Voici ce que porte un *Capitulaire* de *Charlemagne* (15): « A l'égard des arbres, des » pierres & des fontaines, où quel-

(14) Saturn. I. cap. 7.

(15) Capit. Kar. Mag. lib. I. Tit. 64. p. 239.

» ques

»qués insensés vont allumer des chan-
» delles, & pratiquer d'autres supers-
» titions, nous ordonnons que cet
» abus si criminel & si exécrable aux
» yeux de Dieu, soit aboli & entié-
» rement détruit par-tout où il se
» trouvera établi. » En voici un autre qui est de la même teneur (16) :
« S'il se trouve dans une Paroisse
» des Infidéles, qui allument des
» flambeaux, & qui rendent un ser-
» vice religieux aux arbres, aux fon-
» taines & aux pierres, le Curé qui
» négligera de corriger cet abus,
» doit savoir qu'il est coupable d'un
» véritable sacrilége. » Il est dit aussi dans un Canon de la Collection de *Burchard* (17) : « Vous vous êtes
» rendu à une fontaine, à un carre-
» four, sous un arbre, ou devant une
» pierre, & là, par vénération pour

(16) Ubi suprà lib VII Tit. 256. p. 1093.
(17) Burchardi Coll. Can. lib. x. cap. 32. lib. XIX. p. 270.

» ce lieu, vous avez allumé une chan-
» delle, ou un flambeau (18). » L'*E-glise Chrétienne* avoit raison de condamner cette superstition, parce qu'elle étoit une partie de l'*Idolâtrie Payenne*, un hommage religieux que l'Idolâtre rendoit aux arbres, aux fontaines, aux pierres, qu'il regardoit comme le symbole, ou le siége de ses Divinités. Mais, au reste, il étoit très-naturel que des gens qui alloient faire leurs prières de nuit dans des campagnes & dans des forêts, ne s'y rendissent pas sans lu-

(18) Il faut croire que dans les premiers tems où l'*Eglise Chrétienne* faisoit ces défenses, les Fidèles n'allumoient pas des cierges ou des bougies devant des *Autels* ou devant quelque image de la *Vierge* ou des *Saints*; les *Payens* auroient dit aux *Pasteurs* de l'*Eglise*: *Vous défendez nos cérémonies, & vous les pratiquez dans votre Religion; vous honorez la Divinité de la même maniere que nous, & vous prétendez que nous sommes sacrilége & idolâtres! Donnez aux Dieux le nom que vous voudrez, mais ne méprisez pas la Religion de nos peres, pour quelques nouveautés que vous y avez introduites.*

mière. Ce qu'il y a ici de particulier, c'eſt que l'*Egliſe Chrétienne* qui célébroit ſes Aſſemblées en plein jour, ne laiſſa pas de permettre, & même d'ordonner (19) aux nouveaux convertis d'offrir au Seigneur les cierges qu'ils avoient coutume de préſenter à leurs *Idoles.*

Je ne m'écarterai pas beaucoup de mon ſujet, en remarquant que la coutume qu'avoient les Peuples *Celtes* de s'aſſembler de nuit pour le ſervice de la Divinité, eſt l'origine d'une fable auſſi ancienne qu'enracinée dans l'eſprit du vulgaire; c'eſt celle du Sabbat, ou de l'Aſſemblée nocturne des Sorciers. Lorſque la *Religion Chrétienne* eut été établie dans les *Gaules* & en *Allemagne* par autorité publique, les perſonnes qui demeuroient attachées à l'ancienne

(19) Labbe Concil. Tom. IX. p. 474. Balus. au capit. Tom. I. p. 956. ap. Keyſler. p. 15.

Religion, se déroboient secrettement pendant la nuit, pour se rendre aux Assemblées qui se tenoient dans des campagnes, ou dans des forêts. Le culte même que l'on offroit à la *Divinité* dans ces Assemblées, consistoit dans des sacrifices, des danses, des divinations & des cérémonies magiques, (c'est-à-dire, auxquelles le Peuple n'entendoit rien.) Les Druïdes qui présidoient à ces dévotions, se vantoient d'ailleurs d'être des Devins qui connoissoient le passé, le présent, l'avenir, avec tout ce qu'il y a de plus caché dans la Nature, & des Magiciens qui avoient le secret d'évoquer les ames, de changer les hommes en bêtes, & de bouleverser toute la Nature par leurs enchantemens. Tout cela donna lieu à des *Chrétiens* peu éclairés, d'accuser les *Payens* qui restoient encore dans leur Pays, d'être des Sorciers, qui traversoient l'air mon-

tés ſur des balais, qui célébroient des Aſſemblées nocturnes avec les Démons, & qui danſoient en cérémonie autour du Diable, qui leur apparoiſſoit, & recevoit leurs hommages ſous la forme d'un Bouc. Ce qu'il y a ici de plus ſurprenant, c'eſt qu'il n'y eut pas juſqu'au *Clergé Chrétien*, qui n'ajoutât foi à ces fables. On le voit dans pluſieurs anciens Canons que **M.** *Keyſler* a ramaſſé, & qui défendent très-ſérieuſement aux Fidéles (20) de ſe rendre au Sabbat, & de participer aux divinations, aux enchantemens & aux cérémonies magiques que les Sorciers y pratiquoient, dans la vue d'obtenir du Démon des connoiſſances ou des richeſſes que la Providence leur avoit refuſées.

Pour revenir à mon ſujet, il eſt

(20) Burchard lib. I. cap. 94. fol. 18. Edit. Pariſ. 1549. Dufreſne in Dianâ Tom. II. p. 92. Keyſler p. 89. 90.

bien difficile de deviner les raiſons que les *Celtes* pouvoient avoir de faire le ſervice pendant la nuit. Des Aſſemblées nocturnes ont quelque choſe d'étrange & de dangereux, & ne conviennent guères qu'à des Egliſes qui n'ont pas le libre exercice de leur Religion. Mais cette coutume de s'aſſembler de nuit, devoit ſurtout paroître fâcheuſe à des Peuples qui, faiſant leurs dévotions en plein air, & dans des lieux éloignés de leurs habitations, étoient obligés de faire de longues traites pendant la nuit, & de la paſſer à la belle étoile. J'avoue que j'ai de la peine à comprendre comment une coutume ſi extraordinaire avoit pu s'introduire & ſe maintenir parmi les *Celtes* pendant une longue ſuite de ſiécles; d'autant plus que je ne trouve rien dans leur Religion qui pût ſervir de fondement à cet uſage. *Jules-Céſar* dit, à la vérité, dans le paſſage que

j'ai cité, que les *Gaulois* se croyoient issus du Dieu *Dis*, & que pour cette raison ils mesuroient le tems par le nombre des nuits, & non par celui des jours. Mais il est visible que *Jules-César* a confondu, dans cette occasion, le *Dis* des *Grecs* & des *Latins*, avec celui des *Gaulois*. Les *Romains* sacrifioient de nuit à *Pluton* & aux autres Divinités qui avoient la direction du Royaume des ténèbres. Au lieu de cela, le *Dis* ou *Teut* des *Gaulois* étoit l'Être suprême, l'Esprit universel, le Créateur du monde & de l'homme. On le plaçoit dans le *Valhalla*, c'est-à-dire, dans le séjour de la gloire & de la félicité. Pourquoi lui consacroit-on la nuit préférablement au jour? J'avoue que je ne le sais pas, ou qu'au moins je n'en puis rien dire de certain; & quand on considére qu'un usage si extraordinaire étoit commun autrefois à tous les Peuples de l'Europe, cette uni-

formité conduit naturellement à croire qu'ils le tenoient tous du même lieu, & qu'ils étoient originairement la même Nation. S'il m'est permis, après cela, de proposer mes conjectures, je soupçonne 1°. que cette pratique tiroit son origine de l'ancienne manière de vivre des Peuples *Celtes*: c'étoient des Bergers qui ne pouvoient guères quitter leurs troupeaux, ni s'assembler que pendant la nuit. 2°. Mais ce qui contribua le plus à l'établir & à la faire passer en coutume, c'est, à mon avis, que les Assemblées nocturnes étoient favorables aux divinations & aux cérémonies magiques, qui faisoient l'essentiel de la Religion des *Celtes*. Ces Peuples auroient été louables, s'ils eussent cherché la retraite & le silence, pour adorer la Divinité sans aucune distraction, & dans un parfait recueillement. Mais, comme ils tenoient leurs Assemblées Re-

ligieuſes loin des Villes & des Villages, dans des lieux ſolitaires & incultes, afin que la Divinité, qui, ſelon leurs idées, ne rempliſſoit que ſes propres ouvrages, eût le paſſage ouvert & libre, & que ſon action ne fût point troublée par quelque cauſe étrangère (21), ils avoient auſſi la ſuperſtition de choiſir la nuit pour le culte des Dieux, parce qu'ils s'imaginoient que le tems où la

(21) Comment peut-on *fermer le paſſage* à l'Etre ſuprême, au *Créateur du monde & de l'homme?* Comment peut-on *troubler l'action* du Tout-Puiſſant *par quelque cauſe étrangere?* Cela n'eſt pas compréhenſible. La Théologie des *Celtes* étoit, d'ailleurs, contraire à ces principes. M. *Pelloutier* établit lui-même *chap.* 3. *du Livre III. de ſon Hiſtoire*, que *ces Peuples avoient une juſte idée de Dieu & de ſes perfections.* S'ils ne conſacroient point de Temples à l'honneur de Dieu, c'eſt qu'ils regardoient l'Univers en ier comme le Temple de la Divinité, & qu'ils croyoient que c'étoit la dé[gra]der que de bâtir des édifices pour l'y adorer. *Tacite* de Mor. Germ. cap. 9 l'av[o]ue, en parlant des Germains qui ſuivoient la Religion des Gaulois leurs ayeux. *Note de l'Editeur.*

Nature eſt dans une eſpèce de ſilence, étoit le plus propre pour entendre la voix de la Divinité, & pour obſerver les ſignes & les avertiſſemens qu'elle donnoit au Genre-humain. Les Magiciens ne pratiquoient guères leurs cérémonies que pendant la nuit, où une imagination bleſſée croit voir des ſpectres & des phantômes, qui diſparoiſſent auſſitôt que le jour commence à ſe montrer.

Il ne paroît pas que le *Celtes* partageaſſent les mois & les années en ſemaines, ni qu'ils conſacraſſent un jour de chaque ſemaine au culte de leurs Dieux. Mais une autre choſe qui eſt certaine, c'eſt qu'ils choiſiſſoient ordinairement le clair de la Lune pour leurs Aſſemblées publiques & ſolemnelles (22). Ainſi les *Celtibères*, & les Peuples qui leur

(22) Strabo III. 164.

étoient voisins du côté du Septentrion, s'assembloient de nuit dans le tems de la pleine Lune, pour vénérer un Dieu sans nom, & passoient toute la nuit à danser, & à se réjouir avec leurs familles hors des portes. Le même usage étoit établi parmi les *Germains.* « Ils s'assemblent, dit Tacite (23), à moins qu'il n'arrive » quelque événement inattendu & » subit, dans des jours marqués à la » nouvelle ou à la pleine Lune; ils » croyoient que c'est-là le tems le » plus favorable pour traiter les affaires. » Consacrant aux Dieux les jours de la nouvelle & de la pleine Lune, ils croyoient que ces jours étoient les plus propres pour traiter des affaires importantes, parce que la Divinité favorable au culte & aux prières de ses adorateurs, présidoit alors d'une façon particulière,

(23) Tacit. Germ, cap. 2.

à leurs délibérations. Les *Gaulois* aussi faisoient leurs Assemblées au clair de la Lune. C'est la raison pourquoi ils comptoient leurs mois & leurs années, non pas depuis ce que nous appellons la nouvelle Lune, mais depuis le jour où elle répandoit une lumière suffisante pour les éclairer pendant qu'ils alloient à leurs Sanctuaires, ou qu'ils en revenoient. « Les *Druïdes*, dit *Pline* (24), cueil» lent le Gui de chêne le sixiéme jour » de la Lune, & c'est à ce jour-là » qu'ils placent le commencement » des mois, des années & des siécles, » qui sont parmi eux de trente ans. » Ils fondent cet usage sur ce qu'alors » la Lune a déja assez de force, quoi» qu'elle ne soit pas encore parve» nue à la moitié de sa grandeur. » Cette manière de calculer ne tiroit pas son origine de l'ancienne Astro-

(24) Plin. XVI. cap. 44.

nomie;

nomie, qui comptoit la nouvelle Lune, non pas depuis le moment de sa conjonction avec le Soleil, ou de son émersion des rayons de cet astre, mais depuis le jour où elle commençoit à paroître. La Lune paroît avant le sixiéme jour. J'approuve encore moins la conjecture de ceux (25) qui ont cru que les *Gaulois* trouvoient quelque mystère dans *six*, « le re- » gardant comme le plus sacré de » tous (les nombres), & poussant » la superstition jusqu'à renverser, » pour lui faire honneur, l'ordre des » mois, des années & des siécles. » Les paroles de *Pline* insinueroient plutôt que les *Gaulois* donnoient dans une superstition assez commune aux Astrologues & aux Magiciens, qui s'imaginoient que le Gui de chêne & les autres plantes avoient plus de vertu, étant cueillies sous

(25) Relig. des Gaulois Liv. I p. 141.

certaines conſtellations & dans certaines phaſes de la Lune. Mais ces paroles ont un ſens beaucoup plus ſimple & plus naturel. Les *Gaulois* tenant leurs Aſſemblées au clair de la Lune, les commençoient au tems *où elle avoit déja aſſez de force*, c'eſt-à-dire, où elle donnoit aſſez de lumière pour les éclairer. Selon les apparences, ces Aſſemblées continuoient enſuite juſqu'à la pleine Lune, & peut-être juſqu'au dernier quartier, de manière pourtant que celle de la nouvelle & de la pleine Lune étoient les plus nombreuſes & les plus ſolemnelles. Le ſixiéme de la Lune étoit donc le commencement des mois & des années, parce que c'étoit le jour où les dévotions publiques commençoient. Il me paroît fort vraiſemblable que cette manière de compter le commencement du mois depuis le ſixiéme jour de la Lune, étoit commune aux *Germains*

& aux *Gaulois*, & par cela même que ces Peuples consacroient à leurs Dieux certains jours de la Lune ; ils regardoient aussi ces jours comme le tems le plus favorable, non-seulement pour les délibérations importantes, mais encore pour toutes sortes d'entreprises. Les *Druides* (26), par exemple, vouloient que l'on cueillît dans certains jours de la Lune le Gui de chêne, & qu'on prît la même précaution pour ramasser les œufs de Serpent, auxquels ils attribuoient une grande vertu. On voit aussi (27) que les Prophêtesses qu'*Arioviste* avoit dans son Armée, lui déclarerent que les *Germains* seroient infailliblement battus, s'ils n'attendoient la nouvelle Lune pour livrer bataille aux *Romains*.

Outre les Assemblées ordinaires

(26) Plin. XXIX. 13.

(27 Cæsar. I. 50. Plut. Cæs. I. 717. Dio. Cass. XXXVIII. p. 90.

que les *Celtes* tenoient dans certains jours de la Lune, ils avoient encore des Fêtes solemnelles qui revenoient tous les ans dans la même saison. La Fête que les Germains célébroient à l'honneur de la Terre, & qui, selon *Tacite* (28), étoit accompagnée de processions & de réjouissances: (C'étoit la solemnité de son mariage avec *Odin*, c'est-à-dire, de la production de l'Univers:) la fête que les *Thraces* appelloient *Cotitia* (29) & *Bendidia*, du nom des Dieux auxquels elle étoit consacrée: (elle ressembloit aux *Bacchanales* des *Grecs*, & ne différoit point de celle que d'autres *Thraces* célébroient sous le nom de (30) Sabazia); la fête annuelle que les Habitans du *Gévaudan* (31) alloient célébrer pendant

(28) Tacit. Germ. cap. 40.
(29) Strabo X. 470. &c.
(30) Hesych. in Sabaz.
(31) Gregor. Tur. de gloriâ Conf. cap. [illegible]

trois jours sur le Mont *Hélénus*: celle encore que les *Anglo-Saxons* (32) faisoient au mois d'Avril, à l'honneur de la Déesse *Eostar* ou *Eostre*.

La plus solemnelle de toutes ces fêtes étoit celle que l'on célébroit au commencement de chaque Printems, & dans laquelle les Nations entières se réunissoient par leurs Députés, pour délibérer sur les besoins de l'Etat. Elle étoit généralement observée par tous les Peuples *Scythes* & *Celtes*. Les Etrangers l'ont appellée, avec raison (33), *le Champ de Mars*, soit parce qu'elle étoit consacrée au Dieu *Teut*, ou *Odin*, qui présidoit à la guerre, suivant la doctrine de ces Peuples, soit parce que le sujet le plus ordinaire de l'Assemblée étoit de déterminer de quel côté on porteroit la guerre pendant le

(32) Beda de Tp. Rat. cap. 13.

(33) Vit. S. Remig. ap. Duchesn. Tom I pag. 525. Keysler p. 87.

cours de l'année. D'autres l'ont appellée (34) *le Champ de Mai*, parce qu'elle ſe tenoit dans ce mois. Trois choſes diſtinguoient ſur-tout cette ſolemnité. Premiérement, c'étoit la fête des Nations entiéres, & non pas celle des Cantons, qui vraiſemblablement s'aſſembloient quelque tems auparavant, pour donner leurs inſtructions aux Députés qu'ils envoyoient à l'Aſſemblée générale. En ſecond lieu, on immoloit des victimes humaines pour la proſpérité de l'Etat, & pour le bon ſuccès de la guerre que l'on alloit commencer. « Entre les Dieux, diſoit *Tacite* »(35), les *Germains* ſervent principalement *Mercure*; ils croient »même qu'il eſt permis de lui im-

(34) Vita S. Remigii ap. Ducheſn. Tom I. pag. 525. Sigeb. ad An. 662. Eginh. cap. 1. pag. 9. Paul. Diac. Rer. Longob. lib. III. cap. 18. p. 392. Hotoman Franco-Gall. p. 118.
(35) Tacit. Germ. cap. 9.

» moler dans certains jours des vic-
» times humaines. » Le tems où il étoit permis & même ordonné d'offrir ces cruels sacrifices, étoit celui de l'Assemblée générale. On le voit dans un passage du même *Tacite* (36): « Les Peuples *Semnons* s'assemblent » par leurs Ambassadeurs dans un » jour marqué, au milieu d'une fo- » rêt sacrée, & là ils commencent » leurs dévotions barbares *par le sa- » crifice d'un homme* qui est immolé » publiquement. » Peut-être qu'il faut rapporter au même usage, ce que *Jules César* disoit des *Gaulois* (37): *Publicè ejus generis habent instituta sacrificia*, c'est-à-dire, que ces sacrifices, autorisés par les Loix, s'offroient publiquement dans l'Assemblée du Peuple; & c'est, pour le dire en passant, la raison pourquoi

(36) Tacit. Germ. cap. 39.
(37) Cæsar VI. 16.

leurs Magistrats étoient annuels (38). On les renouvelloit au commencement de chaque année. *Hérodote* rapporte aussi (39) que « dans une Fête » annuelle que les *Scythes* célébroient » à l'honneur de leur *Mars*, ils im» moloient, entr'autres victimes, le » centiéme des Prisonniers qu'ils » avoient fait à la guerre. » Je ne doute point du tout que cette Fête ne fût celle de l'Assemblée générale. Enfin, *le Champ de Mars* étoit, préférablement à toutes les autres fêtes des *Celtes*, un tems de réjouissance & de bonne chere. Comme les dignités & les commandemens se distribuoient dans l'Assemblée, & que toutes les affaires s'y décidoient à la pluralité des voix, les grands Seigneurs n'y épargnoient ni caresses, ni dépenses pour gagner les suffrages,

(38) Herodot. IV. 62.
(39) Cæsar VII. 32.

& pour augmenter le nombre de leurs Cliens ; &, parce que le grand moyen de gagner un *Celte*, étoit de le régaler & de le faire boire, la Noblesse & les Chefs de Parti tenoient table ouverte aussi long-tems que la solemnité duroit. On ne se trompera pas assurément, en rapportant à cet usage ce que dit *Hérodote* (40) que « chaque Chef de Province donnoit » tous les ans un festin, auquel assis» toient tous les Braves qui avoient » tué un ou plusieurs ennemis à la » guerre. » Les Braves étoient surtout flattés & caressés, parce qu'au milieu de ces Peuples belliqueux, le suffrage d'un guerrier entraînoit ordinairement après soi celui de toute l'Assemblée. Les *Romains* célébroient au commencement de chaque Printems une ancienne Fête, qui pourroit bien être la même que celle dont

(40) Herodot. IV. 62, 66.

je viens de parler. Elle étoit consacrée au Pere *Dis*, qui étoit le *Teut* ou le *Mars* des *Celtes* (41). On y offroit à ce *Dis* des victimes humaines; &, après que ces barbares sacrifices eurent été abolis, on en conserva cependant une image, en jettant dans le *Tibre* des hommes de paille. Cette Fête tomboit à peu-près sur le jour de la Lune où les *Celtes* tenoient leurs Assemblées. *Denis d'Halicarnasse* (42) l'a remarqué. « On précipite ces figures d'homme dans le *Tibre* peu » après l'équinoxe du Printems, au » jour que les *Romains* appellent les » Ides de Mai, & où ils disent que » la Lune, parvenue à la moitié de sa » grandeur, partage les mois en deux » parties égales. »

Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'outre les Fêtes qui étoient obser-

---

(41) Herodot. III. 6. §. 2.

(42) Dion. Halic. lib. I. p. 30.

vées dans toute la *Celtique*, il y en avoit d'autres qui ne l'étoient que dans certaines Contrées. Il en étoit, à cet égard, des *Celtes* comme de toutes les autres Nations, où chaque Province, chaque Ville trouve dans des événemens qui lui ſont particuliers, le motif de quelque ſolemnité. Ainſi les Habitans de l'île de *Thulé* (43), qui eſt l'*Iſlande*, célébroient tous les ans, au mois de Janvier, une grande Fête dans laquelle ils ſe réjouiſſoient du retour du Soleil, qui devoit reparoître ſur leur horiſon au bout de quelques jours. Je trouve encore qu'il y avoit des Fêtes qui ne revenoient qu'au bout de quelques années. Celle, par exemple, où les Gétes dépêchoient des Meſſagers à *Zamolxis*, les jettant en l'air, & les recevant ſur des halebardes, ſe célébroit après une révolution

(43) Procop. Goth. II. cap. 15. p. 423.

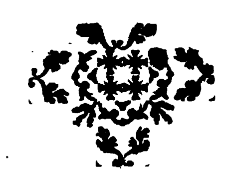
de cinq ans (44). Les Peuples du *Nord* avoient aussi leur grand *Juul*, c'est-à-dire, leur grande Fête, qui se célébroit (45) de neuf en neuf ans, & pendant laquelle on immoloit aux Dieux quatre-vingt-dix-neuf hommes, avec un pareil nombre de chevaux, de chiens & de coqs. En voilà assez sur les tems sacrés, & sur les Fêtes des Peuples *Celtes*. Je n'ajouterai qu'une seule remarque. C'est que les Peuples des *Gaules* & de la *Germanie*, en embrassant le *Christianisme*, transporterent aux Fêtes des *Chrétiens*, les divinations, les danses avec toutes les superstitions qu'ils avoient pratiquées dans le *Paganisme*. On le voit dans une Constitution du Roi *Childebert* (46) : « Il est parvenu jusqu'à

(44) Herod. IV. 94.

(45) Ditmarus Leibnitzii Tom. I. p. 327.

(46) Labbe Concil. Tom. V. p. 1851 Baluz. Tom. I. p. 3.

» nous que, dans les Assemblées Re-
» ligieuses, il se commet des sacriléges
» qui offensent Dieu, & qui font
» tomber le Peuple dans le péché
» mortel : on passe les nuits à s'eni-
» vrer, à faire des bouffonneries,
» & à chanter des chansons, même
» les saints jours de Pâques & de
» Noël, & les autres jours de solem-
» nité. Quand le Dimanche vient,
» des danseuses courent les Bourgs
» & les Bourgades. »



OBSERVATIONS
HISTORIQUES ET CRITIQUES,

Sur l'abolition des Druïdes & des Sacrifices humains dans les Gaules, *par* M. PELLOUTIER (1).

IL y a dans l'*Histoire Naturelle* de *Pline*, un passage sur lequel je me propose de faire quelques réflexions. Parlant des *Druïdes*, des *victimes humaines* qu'ils offroient aux Dieux, des divinations qu'ils pratiquoient, des guérisons qu'ils prétendoient opérer par le moyen de la Magie, il dit (2) : « Les *Gaulois* ont été entêtés » de ces superstitions jusqu'à notre » siécle, où l'*Empereur* TIBERE *a ex-* » *terminé leurs Druïdes* avec toute cet- » te sorte de Devins & de Médecins. »

(1) On trouve cet Ecrit dans la *Nouvelle Bibliothéque Germanique*, Tom. XXV. p. 438-452.

(2) Plin. XXX. 1.

Suétone & *Aurélius Victor* disent quelque chose d'approchant. Le premier, dans la vie de l'Empereur *Claude*, assure qu'il abolit entiérement la Religion des Druïdes (3). *Druidarum Religionem apud Gallos diræ immanitatis, & tantùm civibus sub Augusto interdictam, penitùs absolvit.* Le second, parlant du même Empereur, dit (4): *Compressa per eum vitia, ac per Galliam Druïdarum famosæ superstitiones.* Ces Auteurs différent de *Pline* sur deux articles. D'un côté, ils attribuent à l'Empereur *Claude* les Edits qui furent publiés contre les *Druïdes*. De l'autre, ils prétendent que cet Empereur se contenta d'abolir la Religion, ou les fameuses superstitions des Druïdes. Je ne prétends pas contester les faits que ces Historiens assurent si positivement; & il me pa-

(3) Sueton. cap. XXV.
(4) Aur. V. Cæsar. cap. 4.

roît même bien facile de les concilier par rapport aux autres articles sur lesquels ils ne sont pas d'accord. Mais les régles d'une bonne critique demandent assurément, que l'on donne aux passages de ces trois Auteurs un sens qui ne choque ni la vérité, ni la vraisemblance. Les Druïdes ont subsisté, & paroissent dans l'Histoire, long-tems après le régne des Empereurs Tibère & Claude. C'est, d'ailleurs, une chose sans exemple, que les Romains, en subjuguant une Nation, aient pensé à lui ôter sa Religion & ses Sacrificateurs. Il me paroît donc à propos de faire ici une réflexion, qui servira à déterminer le véritable sens du passage que j'examine.

Quoique les Romains aient *souvent* immolé à leurs Dieux des victimes humaines, non-seulement *sous* les Consuls, mais encore sous les Empereurs, il faut avouer, cependant

dant ; qu'ils ne le faisoient que dans des cas extraordinaires, où le Sénat étoit obligé, malgré lui, de condescendre aux instances des Pontifes & d'une foule de Superstitieux qui ne cessoient de crier que le seul moyen de sauver la République du danger éminent dont elle paroissoit menacée, c'étoit de consulter les Livres de la Sybille, & d'offrir les sacrifices qui étoient ordonnés dans ces Livres. Ces cas, tout extraordinaires, n'empêchoient pas que le Sénat ne désapprouvât la cruelle superstition d'immoler des hommes, & qu'il ne fît de sages réglemens pour l'abolir, non-seulement à Rome, mais aussi dans toutes les Provinces qui dépendoient de la République. On en voit une preuve dans la Fête que les Romains célébroient tous les ans à l'honneur du Pere *Dis*, & pendant laquelle ils jettoient dans le Tibre trente hommes de paille en la place

de trente vieillards qu'on précipitoit autrefois tout vivans. Pline fait aussi mention d'un Arrêt du Sénat, publié l'an 657 de Rome (5), par lequel il étoit défendu d'immoler des hommes à la Divinité. Comme cet Edit fut donné dans un tems où la possession de la Gaule Narbonnoisse venoit d'être assurée à la République par les victoires de Marius, & par la défaite des Barbares qui avoient ravagé cette Province pendant plusieurs années, il y a toute apparence qu'il regardoit sur-tout les Gaulois, qui offroient publiquement à leurs Dieux de semblables sacrifices. Quoi qu'il en soit, il paroît, par un passage de Plutarque, que le Sénat avoit grand soin de rechercher & de punir ceux qui contrevenoient à l'Edit dont je viens de parler. Le passage porte (6) que « les

(5) Plin. ubi suprà.

(6) Plut. Quæst. Cent. Tom. II. p. 283.

» Romains ayant été informés que » les Blétonnésiens, qui étoient des » Barbares, avoient immolé un » homme aux Dieux, firent venir à » Rome les Magistrats de ces Bar» bares pour les en punir. Ceux-ci » ayant prouvé qu'ils avoient suivi » en cela une ancienne coutume, » furent renvoyés absous, mais il » leur fût défendu de pratiquer la » même chose dans la suite. »

Je ne m'éloignerai pas beaucoup de mon sujet, en faisant ici une courte digression sur les *Blétonésiens* dont parle Plutarque. Ce mot semble indiquer les Habitans d'une île nommée *Bléton*. Mais, comme dans aucun des anciens Géographes, on ne trouve point d'île de ce nom, je serois fort tenté de substituer ici le mot de *Bretannesii*, qui désigneroit les Insulaires ou les Habitans de la Grande-Bretagne. Effectivement, il est constant que les *Bretons*, ayant été mal

soumis par Jules-César, continuerent toujours d'offrir à leurs Dieux des victimes humaines, comme ils l'avoient fait par le passé. Mais il est, en même tems, très-vraisemblable qu'après que l'Empereur Claude eût subjugué l'Angleterre, & mis de bonnes garnisons dans le Pays; le Sénat jugea à propos de soumettre cette nouvelle Province au Sénatus-Consulte dont je viens de faire mention. Quelque vraisemblable que soit cet conjecture, je suis pourtant obligé d'y renoncer, parce je ne saurois la soutenir, sans tomber, avec le P. Hardouin, dans un anachronisme de près de deux siécles.

Plutarque, après avoir parlé de la défense faite aux *Blétonnésiens*, ajoute (7) que « peu d'années aupa-» ravant, les Romains eux-mêmes » n'avoient pas laissé d'enterrer vi-

(7) Plut. ubi suprà.

» vans deux *Grecs* & deux *Gaulois*, » ſavoir un homme & une femme » de chaque Nation, & cela après » avoir conſulté les Livres de la Sy» bille, à l'occaſion de la mort d'une » Veſtale, nommée *Héloca*, qui avoit » été tuée par la foudre, & de l'in» ceſte commis par trois autres Veſ» tales, *Emylia*, *Licinia* & *Martia*, » qui avoient été corrompues par un » Chevalier étranger, nommé *Buti*» *rius*. » Le P. Hardouin prétend (8) que tout cela s'étoit paſſé du tems de Néron. Mais les raiſons ſur leſquelles il appuye ſon ſentiment ne ſont d'aucun poids, ou plutôt elles ſont renverſées par une preuve démonſtrative.

1°. Il fait dire à Plutarque que ces choſes s'étoient paſſées peu d'années avant le tems où il écrivoit, aulieu que Plutarque dit clairement & for-

(8) Harduin. ad Plin. XXVIII. cap. 2. pag. 557.

mellement que les Romains qui défendirent aux *Blétonnésiens* d'immoler des victimes humaines, n'avoient pas laissé de pratiquer la même chose peu d'années auparavant.

2°. Le Pere se fonde (9) sur un passage de Pline, qui porte « qu'il » n'y avoit pas long-tems que l'on » avoit enterré un *Grec* & une *Grecque* dans le marché aux bœufs, & » que ces sacrifices étoient en quel» que manière autorisés par les bons » succès que les Romains avoient » eus pendant 830 ans. » Il est vrai que l'an 830 de Rome, qui est l'année où Pline écrivoit, tombe sur la fin du régne de Vespasien, mort l'an 832 de Rome, & de notre Ere 79. Mais Pline ne parle ici que d'un *Grec* & d'une *Grecque*. Il ne dit pas que ce sacrifice eût été offert à l'occasion d'un inceste commis par des Vestales,

(9) Ubi suprà.

& Suétone (10) remarque même expressément que Vespasien & Tite négligerent de punir l'impudicité de ces Vierges.

3°. Enfin, ce qui est décisif, Tite-Live, dans l'un de ses Livres, qui est perdu, & dont nous n'avons plus que les Sommaires, rapporte la condamnation des Vestales *Emylia*, *Licinia* & *Martia*, au Consulat de C. *Portius*, qui tombe sur l'an 640 de Rome. Les *Blétonnésiens* ne sauroient donc être les Habitans de la *Grande-Bretagne*, dans laquelle les Romains ne passerent qu'environ soixante ans après, savoir l'an 699 de Rome. Le P. Hardouin s'est aussi trompé, en plaçant sous le régne de Vespasien des événemens antérieurs de près de 200 ans. Les trois Vestales qu'on vient de nommer, furent convaincues & condamnées l'an de Rome

(10) Sueton. Domit. cap. 8.

640. Les Romains, pour expier ce sacrilége, firent enterrer vivans dans le Marché aux Bœufs, un *Gaulois* & une *Gauloise*, & en même tems un *Grec* & une *Grecque*. Ce fut quelques années après que l'on manda à Rome les Magistrats des *Blétonnésiens* qui avoient immolé un homme à leurs Dieux, & qu'on leur défendit d'offrir à l'avenir de semblables sacrifices. Comme l'Edit du Sénat qui interdisoit ces barbares sacrifices, fut publié l'an 657 de Rome, je suis bien trompé s'il ne fût pas donné à l'occasion de ces *Blétonnésiens* qui étoient, selon les apparences, un Peuple de la *Gaule Narbonnoise*, ou si l'on veut, les Habitans d'une île voisine de cette Province.

Pour revenir à mon sujet, j'espere qu'on ne me contestera pas que les Romains abolirent peu à peu les sacrifices humains dans toute l'étendue de leur domination. Lorsque

Jules

Jules-César (11) commandoit en Espagne, où il avoit été envoyé en qualité de Prêteur, il abolit cette cruelle superstition à Gades, où elle avoit été apportée par les Phéniciens, & où elle s'étoit conservée jusqu'à son tems. Il ne faut pas douter qu'il n'ait donné dans la suite de semblables ordres dans les Gaules qu'il avoit conquises, & dont il garda le Gouvernement près de dix ans. Lucain (12) l'insinue assez clairement, puisqu'il dit aux *Druïdes* qu'ils avoient renouvellé pendant les guerres civiles des Romains, les barbares cérémonies qu'ils avoient été obligés d'interrompre après la conquête des Gaules. Il est vrai qu'Auguste n'avoit d'abord défendu qu'aux seuls *Bourgeois* (13) *Romains*

(11) Cicer. pro Balbo cap. 8.
(12) Lucan. I. v. 450. 451.
(13) Il falloit dire *aux Citoyens Romains.* Il

de prendre part aux cruelles cérémonies que les *Gaulois* pratiquoient (14), mais il me paroît très-vraisemblable qu'il rendit ensuite cette défense générale, & qu'il abolit les sacrifices humains dans toute l'étendue de l'Empire. Sans cela, il seroit difficile de comprendre que des Historiens qui ont écrit peu après la mort d'Auguste, eussent pû parler de ces sacrifices comme d'une superstition qui étoit abolie dans les Gaules, ou qui ne s'y pratiquoit au moins que fort secrettement. Strabon (15), par exemple, qui publia sa Géographie vers le commencement du régne de Tibère, après avoir parlé de la coutume qu'avoient les *Gaulois* de clouer aux portes des Villes les têtes des ennemis qu'ils avoient tués à la

y a une grande différence entre le *Citoyen* proprement dit, & le *Bourgeois*.

(14) Sueton. in Claud. cap. 25.

(15) Stab. IV. 198.

guerre, ajoute : « Les Romains ont » cependant fait quitter aux Gaulois » cette barbarie, & les ont désabusés » des sacrifices & des divinations qui » ne s'accordent pas avec nos cou» tumes. » Pomponius Méla (16), qui vivoit sous Tibère, ou pour le plus tard sous Néron, dit aussi que « les » Gaulois sont des Peuples fiers qui » ont autrefois poussé la férocité jus» qu'à se persuader que l'homme est » la plus excellente victime que l'on » puisse offrir aux Dieux. » Il ajoute que, « quoique cette barbare supers» tition soit abolie, il en reste pour» tant quelque traces. Ils ne font pas » mourir, à la vérité, les hommes, » mais ils les font au moins appro» cher de l'Autel, & leur versent du » vin sur la tête. » Pline (17) qui écrivoit sur la fin de l'Empire de Vespa-

(16) Pompon. Mela lib. III. cap. 2. p. 72.
(17) Plin. VII. cap. p. 6.

paſien, reconnoit auſſi que l'on n'of-
froit plus dans les Gaules de victimes humaines. « Il n'y a pas long-tems, » dit-il, que les Peuples qui ſont au-delà des Alpes, avoient encore la » coutume d'immoler des hommes. » Les Romains, dit-il ailleurs (18), » ont rendu aux Genre-humain un » ſervice ineſtimable, en aboliſſant » cette horrible ſuperſtition, qui faiſoit regarder le ſacrifice d'un homme comme la choſe du monde la » plus ſacrée.» Enfin, Solin (19), qui a écrit après le régne d'Alexandre Mammée, reconnoît, à la vérité, qu'on accuſoit les Gaulois d'offrir à leurs Dieux des victimes humaines, mais il avertit, en même tems, qu'il n'oſeroit garantir la vérité du fait.

Voici donc qu'elle eſt ma concluſion. Les Romains n'eurent jamais

(18) Id. lib. XXX. cap. 1. p. 728.
(19) Solin. cap. 34.

la pensée d'ôter aux Gaulois, ni leur Religion, ni leurs Druïdes. S'il en étoit autrement, les *Druïdes* & les *Dryades* ne paroîtroient pas dans l'Histoire jusqu'au tems de Dioclétien & de Constantin le Grand (20). Mais le Sénat & ensuite les Empereurs défendirent, sous des peines sévères, les divinations & les sacrifices humains, parce que les Loix d'une bonne politique le vouloient ainsi, & que de pareils abus ne doivent pas être tolérés dans une Société bien réglée. Les divinations étoient une imposture dont les Prêtres abusoient fort souvent pour trou-

(20) On sçait, par exemple, que Dioclétien ne se lassoit point d'aller à la chasse du sanglier, parce qu'une Prophetesse *Druïde* lui avoit prédit qu'il deviendroit Empereur quand il auroit tué un sanglier : *cum Aprum occideris*. La prophétie s'accomplit lorsqu'il eût tué *Arrius Aper*, Préfet du Prétoire, qui, pour parvenir à l'Empire, avoit assassiné l'Empereur Numerien son gendre. *Vopiscus in Numeriana*, cap. XIV. p. 793.

bler le repos de l'Etat, & elle ne ſervoient ordinairement qu'à remplir les Particuliers qui y ajoutoient foi, de fauſſes craintes, ou de vaines eſpérances. Les ſacrifices humains étoient une ſuperſtition barbare, & cette ſuperſtition faiſoit perdre fort inutilement à l'Etat une partie de ſes Sujets. Par cette raiſon, l'an 657 de Rome, le Sénat avoit aboli dans la Gaule Narbonnoiſe les ſacrifices dont il eſt queſtion. Ils furent auſſi abolis inſenſiblement dans la Gaule, que l'on appelloit barbare, & qui avoit été conquiſe par Jules-Céſar. Mais, comme les Gaulois étoient fort attachés à leurs ſuperſtitions, & qu'ils continuerent long-tems d'offrir en ſecret des victimes qu'il ne leur étoit plus permis d'immoler publiquement, on fut obligé de renouveller ſouvent les Edits qui avoient été donnés ſur ce ſujet. Auguſte n'avoit d'abord défendu qu'aux ſeuls *Bour-*

geois Romains de participer aux barbares cérémonies des Gaulois. J'ai exposé les raisons qui me font juger que, sur la fin de son régne, il abolit les sacrifices humains dans toute l'étendue de son Empire. Quoi qu'il en soit, Tibère, successeur d'Auguste, n'épargna rien pour bannir cette superstition, tant des Gaules que de cette partie de l'Afrique, qui étoit soumise à sa domination (21). L'Empereur Claude prit aussi la chose fort à cœur. Il abolit, selon la remarque d'Aurélius Victor, les fameuses superstitions des Druïdes, ou, comme le dit Suétone, la cruelle Religion des Gaulois, c'est-à-dire, la coutume d'offrir des victimes humaines. Malgré tous ces soins, ce ne fut, dit Eusebe (22), que sous l'Empereur

(21) Tertull. Apol. cap. 4.

(22) Eufeb. Præpar. Evang. lib. IV. cap. 15. pag. 154.

Hadrien, que l'on cessa d'immoler des hommes.

Tous les Auteurs que je viens de citer, s'accordent à confirmer ma Thèse. Ils parlent de l'abolition des sacrifices humains, mais ils ne font aucune mention de l'extirpation de la Secte des Druïdes. La seule difficulté qui reste, est celle qui se tire du passage de Pline, que j'ai cité au commencement de ce Discours. «Les » Gaulois, dit cet Historien, ont été » entêtés de la superstition d'immo- » ler des hommes, jusqu'à un tems » dont nos vieillards peuvent encore » se souvenir. Car on sait, au reste, » que l'Empereur Tibère a *exterminé* » *leurs Druïdes*, & en général, toute » cette sorte de Devins & de Méde- » cins.» Cependant le même Auteur, rapportant la manière dont on cueilloit le Gui de chêne, parle des *Druïdes*, comme de gens qui existoient actuellement, & qui prési-

doient au culte divin parmi les Gaulois (23). Un passage de Dion (24) Chrysostome prouve qu'ils conservoient encore leur autorité du tems de l'Empereur Trajan. Enfin, Ausone (25), qui a écrit depuis l'établissement du Christianisme dans les Gaules, parlant des Professeurs qui enseignoient dans l'école de Bordeaux, dit qu' *Attius Patera* étoit de la race des *Druïdes*, qu'il tiroit son origine du Temple de *Bélénus*, & qu'il portoit le nom de *Patera*, parce qu'il avoit été Ministre de ce Dieu. Il dit encore (26) que *Phébitius* avoit été Marguillier de *Belénus*, & qu'il étoit de la famille des *Druides*; ce qui prouve que les *Druides* avoient conservé jusqu'alors l'intendance des Sanctuaires. Il faut donc nécef-

(23) Plin. lib. XVI. cap 44. p. 312.
(24) Dio. lib. XLX. p. 538.
(25) Anson. Profess. IV. p. 50.
(26) Ibid. Carm. X p. 54.

faírement expliquer le paſſage de Pline dont il s'agit, d'une manière qui puiſſe concilier cet Auteur avec lui-même, & qui s'accorde d'ailleurs avec la vérité de l'Hiſtoire. Voſſius a cru réſoudre la difficulté, en diſant (27) qu'il n'eſt queſtion dans ce paſſage que de la Ville de Rome, dont Tibère fit chaſſer les *Druïdes*, les Devins & les Médecins. Mais (y avoit-il des Druïdes à Rome? Au ſurplus), cette explication eſt combattue par les paroles mêmes de Pline, qui dit que les Gaulois ont été entêtés des divinations, de la magie & des ſacrifices humains juſqu'aux ſiécle où il vivoit, & qu'ils en ſont revenus depuis que l'Empereur Tibère a *exterminé leurs Druides*, & en général cette ſorte de Devins & de Médecins. Un paſ-

(27) Voſſius de Orig. & Progr. Idololatriæ, lib. I. cap. 35. p. 135.

ſage de Tertullien (28) explique clairement la choſe. « Tibère, dit-il, » faiſoit crucifier les Prêtres qui im» moloient des victimes humaines. » Voilà le fait que Pline rapporte. Tibère n'abolit pas l'Ordre des *Druïdes*, mais il puniſſoit du dernier ſupplice les *Druïdes*, & en général, les Sacrificateurs & les Devins qui, contre la teneur des Edits, offroient des victimes humaines, ſe mêloient de divinations & de magie, ſe vantoient de prédire l'avenir, & de guérir les maladies par le moyen de ces belles Sciences.

Les *Druïdes* ſubſiſterent donc dans les Gaules auſſi long-tems que le Paganiſme. Mais les choſes changerent de face lorque la Religion Chrétienne commença à s'y établir. Le Peuple, inſtruit par de meilleurs Maîtres, abandonna ſes *Druïdes*, & ne leur

(28) Tertull. Apol. cap. 4.

apporta plus les préſens & les offrandes, d'où ils tiroient une partie de leur ſubſiſtance. Bientôt l'Egliſe, ſoutenue du bras ſéculier, alla ruiner les Forêts conſacrées, & les autres Sanctuaires des Gaulois. On publia des Edits rigoureux contre ceux qui alloient faire leurs prières dans les campagnes & dans les bois. On fit paſſer les *Druides* pour des *Sorciers*, qui tenoient des Aſſemblées nocturnes à l'honneur du Diable; on fournit, de cette manière, au faux zèle un prétexte pour les perſécuter à toute outrance; & à la fin, la ruine du *Paganiſme* dans les Gaules entraîna néceſſairement celles des *Druïdes*.



DISSERTATION

Sur le tems où la Religion Chrétienne fut établie dans les Gaules, par M. DE CHINIAC.

PLUSIEURS Ecrivains ont travaillé ſur une matière ſi digne d'être approfondie ; mais quelques ſavans que ſoient leurs ouvrages, il faut convenir qu'il reſte bien des difficultés que je dois éclaircir, pour prouver le point le plus intéreſſant de l'Hiſtoire que j'écris (*), ſavoir, que *la foi en J. C. n'a été annoncée dans les Gaules qu'au milieu du IIe. ſiécle.*

Ceux qui ont entrepris de montrer que le Chriſtianiſme a été établi dans les Gaules par les Diſciples des Apôtres, dès le premier ſiécle, ſe ſont engagés à défendre un grand nombre de traditions populaires, &

(*) *L'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane.*

à soutenir comme authentiques les pièces les plus méprisables & les moins dignes de foi. C'est sur ce fondement ruineux que quelques-uns ont prétendu que saint Paul, allant en Espagne, passa dans les Gaules, & laissa saint Crescent à Vienne, que saint Trophime fut envoyé à Arles par saint Pierre, que saint Philippe, Apôtre, & saint Luc, Evangéliste, nous ont prêché la foi, que saint Denis, saint Martial, saint Sixte, &c. ont reçu leur mission pour les Gaules de saint Pierre ou de saint Clément, & y ont établi, dès le premier siécle, des Eglises florissantes. Je vais discuter toutes ces traditions, & je me flatte de prouver que l'établissement de toutes ces Eglises dans le premier siécle, n'est pas mieux fondé que l'origine de nos Rois de la première race qu'on a fait remonter jusqu'à *Francion*, fils de *Priam*, ou selon d'autres, fils d'*Hector*, dont on a produit la filiation jusqu'aux

derniers Rois de la feconde race. Si l'on m'accufe de combattre la gloire de la Patrie, je réponds ingénuement que l'Eglife Gallicane n'a pas befoin de faux titres de nobleffe & d'antiquité. Les traditions ne font honorables qu'autant qu'elles font appuyées fur la vérité, « contre laquelle, felon la remarque de Ter» tullien, ni l'efpace des tems, ni » l'autorité des perfonnes, ni les pri» viléges des Pays ne peuvent pref» crire. » *De vel. virg. init.* Je fais qu'il y a des Chrétiens fincères, mais trop crédules, à qui cet examen pourra ne pas plaire, mais, comme l'obferve M. Fleury, « la vraie piété con» fifte à aimer la vérité & la pureté » de la Religion, & à obferver, avant » toutes chofes, les préceptes mar» qués expreffément dans l'Ecriture. » Or, ajoute le même Hiftorien, je » vois que faint Paul recommande » plufieurs fois à Tite & à Timothée

» d'éviter les fables ; & qu'entre les » désordres des derniers tems, il pré- » dit que l'on se détournera de la vé- » rité pour s'appliquer à des fables : » je vois que les doctes fables ne sont » pas moins rejettées par St. Pierre, » que les contes des vieilles par saint » Paul ; &, comme il condamne les » fables Judaïques, je crois qu'il au- » roit condamné les fables Chrétien- » nes, s'il y en eût eu dèslors. Que » diront à cela ceux que la timidité » rend si crédules? N'auront-ils point » de scrupule de mépriser une telle » autorité ? Diront-ils que jamais il » n'y a eu des fables chez les Chré- » tiens ? Il faudroit démentir toute » l'antiquité ; & quand nous n'au- » rions que la légende Dorée de Jac- » ques Voragine, elle n'est que trop » suffisante. La donation de Constan- » tin n'est pas crue même à Rome. » La Papesse Jeanne, crue autrefois » par les Catholiques, est abandon-

» née & réfutée par les Proteſtans. » Baronius, ſans doute, bon Catholique, a rejetté quantité d'écrits » apocryphes, & de fables avancées » par Métaphraſte, & par pluſieurs » autres.... Les fables, dit encore l'illuſtre Hiſtorien, ſe découvrent tôt » ou tard; & alors elles donnent » occaſion de ſe défier de tout, & de » combattre les vérités les mieux » établies. » *I. Diſc. ſur l'Hiſt. Eccl. Art. V.*

PREMIERE PROPOSITION.

Les Gaules n'ont point reçu la foi dès le premier ſiécle.

L'Auteur des Actes nous apprend que les Apôtres ne portoient le flambeau de l'Evangile que dans les Pays où l'Eſprit de Dieu les envoyoit. Voici ce que nous liſons au Chapitre XVI : « Paul étant arrivé à Derbe & à » Liſtre, rencontra un Diſciple nommé Timothée ... Paul voulut qu'il

» vînt avec lui... Lorſqu'ils eurent
» traverſé la Phrygie & la *Galatie*,
» le Saint-Eſprit *leur défendit* d'an-
» noncer la parole de Dieu en Aſie.
» Etant venus en Miſie, *ils ſe diſpo-*
» *ſoient* à paſſer en Bithinie : mais
» l'Eſprit de JESUS *ne le leur permit*
» *pas.* » (℣. 1, 3, 6 & 7.) Saint Paul
nous apprend la même vérité, lorſ-
qu'il écrit aux Romains : « Dieu que
» je ſers par le culte intérieur de mon
» eſprit dans l'Evangile de ſon Fils,
» m'eſt témoin que je me ſouviens
» ſans ceſſe de vous, lui demandant
» continuellement dans mes prières,
» que *ſi c'eſt ſa volonté*, il m'ouvre
» enfin quelque voie favorable pour
» aller vers vous ; car j'ai grand de-
» ſir de vous voir ... Je ſuis bien aiſe
» que vous ſachiez que j'*avois ſou-*
» *vent propoſé* de vous aller voir ...
» mais j'*en ai été empêché juſqu'à cette*
» *heure* .... Ainſi *pour ce qui eſt de moi*,
» *je ſuis prêt* de vous annoncer auſſi

» l'Evangile, à vous qui êtes à Rome.
» (*Rom.* I. 9, 11, 13, 15.) » Il ne faut donc pas juger sur de simples raisons de convenance, que St. Pierre & St. Paul étant à Rome uniquement occupés à la propagation de l'Evangile, ayent fait annoncer la foi de J. C. aux Gaulois. Le zèle de ces saints Apôtres étoit grand ; mais il n'est pas une raison suffisante pour conclure avec le P. Longueval, qu'ils l'on fait. *Hist. de l'Egl. Gal. tom.* 1. *Dissert. pag.* 43. Examinons donc les preuves positives qu'on allégue pour établir ce sentiment.

I. S. Philipp n'a point prêché la foi dans les Gaules.

I. Le *Traité de la vie & de la mort des Saints*, attribué à saint Isidore de Séville, porte que saint Philippe est venu prêcher l'Evangile dans les Gaules. On ne voit pas que cela ait été connu dans les Gaules par ceux qui pouvoient mieux le savoir. Les Histoires Grecques & Latines que Bollandus nous a données de saint

Philippe, telles qu'elles ſoient, ne diſent point qu'il ait jamais voyagé en Occident. Auſſi Baronius croit que, dans le Traité attribué à ſaint Iſidore, il faut lire *la Galatie*, & non *les Gaules*. Mais, ſans s'arrêter à la conjecture de Baronius, qui n'eſt pas ſolide (1), il eſt certain que le *Traité de la vie & de la mort* eſt trop plein de fautes & de menſonges, pour croire qu'il ſoit de ſaint Iſidore de Séville; &, quand même il ſeroit de lui, cela ne ſeroit pas une autorité conſidérable, ce Saint étant mort en 636. En effet, de qui ſaint Iſidore auroit-il appris que ſaint Philippe avoit prêché dans les Gaules, puiſque Sulpice Sévere, Grégoire de Tours, & nos autres Ecrivains, plus anciens

(1) L'Auteur du *Traité* a certainement voulu parler des *Gaules* qui ſont bornées par l'*Océan* ou la Mer du Ponant, & non de la *Galatie* qui eſt bornée par le *Pont-Euxin* ou la Mer noire.

que lui, n'en avoient jamais rien ſçu ?

Saint Epiphane aſſure que « le mi- II. Nis. Luc.
» niſtère de la parole de Dieu ayant
» été confié à ſaint Luc, cet Evan-
» géliſte l'exerça dans la Dalmatie,
» dans la *Gaule*, dans l'Italie & dans
» la Macédoine, mais particuliére-
» ment dans la *Gaule*, ainſi que ſaint
» Paul l'atteſte dans ſes Epitres, de
» quelques-uns de ſes Diſciples. »
» Car, ajoute le ſaint Docteur, il ne
» faut pas lire *en Galatie*, comme
» quelques-uns l'ont cru fauſſement,
» mais *en Gaule.* » *Hæreſ.* 51, *p.* 433.
Il eſt évident que le ſentiment de ce Pere n'eſt que fondé ſur la leçon d'un texte de ſaint Paul, & qu'il n'avoit point d'autre connoiſſance de la prédication de ſaint Luc dans les Gaules. Il n'allegue, en effet, aucune raiſon pour ſon ſentiment, & dit ſeulement qu'il faut lire dans St. Paul *en Gaule*, & non *en Galatie*. Je ferai voir bien-

tôt qu'il y a tout lieu, de croire que cette dernière leçon est la véritable. Et certes, le silence de tous les Historiens & de toutes les Eglises, soit des Gaules, soit d'ailleurs, est plus que suffisant pour ne pas ajouter foi à saint Epiphane, qui, en matière d'Histoire, n'est point exact. Sulpice Sévere, & sept illustres Evêques de France, dans le IVe. siécle, disent que Dieu avoit envoyé saint Martin dans les Gaules, afin qu'elles ne fussent pas inférieures aux Pays où les Apôtres avoient prêché ; ce qui suppose visiblement que ni St. Paul, ni saint Philippe, ni saint Luc, ni aucun Apôtre, n'y ont point porté la Foi. « Car, pour ce que quelques-» uns objectent, dit M. de Tillemont, » que, selon l'Ecriture & la Tradi-» tion, l'Evangile avoit été porté » par les Apôtres *dans toute la terre*, » dès devant la ruine de Jérusalem ; » tout ce qu'ils peuvent alléguer n'a

» pas empêché St. Augustin de croire » qu'elle n'avoit été portée que, de » son tems, dans diverses Nations de » l'Afrique, ou qu'elle n'avoit pas » même encore été prêchée (dans » quelques-unes.) Saint Frumence » l'établit dans l'Ethiopie au IVe. sié» cle.... L'histoire nous assure que » les Goths & les autres Barbares » du Nord n'ont eu la Foi que du » tems de Valérien, & que l'Iberie » la reçut sous Constantin, par le » moyen d'une servante.» *Mém. Eccl. tom. IV. pag.* 440. Saint Paul, dans son Epitre aux Romains, écrite vers l'an 58, dit aussi que « la voix des » Prédicateurs de l'Evangile a reten» ti *par toute la terre*, & leur parole » s'est fait entendre jusqu'aux extrê» mités du monde.» *Rom. X.* 18. Mais il faut, sans doute, l'expliquer des Pays où Dieu avoit ordonné que les Apôtres prêcheroient l'Evangile; car depuis ils parcoururent différentes

Contrées où ils n'avoient pas pénétré jusqu'alors, parce qu'ils n'avoient point encore reçu l'ordre d'y aller. *Act. XI*, 12. *XVI*. 6, 7.

III. Ni S. Paul.

III. Saint Chrysostome, saint Epiphane, saint Jérôme & quelques-autres Peres disent que saint Paul a été prêcher en Espagne. Delà on conclut que l'Apôtre passa par les Gaules, & qu'il laissa saint Trophime à Arles, Sergius Paulus à Narbonne, & saint Crescent à Vienne. Il est assez probable que saint Paul n'a jamais été en Espagne. Le Pape Gélase l'assure formellement (1); & c'est, sans doute, une chose considérable, qu'on ne trouve en Espagne aucun vestige un peu fondé de la prédication de saint Paul (2): car ce qu'en disent quelques nouveaux Espagnols ne mérite pas qu'on y fasse attention.

(1) Concil. Lab. Tom. IV. p. 253.
(2) Estius in Rom. XV. 28. p. 179.

Et, en effet, nous voyons bien que ſaint Paul ſe propoſe d'aller en Eſpagne (3) ; mais nous n'avons aucune preuve qu'il ait ſuivi ce deſſein. Qui nous aſſurera que dans cette occaſion, comme dans pluſieurs autres, l'Eſprit de Dieu (4) *ne le fit pas changer de ſentiment ?* Ce qui paroît certain, c'eſt que dans les Epîtres écrites de Rome, où ſaint Paul ne devoit d'abord faire aucun ſéjour : *Præteriens videam vos...*, l'Apôtre ne parle plus d'aller en Eſpagne, mais il dit toujours qu'il deſire, & qu'il eſpère de retourner *promptement* en Orient, attendant ſeulement que ſaint Timothée le fût venu joindre, *pourvu même qu'il vînt bientôt* (5) ; ce qui ſuppoſe qu'il partiroit avant ſon arrivée, s'il tardoit à venir. Saint Athanaſe qu'on allégue, pour prou-

(3) Rom. XV. 28.
(4) Act. XVI. 6. 7.
(5) Hebr. XIII. 23.

ver que saint Paul a prêché en Espagne, dit seulement que l'Apôtre étoit *tout prêt* d'y aller, μὴ ὀκνεῖ (6). Il en est de même de saint Cyrille de Jérusalem. Il y a toute apparence que les autres Peres n'en savoient pas davantage, & que, quoi qu'ils en parlent plus affirmativement, ils ne l'ont fait que sur ce que saint Paul dit lui-même aux Romains. Au surplus, quand même on accorderoit que St. Paul a annoncé la foi en Espagne, il ne s'en suivroit point du tout qu'il eût passé par les Gaules. Saint Paul dit aux Romains qu'*il les assistera en allant en Espagne*, mais il ne fait point connoître la route qu'il se propose de prendre, il ne témoigne point d'envie d'aller dans les Gaules. Le P. Longueval a donc avancé, sans fondement, « qu'*il est vraisemblable* » qu'il y alla par le grand chemin qui

(6) Athan. ad Dracont. p. 956.

» conduit d'Italie en Espagne, c'est-» à-dire, par la Gaule. » *Hist. Gal. tom. I. Dissert. p.* 45. On sait combien les voyages de terre étoient autrefois pénibles & longs. D'ailleurs, saint Paul en allant de Rome en Espagne par les Gaules, auroit fait deux fois plus de chemin, que s'il s'étoit embarqué directement pour l'Espagne. Je pense donc qu'il faudroit des témoignages positifs pour se persuader que saint Paul ait pris le chemin des Gaules pour aller en Espagne.

IV. Saint Paul écrivant sa seconde Epitre à Timothée, en l'an 65, lui mande entre autres choses, que *Crescent* étoit allé εἰς Γαλατίαν: L'ambiguité de ce mot, que l'on peut expliquer de nos Gaules, ou de la *Galatie*, Province de l'Asie Mineure (1), cause de la difficulté

IV. Ni S. Crescent.

(1) La *Galatie* étoit anciennement une grande contrée de l'Asie Mineure. Ce Pays

parmi les Interprétes. Les Grecs l'ont entendu assez universellement des *Gaules*. Eusébe dans son Histoire Ecclésiastique, dit que par ce passage, saint Paul témoigne avoir envoyé S. Crescent dans les *Gaules*(2),

prit son nom des *Gaulois*, qui, après avoir brûlé la Ville de Rome, allèrent s'y établir parmi les Grecs qui l'habitoient & qui portoient le nom de *Phrygiens* & de *Paphlagoniens*. Le nom de *Gaulois* vient du mot *Galler*, que quelques *Celtes* qui s'étoient détachés du gros de leur Nation, pour passer les Alpes du côté de l'Italie, prirent pour marquer qu'ils avoient été chassés de leurs anciennes demeures, ou qu'ils s'en étoient exilés volontairement. *Galler* en Tudesque signifie un Voyageur, un Etranger. Les Romains conserverent le mot *Galler* sans l'altérer, & donnerent aux *Celtes* le nom de *Gaulois*, & à leur Pays le nom de *Gaules*. César atteste au commencement de ses Commentaires, que ceux que les Romains appelloient *Gaulois*, se nommoient *Celtes* dans leur Langue. Les Grecs, pour donner au mot *Galler* une terminaison conforme au génie de leur Langue, le changèrent en celui de *Galates*. Ainsi ils donnèrent le nom de *Galatie* à la contrée des Phrygiens & des Paphlagoniens que les *Celtes* ou *Gaulois* étoient venus habiter.

(2) Lib. 3. cap. 4 p. 74.

εἰς τας Γαλλιας. On a vu que ſaint Epiphane aſſure même que ceux qui l'entendent de la *Galatie* ſe trompent. Mais ſaint Irenée, plus ancien qu'eux, & mieux inſtruit de l'ancienne Tradition de l'Egliſe des Gaules, lit *Galatiam*, la Galatie (3). Théodoret, ſaint Chryſoſtôme & l'Ambroſiaſter liſent conſtamment εἰς Γαλατιαν. On ne trouve point que notre Vulgate Latine ait jamais lu autrement. Le Nouveau Teſtament d'Oxfort, qui a épuiſé les recherches ſur cette matière, ne marque point qu'aucun Manuſcrit porte εἰς Γαλλίαν. » Il y a » donc tout lieu de croire, obſerve » M. de Tillemont, que c'eſt le vé» ritable Texte de ſaint Paul, com» me le ſoutient le Pere Petau con» tre ſaint Epiphane, & par con» ſéquent que εἰς Γαλλίας eſt une

(3) Lib. III. cap. 14. p. 271.

» pure faute (de Copiste,) laquelle
» aura jetté Eusebe dans l'erreur,
» & l'autorité d'Eusebe y aura en-
» suite entraîné les autres (4) «. Il
est, en effet, assez naturel de l'entendre de *la Galatie*, qui étoit bien plus connue que les *Gaules* de saint Timothée. D'ailleurs, si saint Paul avoit voulu marquer les *Gaules*, il auroit sans doute ajouté τὴν δυτικὴν, ou il auroit mis τὴν Κελτικὴν, ou τὰς Γαλλίας, ou quelqu'autre terme qui les distinguât de *la Galatie* : car cette contrée de l'Asie Mineure n'avoit point d'autre nom que εἰς Γαλατίαν.

Le Pere Longueval a lui-même senti la difficulté de soutenir le εἰς Γαλλίας d'Eusebe, & même de prétendre qu'il faut lire dans saint Paul *les Gaules* au lieu de *la Galatie*. » il
» ne s'agit pas de sçavoir, dit cet
» Historien, si saint Epiphane a eu

(4) Mémoir. Ecclés. Tom. I. p. 615.

» raiſon de lire dans le texte de ſaint » Paul, *en Gaule*, au lieu d'*en Galatie* : il nous ſuffit qu'il ait cru » qu'on devoit lire de la ſorte, pour » être en droit d'en conclure qu'il » paſſoit alors pour conſtant que » ſaint Creſcent avoit prêché la Foi » dans la *Gaule*.... Nous croyons » devoir nous rendre à l'autorité de » ſaint Epiphane. Il ſiéroit mal à des » Ecrivains François de combattre » ce que des Auteurs Grecs, des » Saints Peres reſpectables par leur » antiquité & leur érudition, ont » avancé de glorieux à l'Egliſe Gal» licane (1) « On n'admirera pas ſans doute dans ce raiſonnement la Logique du Pere Longueval. Si le ſentiment de ſaint Epiphane ſur un fait de cette nature, n'a d'autre fonfondement qu'une erreur de Co-

(1) Hiſtoire Gallic. Tom. I. Diſſert. pag. 43. 44.

pifte, quelle créance y devons-nous donner ? Le Pere Longueval avoit-il oublié qu'il venoit d'avouer » qu'une Eglife fi illuftre (que la » nôtre) n'avoit pas befoin de faux » Titres de Nobleffe « ? Je voudrois volontiers qu'il me fût permis de me rendre à l'autorité de faint Epiphane ; je defirerois que la tradition de l'Eglife de France ne fût pas contraire » à ce que des Auteurs » Grecs, des Saints Peres refpectables par leur antiquité & leur érudition, ont avancé de glorieux à » l'Eglife Gallicane «. Mais, comme le remarque M. Fleury, » fans manquer de refpect pour les traditions, on peut examiner celles » qui font dignes de créance : *on le » doit même*, fous peine de manquer » de refpect aux vraies, en y en » mêlant de fauffes (2) «. Or nos Hiftoriens les plus anciens, mieux

(2) I. Difc. fur l'Hiftoire Ecclêf. art. V.

instruits que les Grecs de la Tradition des Eglises des Gaules, ne font aucune mention de saint Crescent. Adon, Archevêque de Vienne au IXe. siécle, est le premier qui en parle, & l'exposé du systême de cet Ecrivain suffit seul pour le détruire. D'un côté il avoue que saint Crescent avoit été ordonné Evêque *de la Galatie*, & par-là il ruine l'interprétation qu'Eusebe & saint Epiphane donne au mot Γαλατια : d'un autre côté, il veut, sans aucune preuve, que saint Crescent eut quitté son Eglise pour aller planter la Foi à Vienne. Ce systême étoit nouveau ; aussi Adon ne put persuader son opinion à son Eglise, qui, il y a deux siécles, ne mettoit point encore saint Crescent dans ses Litanies, n'en faisoit qu'une simple Mémoire dans son Office ; ajoutons qu'il ne se trouvoit, dans le Diocèse de Vienne, aucune Eglise ni au-

cun ancien monument de ce Saint. Dans le nouveau Bréviaire de Vienne, on n'en fait qu'un ſimple Office, ſans Leçon; & on lui donne le titre d'Apôtre, mais *non celui d'Evêque de Vienne*, comme l'on fait à tous ceux qui ſont reconnus pour Fondateurs des Egliſes. Il eſt, en effet, certain que dans le Ve. ſiécle, on n'avoit aucune connoiſſance que ſaint Creſcent, Diſciple de ſaint Paul, eût fondé l'Egliſe de Vienne, puiſqu'il n'en eſt point parlé dans la diſpute qui s'éleva entre cette Egliſe & celle d'Arles touchant le droit de Métropole.

V. Ni S. Trophime, Diſciple de S. Paul.

V. Saint Trophime, étoit Gentil, natif d'Ephèſe. Il ſuivit ſaint Paul dans le voyage qu'il fit de Corinthe à Jéruſalem en l'an 58 (*Act. xxi.* 19.) Long-tems après, & environ l'an 64, ſaint Paul paſſant à Milet, y laiſſa ſaint Trophime malade, ce qu'il manda à S. Timothée vers le

milieu de l'an 65, peu de tems avant ſa mort (II. *Timoth.* IV. 20). Cela ſuffit pour montrer que ſaint Paul, ſuppoſé qu'il ait fait le voyage d'Eſpagne & qu'il ait paſſé par les Gaules, n'a pu le laiſſer à Arles en 63, comme Adon l'a avancé, & même que ſaint Trophime n'a pu être attaché à l'Egliſe d'Arles du vivant de ſaint Pierre & de ſaint Paul. Il faudroit donc, pour prétendre qu'il y eût eu un ſaint Trophime envoyé à Arles par ſaint Pierre, qu'on pût diſtinguer un autre ſaint Trophime, Diſciple de ſaint Pierre & de ſaint Paul, de celui que ſaint Paul avoit laiſſé à Milet : c'eſt ce que perſonne n'a encore prétendu. Cependant le Pere Longueval ſoutient la Miſſion de ſaint Trophime à Arles, & aſſure que » nous avons pour garant de » ce fait, une Tradition ſi ancienne, » & ſi univerſellement reçue, qu'on » ne pourroit la contredire ſans té-

» mérité (1) «. Pour prouver cette Tradition, le Pere Longueval allégue 1°. Que c'eſt ſur ce principe que le Pape ſaint Zoſime fonde les Privilèges qu'il accorde à l'Egliſe d'Arles. 2°. Que c'eſt le motif de la Requête que les Evêques de la Province d'Arles préſenterent à ſaint Léon, pour le ſupplier de rendre à cette Métropole les privilèges qu'il lui avoit ôtés. » Si S. Trophime d'Ar-
» les n'avoit reçu ſa miſſion qu'au
» milieu du troiſiéme ſiécle, obſerve
» cette Hiſtorien, auroit-on pu igno-
» rer ce fait à Rome & dans la Gaule
» vers le milieu du Ve. ſiécle ? Où
» ces Evêques auroient-ils pu s'ex-
» primer comme ils font ? Peut-on
» ſuppoſer qu'ils ignoraſſent qu'il y
» avoit à Lyon & à Vienne, dès le
» ſecond ſiécle, une Chrétienté
» nombreuſe, qui avoit donné à l'E-

(1) Hiſt. de l'Egl. Gall. Tom. I. Diſſert. pag. 44.

» glise de si illlustres Martyrs ? Ainsi » soutenant que l'Eglise d'Arles est » plus ancienne (1), ils prétendent » qu'elle a été fondée dès le premier » siécle «.

Il seroit trop long de prouver que la tradition de l'Apostolat de saint Trophime, fondé sur la Lettre du Pape Zosime, & sur la Requête des Evêques de Provence, ne mérite aucune attention. Je renvoye à M. de Tillemont (2) qui l'a prouvé démonstrativement. » Ce que nous » concluons de tout ceci, dit ce » judicieux Ecrivain, c'est que la » Mission de saint Trophime par les

(1) Si le P. Longueval étoit conséquent dans son systême, il se seroit convaincu que la prétention des Evêques de Provence étoit visiblement fausse, puisqu'ils disoient que leur Eglise étoit plus ancienne que celle d'Arles : car il y avoit à Vienne, selon le P. Longueval, une Eglise fondée par Crescent, dans le même tems que S. Trophime avoit établi celle d'Arles.

(2) Mémoir. Ecclés. Tom. IV. p. 704-708.

» Apôtres & par ſaint Pierre, n'é-
» tant fondée que ſur des Auteurs
» qui ne l'avancent que pour ſoute-
» nir une prétention que l'on peut
» aſſurer être inſoutenable, & dans
» laquelle M. de Marca avoue que
» Patrocle (3) avoit ſurpris Zoſime
» par ſes menſonges, *obreptum Zo-*
» *ſimo per falſam Patrocli ſuggeſtio-*
» *nem*, il n'y a guères lieu de s'y
» vouloir arrêter contre le témoi-
» gnage de ſaint Grégoire de Tours,
» qui n'avoit nul intérêt en ceci,
» que celui de la vérité, & contre
» l'honneur de l'Egliſe Gallicane,
» qui ſeroit coupable d'une très-
» grande ingratitude envers ſaint

(3) Patrocle avoit fait chaſſer du Siége d'Arles Eros, qui en étoit le légitime Evêque, pour ſe faire mettre en ſa place par la faveur du Général Conſtance. Sa conduite dans l'Epiſcopat répondit à ſon inſtruſion, puiſqu'il vendit même des Evêchés. Dieu le punit de ſes fourberies & de ſes attentats, en permettant qu'il fût maſſacré.

» Trophime de ne le pas honorer » comme son Apôtre, s'il est vrai » qu'elle ait reçu la Foi par son » moyen. Le Pere Quesnel (4) ne » regarde cette antiquité attribuée à » saint Trophime, que comme une » chose très-fausse «. Aussi saint Léon répondant à la Requête des Evêques de Provence les contredit en ce qu'ils avoient supposé faussement que » l'Evêque d'Arles, en consi» dération de saint Trophime *avoit* » *toujours regardé* comme une partie » de sa sollicitude Pastorale, les Or» dinations de la Province de Vien» ne, aussi-bien que celles des trois » Provinces (les deux Narbonnoi-

(4) On verra par la suite de cette Histoire, que le P. Longueval se glorifie de n'être jamais du sentiment du P. Quesnel. Pour moi, je pense, avec M. de Tillemont, qu'il est du devoir d'un Historien de prendre la vérité par tout où elle se trouve. Un Chrétien ne doit jamais haïr les hommes, mais se garantir de leurs erreurs.

» ses & les Alpes maritimes) «. C'est pourquoi ce Pape déclare qu'il a bien examiné toutes les choses de part & d'autre, qu'il a trouvé que les Villes *de Vienne* & d'*Arles* ayant toutes deux été très-célébres dans la même Province, l'avoient alternativement emporté l'une sur l'autre (5) pour la prééminence Ecclésiastique, selon les tems & les rencontres différentes ; & qu'ainsi il est raisonnable de partager la Province, & de laisser à Vienne les Evêchés de Valence, de Tarentaise, de Genéve & de Grenoble. Les efforts qu'ont fait dans la suite les Evêques d'Arles pour se relever de cette Sentence, n'ont servi qu'à la faire confirmer de plus en plus, si ce n'est

(5) S. Leon bien persuadé que la mission de Trophime par S. Pierre, étoit une pure invention des Evêques d'Arles, écarte cette chimère & n'en fait point le fondement de leurs prérogatives.

qu'on

qu'on a encore retranché Die & Viviers de la Province d'Arles pour les ajouter à celle de Vienne.

Il eſt (pourtant) difficile, obſerve le Pere Longueval, de ſe perſuader que ſaint Pierre & ſaint Paul » étant à Rome uniquement occu- » pés à la propagation de l'Evan- » gile, aient négligé de le faire an- » noncer à une Nation auſſi illuſtre » & auſſi voiſine de l'Italie que l'é- » toient les Gaulois. Le zèle de ces » ſaints Apôtres eſt une raiſon ſuffi- » ſante de ſe perſuader qu'ils l'au- » ront fait «.

J'ai déja répondu à cette objection. Les Apôtres n'ont ſans doute pas négligé d'annoncer l'Evangile dans les différens pays où Dieu leur a permis d'entrer ; mais nous n'avons point de preuves que Dieu ait voulu que les Apôtres portaſſent eux-mêmes le flambeau de la Foi dans les Gaules. Saint Marc prêche

Jesus-Christ aux environs d'Alexandrie ; mais il attend un ordre de Dieu pour entrer dans cette grande Ville, la premiere de l'Empire après Rome, & où personne n'avoit prêché avant lui. Les Apôtres n'ont donc envoyé des Ouvriers Evangéliques que dans les lieux qui leur étoient marqués par le Saint-Esprit, & jusqu'à ce qu'on nous fasse connoître la volonté divine, à l'égard des Gaules, il ne nous est point permis d'ajouter foi à des conjectures humaines, qui peuvent se trouver opposées aux décrets de l'Eternel qui fait miséricorde à qui il lui plaît : *Cujus vult miseretur, & quem vult indurat* (*Rom. IX*. 18.) « Si l'Eglise Gallicane, ob» serve M. de Tillemont (1), n'a of» fert des Martyrs à J. C. qu'après » quelques autres, elle a réparé ce » défaut par le nombre & la qualité

(1) Mémoir. Ecclés. Tom. III. p. 4.

» de ceux qu'elle lui a rendus, après » les avoir reçus de lui. » Nous pouvons certainement dire la même chose des premiers Apôtres de notre Eglise : ils lui ont acquis une gloire qui ne peut périr qu'avec les siécles.

VI. Le Médecin Chifflet, dans son *Histoire de Besançon*, veut que St. Lin ait apporté la Foi à Besançon (2). Nous apprenons, au contraire, de saint Irenée que saint Pierre & saint Paul ayant fondé l'Eglise de Rome, en confierent le gouvernement à St. Lin (3). Ce Pontife auroit-il quitté l'administration de l'Eglise de Rome pour venir prêcher la foi aux Francs-Comtois ? Chifflet donne pour toute preuve de son sentiment, que l'Église de Besançon n'*honore point d'autre saint Lin*. Cela est certain ; mais il est vrai encore qu'elle ne l'ho- VI. Ni S. Lin.

(2) Vesontio, Tom. II. p. 11-13.
(3) Iren. lib. III. cap. 3. p. 232.

nore que comme beaucoup d'autres Eglifes, & qu'elle ne dit pas feulement dans fon office qu'il ait été fon Apôtre. D'ailleurs, le même Ecrivain met pour fecond Evêque de Befançon un faint Maximien, ordonné vers l'an 285, par le Pape Caïus. Il auroit donc dû prouver que faint Lin avoit gouverné l'Eglife de Befançon pendant près de deux fiécles & demi, ou nous dire pourquoi il ne s'eft point donné de Succeffeur, pourquoi il n'y a point eu d'Evêque à Befançon jufques vers l'an 285.

VII. S. Martial n'eft point venu, dans le premier fiécle, prêcher dans les Gaules.

VII. Le Calendrier de Limoges place la miffion de faint Martial dès le premier fiécle. Nous avons une grande vie de cet Apôtre du Limoufin, fous le nom de faint Auftriclinien, fon Compagnon, qui dit la même chofe; elle eft appuyée par les deux Lettres qu'on a données fous le nom du Saint. Il eft certain que la Vie & les Lettres ont été fa-

briquées par des Ecrivains qui ont cherché à en imposer ; la vie a été écrite sur la fin du X. siécle, & les Lettres environ cent ans après (1). Ce n'est, en effet, que sous le régne de Philippe I, qu'on a commencé à prétendre que St. Martial étoit venu dans les Gaules sur la fin du I. siécle. On peut voir ce que dit sur ce sujet M. des Cordes, Chanoine de Limoges (2). Ce Savant étoit cerainement très-zèlé pour la gloire du Limousin sa Patrie : je ne le suis pas moins que lui ; mais au lieu d'honorer une Eglise, c'est la dégrader, que de lui donner une origine fabuleuse.

VIII. Flodoard, Historien du X. siécle, dans son *Histoire des Evêques de Reims*, *Liv. I*, *c.* 3. *p.* 11. dit que saint Pierre envoya exprès St. Sixte VIII. Ni S. Sixte de Reims.

(1) *Voyez* Dubosquet, Hist. Gallic. lib. I. cap. 23. p 44. 45.

(2) *Voyez* Dubosquet, Histor. Gallic. pag. 50-66.

à Reims pour y enseigner la parole de Dieu. Cependant les Actes mêmes de saint Sixte de Reims disent qu'il ne vint dans les Gaules que sous Dioclétien & Maximien, c'est-à-dire, vers l'an 287. Hincmar, célèbre Archevêque de Reims, plus ancien que Flodoard, dit (3) que St. Sixte de Reims fut envoyé en France par le Pape Sixte, sans exprimer si c'est par le premier, vers 120, ou par le second, vers 258. M. du Bosquet l'entend du second (4). Cela est conforme aux Actes du Saint, & il y a peu d'exemples que les propres histoires des Saints les mettent dans un tems postérieur à celui où ils ont vécu.

IX. Ni S. Taurin d'Evreux.

IX. Les Actes de St. Taurin disent qu'il a été envoyé en France avec saint Denis, par saint Clément. Mais

(3) Hincm. Oper. 32. cap. 16. Tom. II. pag. 431.

(4) Hist. Gallic, lib. I. cap. 3. p. 55. 56.

cette pièce eſt toute compoſée d'événemens fabuleux & mal couſus. On y lit que ſaint Taurin informa le Pape Sixte du jour de ſa mort, ſans dire quel étoit ce Sixte. On y voit encore que ce Saint étoit frere de ſaint Gaugeric, Evêque de Cambrai, & celui-ci n'a vêcu que ſur la fin du VIe. ſiécle (5).

X. Une vie de ſaint Julien, qu'on croit avoir été compoſée ſous l'Evêque Aldric, vers l'an 850, dit qu'il a été envoyé par Saint Clément avec St. Denis de Paris. Cette Hiſtoire eſt, comme preſque toutes les vies de Saints, remplie de fables. On y voit que ſaint Julien n'étoit mort que ſix cens ans auparavant (6). Il ne mourut donc, ſelon cette Hiſtoire, que vers l'an 290, & par conſéquent il n'avoit point été en- X. Ni S. Julien du Mans.

(5) Gallia Chriſt. Tom. I. p. 233.

(6) *Voyez* Mabillon, Analect. Tom. III. pag. 60.

voyé dans les Gaules par ſaint Clément. D'ailleurs, je ferai voir que ſaint Denis, avec qui l'on prétend que ſaint Julien étoit venu, ne prêcha dans les Gaules que vers l'an 250. Enfin, à la tête même de la méchante hiſtoire de ſaint Julien, on lit ces mots : *Qui fuit tempore Decii, & Nervæ ac Trajani Imperatorum, &c.* Ce *Decii* qui s'accorde ſi mal avec le tems de Nerva & de Trajan, pourroit bien être un reſte de la plus ancienne tradition de l'Egliſe du Mans.

XI Ni S. Eutrope de Saintes.

XI. Grégoire de Tours aſſure (1) que ſaint Eutrope a été martyriſé, & qu'on *tenoit* qu'il avoit été envoyé par ſaint Clément. M. du Boſquet croit que le nom de ſaint Clément a pu être ajouté en cet endroit au texte de Grégoire de Tours (2). Au ſurplus, quand le texte de cet Hiſtorien

(1) De Gloriâ Mart. cap. 56. p. 129.
(2) Hiſt. Gallic. lib. I. cap. 30. p. 54.

torien n'auroit pas été corrompu, il faudroit peu connoître combien le tems altère la vérité des choses qui ne se conservent que dans la mémoire du Peuple, pour donner quelqu'autorité à une opinion du VI. siécle, dont Grégoire de Tours n'a pas été assuré, & qui n'étoit fondée sur aucun écrit. Car la vie de saint Eutrope n'a été faite que depuis ce tems-là, & se trouve toute pleine de fables (3). Aussi Bollandus n'a pas cru qu'il fallût s'arrêter à ce que rapporte Grégoire de Tours, & il aime mieux croire que saint Eutrope n'est venu qu'au III. siécle avec St. Denis, dont ont le fait Compagnon (4).

XII. « Il y a peu de fables dont on » ne se doive laisser persuader, dit » M. de Tillemont (5), si l'on croit

XII. Ni S. Denys le Paris, qu'on a eu tort de confondre

(3) Voyez P. de Natal. lib. IV. cap. 105. pag. 74.

(4) Boland, 30. Ap. p. 733.

(5) Mém. Eccléf. Tom. IV. p. 710.

avec S. Denys l'Aréopagite.

» que le témoignage de saint Sulpice
» Sévere, qui ne reconnoît aucun
» martyr en France avant Marc-Au-
» rele, joint à l'autorité de saint Gré-
» goire de Tours, qui met la venue
» de saint Denis de Paris en 250, &
» appuyé par presque tous les Mar-
» tyrologes, qui distinguent les deux
» saints Denis, ne suffit pas pour dé-
» truire une opinion inouie dans
» l'Eglise durant huit cens ans, mise
» au jour par un Abbé, Ministre
» d'Etat, assez ignorant, ou assez
» hardi, pour imposer aux Historiens
» les plus célebres, & aux Ecrivains
» les plus sacrés, & qui n'a point ces-
» sé d'être combattue depuis qu'elle
» a commencé à paroître jusques à
» présent, qu'on peut dire qu'elle est
» détruite, » & que l'on convient
unanimement que saint Denis, pre-
mier Evêque de Paris, ne vint dans
les Gaules que vers le milieu du III[e].
siécle, du tems de l'Empereur Dèce.

Hilduin, Abbé de Saint-Denis en France, au IXe. siécle, fut le premier qui identifia saint Denis l'Aréopagite, & saint Denis de Paris. C'est dans son *Areopagitica*, vie pleine de fables, venues de la vanité, qui tâche d'approcher ses premiers Evêques du tems des Apôtres, en préférant l'imposture à une vérité solide & incontestable (6); c'est dans cette vie que l'Abbé Hilduin publia son opinion étrange. Pour la prouver, il cita l'autorité d'un Aristarque & d'un Visbius, dont personne n'avoit jamais entendu parler, mais il prétendit que les écrits de ces deux personnages, qu'on n'a pas plus connus depuis ce tems qu'auparavant, avoient été trouvés dans la Bibliothêque de l'Eglise de Paris. Le crédit d'Hilduin, & l'espèce d'enthousiasme où les Peuples étoient alors

(6) *Voyez* les Valesiana, p. 163.

de vouloir que leurs Apôtres fussent venus dans les Gaules dès le I. siécle (7), assurerént à l'opinion de l'Abbé Hilduin un prompt succès. Elle s'accrut si fort, & fit disparoître avec tant de facilité d'ancienne tradition, qu'au XIIe. siécle, le fameux Abelard fut persécuté par les Moines de Saint-Denis, pour avoir avancé que l'*Evêque de Paris n'étoit point l'Aréopagite*. Ce Religieux prétendoit que le célebre Bede, tant approuvé par notre Eglise, devoit être cru préférablement à l'Abbé Hilduin, qui n'étoit venu que deux siécles après lui. Les Moines, trop en-

(7) Avant que de faire S. Denis de Paris l'*Aréopagite*, on avoit déja prétendu que Saint Clément l'avoit envoyé dans les Gaules. On le voit dans une Charte du Roi Thierri en 728, rapportée par Dom Mabillon. Cette prétention n'avoit d'autre fondement que de s'élever au-dessus des autres Eglises, par le vain honneur d'une fausse antiquité. Ce fut le même motif qui porta l'Abbé Hilduin à confondre l'Evêque de Paris, avec S. Denis l'Aréopagite.

têtés de leur opinion, pour se rendre à la raison, firent grand bruit, comme si Abelard avoit voulu perdre l'honneur de leur Monastère & celui de notre France. Ils ne s'en tinrent pas aux paroles & aux injures ; ils le maltraiterent, & l'obligerent, une seconde fois, de quitter leur Abbaye, & de se retirer dans le Diocèse de Troyes. L'aveuglement de ces Religieux ne se borna pas à ce fait pour la gloire d'avoir & posséder le Chef de saint Denis l'Aréopagite. Ils plaiderent avec le Chapitre de N. D. de Paris, sur la question de savoir *où résidoit le Chef de ce Saint*. Le Parlement, sollicité par les Parties, voulut bien rendre en Mai 1401 un Arrêt, sans garantie, par lequel il décida que le *Chef de St. Denis le Corinthien étoit en l'Eglise de N. D.* ce qui étoit dire que celui de l'*Aréopagite* étoit dans l'Eglise de Saint-Denis de France ; car l'on ne se doutoit pas

alors que l'Evêque de Paris eût été un Denis différent de l'Aréopagite & du Corinthien. L'Arrêt est rapporté par du Luc, *titre* 3.

A la vérité, il seroit fort difficile de deviner quel fut le motif de cet Arrêt, si l'on ne pense que le Parlement voulut appaiser une querelle, que l'entêtement des Bénédictins rendoit de jour à autre plus sérieuse, & qui pouvoit avoir des suites fâcheuses. Il n'y a, en effet, aucune apparence que, ni le corps de saint Denis l'Aréopagite, Evêque d'Athènes, ni celui de saint Denis, Evêque de Corinthe, soient en notre possession. Comment sait-on que ces Saints sont venus en France, ou que leurs corps y ont été portés après leur mort ? On n'en a pas même de présomption valable. Au surplus, si le corps de St. Denis de Corinthe *étoit* quelque part dans le Royaume, il faudroit bien croire que c'est à l'Abbaye

de St. Denis; car l'on produit une Bulle du Pape Innocent III, de l'an 1215, qui porte que ce Pape envoye aux Religieux de cette Abbaye, le *corps d'un St. Denis apporté de Grèce*; & si ces Religieux avoient possédé jusqu'alors celui de l'Aréopagite, celui-ci devoit passer avec quelque probabilité pour le corps du Corinthien, ou du moins cette Bulle étoit une espèce de titre pour croire que le corps de ce Saint étoit à Saint-Denis. Mais nous sommes bien peu assurés que ni le corps de l'Aréopagite, ni celui du Corinthien, soient à cette fameuse Abbaye. La Bulle attribuée au Pape Innocent III, n'est pas sans suspicion de fausseté (1); & si elle est véritable, on n'en peut rien conclure, puisque la Bulle n'assure ni que le corps envoyé par le Pape

(1) *Voyez* Tillemont, Mém. Ecclés. Tom. II, pag. 718.

ſoit, ou de St. Denis l'Aréopagite, ou de St. Denis, Evêque de Corinthe, ni celui d'un St. Denis, Evêque, mais celui d'*un St. Denis*, *Confeſſeur*, (2) *apporté de Grèce*, qu'on ne connoit point, & qui pourroit être un troiſiéme St. Denis, ou Prêtre, ou Laïque, ou même un St. Denis ſuppoſé; car ce n'eſt pas la première fois qu'on a reçu de fauſſes Reliques.

Il ſeroit inutile & ennuyeux de s'étendre ſur tous les autres *Saints* Evêques, qu'on prétend être venus, dans le I. ſiécle, annoncer l'Evangile dans les Gaules. On les fait preſ-

---

(2) Bollandus (8 Apr. p. 744. 745.) nous a donné une petite Hiſtore de la réception du Corps envoyé par Innocent III. Elle porte que c'étoit le Corps de S. Denis de Corinthe *Confeſſeur*, titre qu'elle répete pluſieurs fois; & elle aſſure qu'en le recevant à Saint Denis, on célébra la grande Meſſe *de ipſo Confeſſore*. On eut donc grand ſoin tout d'abord de diſtinguer ce Saint de l'*Aréopagite*, c'eſt-à-dire de ruiner la Bulle que l'on produit aujourd'hui. . . .

que tous Difciples ou Compagnons de St. Denis, Evêque de Paris. Saint Trophime d'Arles, St. Clément de Metz, St. Memmie de Châlons fur Marne, St. Front de Périgueux, St. George du Puy en Velai, St. Saturnin de Toulouse, St. Savinien & St. Potentien de Sens, St. Eucher, St. Valère & St. Materne de Treves, de Tongres & de Cologne, St. Manfuet de Toul, St. Altin d'Orléans, St. Gatien de Tours, St. Lucien de Beauvais, St. Saintin de Meaux & de Verdun, St. Exupere de Bayeux, St. Rieule de Senlis, St. Paul de Narbonne, St. Eutrope de Saintes, St. Urfin de Bourges, St. Auftremoine de Clermont, St. Génulphe de Cahors, St. Aventin de Chartres, St. Drennule de Tréguier, St. Quentin d'Amiens, St. Alban de Mayence, St. Antonin de Pamiers, St. Afrodite de Béziers, St. Ruffe d'Avignon, St. Martial de Limoges, St Peregrin

d'Auxerre, St Nicaise & St. Mellon de Rouen, St. Taurin d'Evreux, St. Julien du Mans, St. Clair de Nantes, de Cornouailles & de Vannes; St. Maximien de Rennes, & plusieurs que je ne citerai pas, furent, selon leurs Actes, les uns, Compagnons de St. Denis de Paris, les autres, ses Disciples (1); les autres, encore, les Disciples de ses Compagnons. Il doit donc demeurer pour constant que tous ces Saints ne sont venus en France avec St. Denis qu'au milieu du IIIe. siécle, où il faut rejetter leurs Actes dans les points les plus essentiels, & dire que ces premiers Apôtres des Gaules

(1) Il n'est pas fort assuré que tous ceux qu'on donne à S. Denis pour Compagnons de de sa mission ou pour Disciples, l'ayent été réellement : car il semble qu'on ait cru faire honneur à plusieurs Saints de les dire Compagnons ou Disciples de Saint Denis. L'obscurité de l'Histoire ne permet pas de se livrer à cette discussion, & il n'y a aucun inconvénient de supposer ce que veulent les Actes.

n'ont été ni Compagnons, ni Disciples de St. Denis, ou de ses Compagnons; & pour lors dans quel tems faudra-t-il placer leur mission, & sur quelles piéces pourra-t-on l'établir ?

Au surplus, les Actes de ces premiers Apôtres des Gaules n'ont été composés qu'après le IXe. siécle, pour appuyer l'opinion qui commençoit à s'établir de l'ancienneté de plusieurs Eglises, & pour l'attribuer à quelques autres. Ces mêmes Actes ne font naître que des incertitudes & des contradictions, qu'il coute de relever, parce qu'on pourroit blesser la délicatesse de la multitude qui a toujours plus de zèle pour la gloire des Saints, qu'elle n'a de lumière pour discerner le vrai d'avec le faux, qui ne peut que les déshonorer. Enfin, il paroît évident que ces Actes se sont modelés les uns sur les autres, & mêmes qu'ils se

ſont copiés en pluſieurs choſes. Par exemple, St. Martial reſſuſcite ſaint Aurélien, ou ſaint Auſtriclinien avec le bâton qu'il avoit reçu de Saint Pierre; St. Eucher, avec le même bâton, reſſuſcite auſſi ſon Compagnon St. Materne, St. Clément de Metz opère le même miracle, par la vertu du bâton de St. Pierre; ſaint Front de Périgueux rend auſſi la vie avec un ſemblable bâton, à St. George, ſon Compagnon (2).... Quel fond peut-on faire après cela ſur de pareilles piéces? Il y a plus: dans un Concile de Limoges en 1031, l'Abbé de Salomniac, près de Limoges, rejetta, avec indignation, les Actes de

(2) Le bâton du Prophête Eliſée n'a point autant de vertu dans la main de Gieſi ſon Diſciple, puiſqu'il n'avoit pû reſſuſciter l'enfant de la Sunamite (IV. des Rois, IV. 31.) Mais, d'où nos faiſeurs d'Actes ont-ils tiré que Saint Pierre avoit un certain nombre de bâtons, ainſi pour en donner preſque tous à ceux de ſes Diſciples qu'il envoyoit dans les Gaules?

St. Front de Périgueux, comme une fable, composée depuis peu de tems, par un certain Gausbert, Co-Evêque de Limoges, qui l'avoit même faite pour en tirer de l'argent (3). On inventa, depuis ce tems, une autre vie de St. Front, sous le nom de ses Successeurs; mais cette nouvelle Pièce est encore plus ridicule que la première (4).

SECONDE PROPOSITION.

La Religion Chrétienne n'a pris naissance dans les Gaules qu'au milieu du second siècle.

Sulpice Sévere, le plus ancien Historien que nous ayons, parlant de la *cinquième persécution*, qui est celle de Marc-Aurele, dit « qu'*alors* l'on » vit dans les Gaules *les premiers Mar-*

(3) *Voyez* Dubosquet, Histor. Gallic. lib. V. pag. 4.

(4) *Voyez* Dubosquet, Gallic. lib. I. cap. 15, pag. 35.

» *tyrs*, la Religion ayant été reçue » *plus tard* au-delà des Alpes (à l'é- » gard de l'Italie). » L'Auteur des Actes de St. Saturnin dit aussi que la lumière de la prédication des Apôtres ne se répandit dans nos Provinces que lentement & peu à peu (1). Il n'est pas possible de rejetter, avec décence, le témoignage de ces deux Auteurs, dont l'un a vécu certainement dans les IVe. & Ve. siécle, & l'autre paroît l'avoir suivi d'assez près (2), selon ceux mêmes qui ne veulent pas tomber d'accord de ce qu'il nous dit (3). Le premier, indépendamment

---

(1) *Voyez* Surius, 29. Nov. p. 650. §. 1.

(2) Grégoire de Tours fait mention de ces Actes, & les appelle l'Histoire du martyre de de S. Saturnin. Cette Histoire paroît être d'un homme de Toulouse, Disciple de S. Exupere, qui vivoit sur la fin du IVe. siécle, & au commencement du Ve. L'Auteur cite une date de Consuls, d'où l'on peut juger qu'il suivoit même des piéces originales.

(3) *Voyez* Chifflet, de uno Dionisio, pag. 119. 120.

même de ſon antiquité, a été illuſtre dans le ſiécle par ſa Nobleſſe & par ſes richeſſes, & dans l'Egliſe par ſa ſcience & par ſa piété. On aſſure que Bellarmin a cru qu'on devoit telle-ment déférer à ſon autorité, que quand on parloit de quelque Hiſtoire qui ne s'y accordoit pas, ou il la re-jettoit comme fauſſe, ou il la rappor-toit aux tems poſtérieurs (4).

Et en effet, il faudroit recevoir tout ce que des hommes de mauvaiſe foi, ou des eſprits ſuperſtitieux nous ont débité de fables & de contes ridi-cules, ſi l'on ne vouloit point ad-mettre ce qu'un Hiſtorien François, du mérite de Sulpice Sévere, raconte au IVe. ſiécle, touchant la propaga-tion de la Foi dans le Royaume. Joi-gnons au témoignage de cet illuſtre Ecrivain, celui de Grégoire de Tours, qu'on nomme, avec raiſon,

(4) *Voyez* Bollandus, 30. Apr. p. 734.

le Pere de l'Histoire de France. Ce célèbre Historien qui vivoit dans le VIe. siécle, dit que St. Pothin fut le premier Evêque de l'Eglise de Lyon, auquel succéda St. Irenée, *que saint Polycarpe avoit envoyé dans cette Ville*; ensuite il ajoute que, « ce fut sous Dèce que sept Evêques furent or- » donnés, & envoyés dans les Gau- » les pour y prêcher la Foi, ainsi que » le marque l'*Histoire du martyre de* » *St. Saturnin.* Car on y lit : *Sous le* » *Consulat de Dèce & de Gratus, com-* » *me on le sait par une tradition fidèle,* » *la Ville de Toulouse eut St. Saturnin* » *pour son premier Evêque.* Voici donc » les Evêques qui furent envoyés, » Gatien à Tours, Trophime à Arles, » Paul à Narbonne, Saturnin à Tou- » louse, Denis à Paris, Austremoine » en Auvergne, & Martial à Limo- » ges (5). » Saint Grégoire, qui étoit

(5) *Voyez* Gregoire de Tours, Hist. Franç. liv. I. chap. 30. p. 23.

Evêque

Evêque de Tours, qui avoit été élevé dans l'Eglise d'Auvergne, Province limitrophe du Limosin, & qui avoit fait de fréquens voyages à Paris, ne pouvoit ignorer la tradition de ces quatre Eglises sur l'époque de leur fondation; & si cet Historien joint ensemble la mission des sept Evêques, il ne l'a fait que sur la tradition qui étoit alors reçue en France, c'est-à-dire, que la tradition du VIe. siécle étoit que St. Gatien, St. Trophime, St. Paul, St. Saturnin, St. Denis, St. Austremoine & Saint Martial, avoient été envoyés dans les Gaules à peu-près en même-tems (1).

C'est au sujet de ceux qui furent martyrisés à Lyon en l'an 177, que Sulpice Sévère dit que la Religion a été reçue *plus tard* dans les Gaules

(1) *Voyez* Dubosquet, Hist. Gallic. lib. III. cap. 21. p. 123.

que dans les autres Pays ſitués au-delà des Alpes, par rapport à nous, marquant, aſſez clairement, qu'elle n'y avoit point été reçue avant la prédication de St. Pothin.

Nous liſons, en effet, dans Euſebe, que ſaint Irenée gouvernoit l'Egliſe des Gaules επισχεις, c'eſt-à-dire, qu'il en étoit Evêque, d'où le P. Queſnel conclut, avec fondement, ſur Saint Léon, *p.* 477, 478. qu'il n'y avoit que St. Irenée d'Evêque dans les Gaules. Ce même Auteur remarque, à ce ſujet, qu'Euſebe, après avoir dit que la queſtion de la Pâques avoit été jugée *par les Evêques du Pont*, ajoute auſſi-tôt, *& par les Egliſes des Gaules*, changeant le mot d'*Evêques* en *Egliſes*. Ce qui confirme le ſentiment du P. Queſnel, c'eſt qu'Euſebe dit dans un autre en-

(2) *Voyez* Euſebe, Hiſt. lib. V. cap. 23. pag. 191.

droit, que St. Irenée écrivit une Lettre au Pape Victor, au nom des Freres dont il étoit le Chef dans les Gaules (3), c'est-à-dire, dont il étoit Evêque.

Il est vrai qu'on pourroit restraindre ces dernières paroles aux *Freres* de la seule Eglise de Lyon, ou à ceux dont Lyon étoit la Métropole, parce que le mot de *Freres*, en cet endroit, n'exclut point absolument les *Evêques*; mais il faudroit qu'il fût possible de prouver par l'Histoire qu'il y avoit alors effectivement plusieurs Evêques dans les Gaules. On ne trouve rien sur quoi l'on puisse fonder cette conjecture avec quelque solidité : pourquoi donc l'Evêque de Lyon n'auroit-il pu gouverner toutes les Eglises des Gaules, puisqu'il est certain, dans l'Histoire, que l'Evêque de Tomes a gouverné

(3) Lib. cap. 24. p. 192.

ſeul, durant pluſieurs ſiécles, toutes les Egliſes de la grande Contrée de Scythie ?

On peut objecter contre ce que je viens de dire, qu'il ſemble que Vienne eût un Evêque; puiſque dans la Lettre des Chrétiens de Vienne & de Lyon, il eſt dit qu'on avoit pris tous les Principaux des deux Egliſes (4). Ce parallele, joint à ce que les Chrétiens de Vienne ſont nommés les premiers dans l'inſcription de la Lettre, ſemble obliger de croire que Vienne n'étoit point une ſimple Paroiſſe de l'Egliſe de Lyon, mais une Egliſe auſſi formée & auſſi parfaite que l'autre. Or on ſait qu'une Egliſe n'eſt point parfaite, ſi elle n'a un Evêque. Ces deux Egliſes, écrivant donc enſemble, diſent que St. Pothin *étoit chargé du miniſtère de l'E-*

(4) *Voyez* Euſebe, Hiſt. lib. V. cap. 1. pag. 156.

piſcopat dans Lyon. Mais s'il étoit également Evêque de Lyon & de Vienne, pourquoi ne diſent-elles pas *parmi nous*, qu'il étoit *notre Evêque*, ou quelqu'autre choſe de ſemblable ? Si ſon propre titre & le lieu de ſa réſidence étoit Lyon, comme Tomes étoit le Siége Epiſcopal de la Scythie, pourquoi ceux de Vienne, qui ne devoient pas être moins humbles que ceux de Lyon, ſouffroient-ils qu'on les nommât les premiers ? Saint Irenée, comme Prêtre de la Ville de Lyon, a pu leur faire cet honneur ; mais, après qu'il eut dreſſé la Lettre, elle dut être revue, approuvée & ſignée par ceux de Vienne.

Il n'eſt pas difficile de répondre à cette difficulté. Nous liſons dans la Lettre des Chrétiens de Vienne & de Lyon, qu'on avoit pris *tous les Principaux* des deux Egliſes. L'Evêque de Vienne auroit donc été du

nombre, autrement il en auroit été excepté. Mais s'il y avoit eu un Evêque à Vienne, St. Irenée n'auroit pas manqué de faire de lui une mention honorable, & l'auroit certainement nommé avant St. Pothin, puisqu'il met l'Eglise de Vienne avant celle de Lyon. Le silence de ce Pere, touchant l'Evêque de Vienne, est une preuve convaincante qu'il n'y en avoit point. Joignons à cela qu'on n'a absolument aucune preuve que l'Eglise de Vienne eût eu un Evêque dès le tems de St. Irenée, c'est-à-dire, vers la fin du IIe. siécle (1). On

(1) On compte aujourd'hui Saint Zacarie, l'un des Martyrs de Lyon, pour le premier ou le second Evêque de Vienne. Mais cela ne se peut soutenir, puisque S. Irenée ne le distingue point de la foule des Martyrs. D'ailleurs, l'Eglise de Vienne ne lui a rendu aucun honneur, n'a dédié aucun Autel sous son nom, ne l'a point invoqué dans ses Litanies, & n'en a rien fait dans son Office jusqu'en 1578. Son nom ne se trouve dans aucun Martyrologe avant Galesinius, non pas même dans celui d'Adon ; ce qui donne grand lieu de craindre

voit, par l'Histoire, que dès le tems de St. Pothin, il y avoit des Chrétiens, non-seulement à Vienne & à Lyon, mais encore à Autun & dans d'autres Villes; aussi Eusebe reconnoît que les Gaules avoient *plusieurs Eglises* du tems de St. Irenée (2). Si dans la Lettre des Chrétiens de Vienne & de Lyon, il n'est parlé que des Principaux de ces deux Eglises, c'est que les autres n'avoient pas été l'objet de la persécution. On ne peut

---

que ce qu'on en lit dans sa chronique *Ann.* 101, n'y ait été ajouté par une main infidèle. Enfin le Breviaire de Vienne, qui en fait aujourd'hui la Fête le 27 Mai, en rapporte quelques actions particulieres assez métaphrastiques, qu'il ne fonde que *sur la pieuse tradition des Fideles.* « Si l'on voyoit, observe M. de » Tillemont, que Saint Zacarie eût toujours » été honoré à Vienne, on auroit *quelque* » *lieu* de croire que celui qui souffrit à Lyon » étoit Prêtre de Vienne, & que de Prêtre » on l'auroit fait Evêque dans ces derniers » tems ». (Mémoir. Ecclésiastiq. Tom. III. pag. 601.)

(2) *Voyez* Eusebe, Hist. lib. V. cap. 23. pag. 191.

donc rien conclure de ce que l'Eglise de Vienne est nommée avant celle de Lyon. Saint Irenée, dont les actions étoient réglées par la charité la plus pure, peut l'avoir fait pour ne pas persuader aux Fidéles de l'Eglise de Vienne, que celle de Lyon, dont il étoit Prêtre, voulût s'attribuer un empire sur elle. Car la charité des premiers Ecrivains Ecclésiastiques les empêchoit de s'arrêter à l'ordre politique des choses. Saint Paul, parlant du schisme de Corinthe, dit, que les uns disoient, *je suis à Paul*, d'autres, *je suis à Apollo*, d'autres, *je suis à Céphas*. De ce que l'Apôtre s'est mis à la tête, & qu'il a nommé Apollo le second, on n'en conclura certainement, ni que St. Paul & Apollo étoient supérieurs à St. Pierre, ni qu'Appollo étoit égal à ce premier Apôtre. Ainsi, supposé même que les Fidéles de Vienne aient revu, approuvé & signé la

Lettre

Lettre de St. Irenée, cela ne prouve rien. Ç'auroit été une présomption dans eux de trouver à redire à ce qu'un si saint & si savant personnage avoit fait. On ne peut pas davantage conclure qu'il y eût un Evêque dans Vienne, de ce que la Lettre porte que *Saint Pothin étoit chargé du ministère de l'Episcopat dans Lyon*. Il faudroit pour cela être en état de montrer qu'il y avoit d'autres Evêques dans les Gaules ; car, autrement, il est sensible que Lyon étant le titre de l'Evêché, & le lieu de la résidence de St. Pothin, les Eglises de Vienne & de Lyon ne se seroient pas exprimées plus clairement, quand elles auroient dit que *St. Pothin étoit leur Evêque*. Je crois même pouvoir assurer que l'Eglise de Vienne ayant été nommée dans l'inscription avant celle de Lyon, il étoit néçessaire de faire connoître que c'*étoit dans la Ville de Lyon que St. Pothin exerçoit*

le ministere de l'Episcopat, pour connoître le lieu où étoit le Siége Episcopal des Gaules. Tout ce que je viens de dire doit passer pour constant, puisqu'on est dans l'impossibilité de prouver qu'au IIe. siécle il y eût dans les Gaules d'autre Evêque que celui de Lyon. Car « tant qu'il » ne se trouvera point de preuves » qu'il y eût d'autres Evêques, ob» serve M. de Tillemont (3), nous » ne devons honorer, comme nos » premiers Prédicateurs, que ceux » que la tradition de nos Eglises, & » tous les monumens que nous en » avons, nous font regarder comme » les Apôtres de notre Foi. » On a tort de prétendre qu'une Eglise particulière ne soit parfaite que lorsqu'il y a un Evêque pour la régir. Saint Epiphane avoue lui-même que les Apôtres n'établissoient, dans plus

(3) Mémoir. Ecclés. Tom. 4. p. 441.

sieurs lieux, qu'un Prêtre avec son Diacre : *Presbiteris imprimis ac Diaconis opus erat.* Le même Pere dit, que le Prêtre & le Diacre suffisent pour remplir les fonctions du ministère Ecclésiastique : *A quibus videlicet ambobus Ecclesiastica negotia administrari possunt*, ou, selon l'ancienne version Latine : *Per hos enim duos Ecclesiastica negotia compleri possunt.*

L'Eglise de Lyon fut donc, dès la naissance du Christianisme, dans les Gaules, le seul Siége Episcopal de la Nation, & elle a été la Mere de toutes les Eglises qui furent établies dans la suite. C'est pour ce sujet, sans doute, que l'Empereur Lothaire l'appelloit *la premiere Eglise des Gaules* (1). Aussi l'Eglise de Lyon prend-t-elle cette *Devise* : PRIMA SEDES GALLIARUM, qui lui appartient incontestablement, tant à cause de sa

(1) *Voyez* de Marca de Primatib. cap. 114. pag. 231-234.

Primatie, que pour l'ancienneté du Siége. Les deux premiers Evêques de cette Ville, également célèbre dans le Gouvernement Civil & le Ministère Ecclésiastique, scellerent de leur sang la Foi qu'ils avoient prêchée. Le sang de ces premiers Martyrs rendit l'Eglise des Gaules féconde, & répandit alors dans tout l'Univers l'éclat de sa gloire.

Cependant, soit que la persécution de Sévère eût emporté un fort grand nombre de Chrétiens, comme on le croit, soit qu'après la mort de St. Irenée il se trouvât peu de personnes dans les Gaules, capables de maintenir & d'étendre la Foi, on n'y voyoit vers le milieu du IIIe. siécle qu'un assez petit nombre de Chrétiens (2). C'est ce que nous lisons dans les Actes de St. Saturnin, dont le témoignage doit d'autant moins

(2) *Voyez* Surius, 29. Nov. p. 650. §. 1.

nous être suspect, qu'il est conforme à ce que St. Germain de Paris, & sept autres des principaux Evêques de France écrivirent à Sainte Radegonde, vers le milieu du VIe. siécle. Car ils disent que la Foi ayant commencé à être plantée dans les Gaules dès la naissance de la Religion Chrétienne, la connoissance de la vérité s'y répandit néanmoins dans peu de personnes, jusqu'à ce que la miséricorde Divine y envoya St. Martin, afin qu'elles ne fussent pas inférieures aux Pays où les Apôtres avoient prêché (3). Sulpice Sévere confirme la même chose : *Felicem quidem Græciam, quæ meruit audire Apostolum prædicantem : Sed nequaquam à Christo Gallias derelictas, quibus donaverit habere Martinum, cum verò ... in solo Martino Europa non cesserit* (4).

(3) *Voyez* Grég. de Tours, Histoir. lib. IX. cap. 39. p. 512.

(4) *Voyez* Sulp. Severe, Dial. III. cap. 21. pag. 331.

Ainsi la prédication de St. Martin renouvella le Christianisme dans les Gaules, & dissipa, avec succès, les ténèbres du Christianisme. Alors la Foi Chrétienne se répandit insensiblement dans ces vastes Pays, & leurs principales Villes ne tarderent pas à avoir des Evêques. Enfin, le jour de Noël de l'an 446, Clovis, Roi des François, après avoir renoncé au Paganisme, fut baptisé à Reims par St. Remi, dans l'Eglise de Saint Martin. Une de ses Sœurs, & trois mille Officiers ou Soldats qui l'accompagnoient, furent baptisés en même tems. C'est alors proprement que commence l'*Histoire Ecclésiastique de France.*

FIN.

TABLE

Des Chapitres & des Matières contenues dans ce Volume.

Suite du troisième Livre.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

Fin de la Table du Tome sixième.







